



Rapport sur la Situation Economique de la République démocratique du Congo

Réévaluer les incitations fiscales :
le rendez-vous manqué des
promesses de croissance et
d'équité



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Juillet 2025

Rapport sur la Situation Economique de
la République démocratique du Congo
Réévaluer les incitations fiscales : le
rendez-vous manqué des promesses de
croissance et d'équité

© 2025 The International Bank for Reconstruction and
Development/THE WORLD BANK
1818, H street NW, Washington, DC20433
USA
All rights reserved

Photos : Pexels, Unsplash, Banque mondiale



REMERCIEMENTS

Le Rapport sur la Situation Economique de la République démocratique du Congo examine la performance récente du pays en matière de croissance ainsi que ses politiques macroéconomiques, offrant ainsi une base pour le dialogue avec le gouvernement et les autres parties prenantes. La première partie de la Note se penche sur les moteurs de la croissance et le cadre macroéconomique. Des perspectives à trois ans sont également présentées, mettant en lumière les risques et les défis à venir. La deuxième partie porte sur les dépenses fiscales et se concentre en particulier sur leur évolution récente et l'impact économique des incitations fiscales. Les projections macroéconomiques sont fondées sur les données disponibles au 24 avril 2025.

Ce rapport a été préparé par une équipe pluridisciplinaire dirigée par Cédric Deguenonvo (Économiste principal), sous la supervision de Chadi Bou Habib (Économiste en chef). L'équipe comprend Moïse Tshimenga Tshibangu (Économiste), Aly Sanoh (Économiste principal), Sandra El Saghir (Économiste principale), Rajiv Kumar (Économiste principal), Francisco Javier Arias Vazquez (Économiste principal), Sabrina Gilbert (Consultante) et Kaushiki Singh (Consultante). Paulin Shamavu Balungwe (Spécialiste en secteur public) a apporté de précieuses contributions sur les questions de réforme de la gestion des finances publiques.

Le rapport a été élaboré sous la direction générale d'Albert Zeufack (Directeur des Opérations), Hassan Zaman (Directeur sectoriel au niveau régional) et Abha Prasad (Directeur sectoriel).

L'équipe remercie Jean-Pascal Nganou (Chef de programme) pour ses commentaires et suggestions utiles, ainsi que les équipes de la Banque centrale du Congo, du Ministère des Finances et du Ministère du Plan pour leur collaboration constructive tout au long de l'élaboration du rapport.

L'intelligence artificielle a été utilisée dans la préparation de ce rapport.

Le rapport a bénéficié des commentaires constructifs d'un comité de lecture composé de Samer Matta (Économiste principal) et Violeta Vulovic (Économiste principale).

Les constatations, interprétations et conclusions présentées dans ce rapport sont celles du personnel de la Banque mondiale et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des membres de son Conseil d'administration ni celle des gouvernements qu'ils représentent.

Pour plus d'information sur la Banque mondiale et ses activités en RDC, et pour consulter la version électronique de cette publication, veuillez visiter l'adresse suivante : <http://www.banquemondiale.org/fr/country/drc>





TABLE DES MATIERES

Remerciements i

Abréviations et acronymes vi

Résumé exécutif vii

Section 1 : Situation de l'économie et perspectives 1

1.1 Évolutions économiques récentes 1

1.1.1 Tendances mondiales et régionales 1

1.1.2 La croissance en République démocratique du Congo (RDC) 2

1.1.3 Impact d'une croissance déséquilibrée sur la création d'emplois 6

1.1.4 Balance extérieure de la RDC 7

1.1.5 Solde budgétaire et dette publique 9

1.1.6 Politique monétaire et inflation 13

1.1.7 Secteur financier 15

1.2 Perspectives de croissance 18

1.3 Recommandations d'ordre macroéconomique 22

Section 2 : Analyse des dépenses fiscales de la RDC 23

2.1 Évolution et composition des recettes fiscales 23

2.2 Composition sectorielle et objectifs de la politique fiscale 28

2.3 Estimations de l'impact des dépenses fiscales 33

2.3.1 Effet redistributif des dépenses fiscales au titre de la TVA 33

2.3.2 Exonération fiscale temporaire et imposition effective des sociétés 34

2.3.3 Déductions et exonérations au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) 38

2.3.4 Dépenses fiscales liées aux droits d'accise et externalités négatives 35

2.4 Administration des dépenses fiscales : défis et opportunités 36

2.5 Recommandations en matière de politiques 38

Annexe 1 : Données 40

Annexe 2 : Principales dépenses fiscales 41

Annexe 3 : Détails sur l'effet redistributif des dépenses de TVA 42

Annexe 4 : Méthodologie du TIEM (taux d'imposition effectif marginal) 46

Bibliographie 50

Liste des figures

Figure 1 : Croissance du PIB mondial et régional (en %), 2022–2027	1
Figure 2 : Croissance du PIB réel (en %), RDC et Afrique subsaharienne, 2010–2024	3
Figure 3 : Croissance du PIB réel (en %), divers pays d'Afrique subsaharienne, 2022–2024	3
Figure 4 : Croissance du PIB hors ressources naturelles (en %), RDC et Afrique subsaharienne, 2010–2024	4
Figure 5 : Taux de pauvreté et PIB par habitant (en % et en unités monétaires nationales constantes), 2012–2027	4
Figure 6 : Contribution de la demande à la croissance du PIB (en points de pourcentage du PIB), 2010–2024	5
Figure 7 : Contribution de la demande à la croissance (en %), 2010–2024	5
Figure 8 : Croissance de la valeur ajoutée par secteur (en %), 2024	6
Figure 9 : Contribution de l'offre à la croissance (en points de pourcentage du PIB), 2010–2024	6
Figure 10 : Croissance du PIB et croissance de l'emploi (en %), 2010–2023	6
Figure 11 : Élasticité de l'emploi par rapport à la croissance de la production, par sous-secteur, 2010–2023	6
Figure 12 : Exportations de cuivre, de cobalt, d'or et autres exportations (en % du PIB), 2018–2023	7
Figure 13 : Cours internationaux du cuivre, de l'or, du cobalt et du pétrole (en USD par unité)	7
Figure 14 : Part des exportations de la RDC dans les exportations mondiales (en %), 1994–2024	8
Figure 15 : Importations d'énergie, de biens intermédiaires et de biens de consommation (en % du PIB), 2018–2024	8
Figure 16 : Déficit du compte courant et ses composantes (en % du PIB), 2018–2024	8
Figure 17 : Investissements directs étrangers (% du PIB), 2018–2024	9
Figure 18 : Réserves officielles (millions USD et semaines d'importations), 2015–2024	9
Figure 19 : Recettes, totales et par composante (en % du PIB), 2018–2024	10
Figure 20 : Composition des dépenses publiques (en % du PIB), 2018–2024	10
Figure 21 : Recettes, dépenses et solde budgétaire, (% du PIB), 2018–2024	12
Figure 22 : Taux directeur de la banque centrale et IPC en glissement annuel (%)	15
Figure 23 : Indice des prix à la consommation et inflation alimentaire, en glissement annuel (%)	15
Figure 24 : Taux directeur de la BCC, taux débiteur bancaire et taux créditeur bancaire (en %)	16
Figure 25 : Taux directeur (en pourcentage, décembre 2024–mai 2025)	16
Figure 26 : Crédit au secteur privé en Afrique subsaharienne (en % du PIB), divers pays, 2024	17
Figure 27 : Recettes en Afrique subsaharienne par pays (en % du PIB), 2024	23
Figure 28 : Recettes fiscales par type (en % du PIB), 2015–2024	24
Figure 29 : Recettes fiscales et composantes des recettes, RDC et pays pairs (en % du PIB), 2022	25
Figure 30 : Manques à gagner imputables aux dépenses fiscales, par type d'impôt (en % du PIB), 2017–2023	26
Figure 31 : Coût des dépenses fiscales, RDC et pays pairs (en % du PIB), 2022	27
Figure 32 : Estimations des dépenses fiscales par secteur (en % du PIB et nombre de mesures), 2023	28
Figure 33 : Estimations des dépenses fiscales par objectif de politique (en % du PIB et nombre de mesures), 2023	29
Figure 34 : Dépenses sur produits alimentaires et boissons soumis à un taux réduit de TVA, par groupe de revenu (en % des dépenses fiscales liées à la TVA), 2020	30
Figure 35 : Taux de l'impôt sur les sociétés, RDC et comparateurs (en %)	31
Figure 36 : TIEM pour l'investissement pendant et à la fin de l'exonération fiscale temporaire en RDC	34
Figure 37 : Rapports sur les dépenses fiscales par région sur la période 1990–2020	37
Figure 38 : Dépenses des ménages par catégorie	42
Figure 39 : Dépenses alimentaires des ménages par taux de TVA	43
Figure 40 : Consommation des ménages (cinq principaux produits consommés par groupe de revenu)	43
Figure 41 : Dépenses alimentaires des ménages selon les taux de TVA par groupe de revenu	44
Figure 42 : Composition des dépenses alimentaires des ménages par groupe de revenu	45
Figure 43 : Composition des dépenses alimentaires des ménages par groupe de revenu, avec prise en compte du lieu d'achat	45
Figure 44 : Effet des abattements sur la charge fiscale	46

Liste des tableaux

Tableau 1 : Dette publique et service de la dette (% du PIB, sauf indication contraire), 2020-2024	13
Tableau 2 : TIME et TIEM pour l'investissement dans divers actifs selon différents scénarios de financement (%)	33
Tableau 3 : Taux des droits d'accise implicites sur la consommation de certains produits alcoolisés en RDC (en %)	35
Tableau 4 : Indicateurs macroéconomiques sélectionnés, 2022-2027	40
Tableau 5 : Paramètres macroéconomiques retenus pour l'estimation du TIME et du TIEM	48
Tableau 6 : Taux d'imposition et d'amortissement économique des différents actifs en RDC (en %)	49
Tableau 7 : Recouvrement des coûts d'investissement pour divers actifs en RDC	49

Liste des encadrés

Encadré 1 : Les subventions sur les prix du carburant pèsent lourdement sur les finances publiques, mais le rythme des réformes est inégal.	11
Encadré 2 : Défis et réformes en matière de gestion des finances publiques	12
Encadré 3 : Progrès en matière de dédollarisation en RDC	14
Encadré 4 : Amendement du budget 2025	20
Encadré 5 : Incitations fiscales dans la loi de finances rectificative de 2025	29
Encadré 6 : Perceptions du système fiscal de la RDC par les entreprises (2024)	32
Encadré 7 : Mesures relatives aux taux d'imposition effectifs	33
Encadré 8 : Expérience internationale en matière d'incitations fiscales	37
Encadré 9 : TIEM et TIME comme indicateurs de la charge fiscale pesant sur l'investissement	47





ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ANAPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements	IS	Impôt sur les sociétés
ASS	Afrique subsaharienne	KFM	Kinsafu Mining
AVD	Analyse de viabilité de la dette	MEED	Marchés émergents et économies en développement
BCC	Banque centrale du Congo	PEM	Perspectives économiques mondiales
CDF	Franc congolais	PIB	Produit intérieur brut
COVID-19	Maladie à coronavirus de 2019	RDC	République démocratique du Congo
CSS	Contribution de sécurité sociale	RNB	Revenu national brut
DCC	Déficit du compte courant	SICOMINES	Société sino-congolaise des Mines
DF	Dépense fiscale	STDA	Système de traçabilité des droits d'accise
E/S	Entrées-sorties	TFM	Tenke Fungurume Mining
FMI	Fonds monétaire international	TIEM	Taux d'imposition effectif marginal
GTED	Base de données mondiale sur les dépenses fiscales	TIME	Taux d'imposition moyen effectif
IDE	Investissement direct étranger	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires	USD	Dollar des États Unis
IPC	Indice des prix à la consommation	WDI	Indicateurs de développement dans le monde
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques		

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

> Section 1 : Situation de l'économie et perspectives

- i. **En dépit des défis mondiaux qui ont freiné la croissance économique en 2024, l'Afrique subsaharienne (ASS) a enregistré une croissance positive.** En 2024, la croissance mondiale est restée stable à 2,8 pour cent (GEP, 2025), freinée par des politiques monétaires restrictives et un commerce international atone. L'Afrique subsaharienne a, quant à elle, vu sa croissance s'accélérer pour atteindre 3,5 pour cent, portée par les investissements publics et les exportations de matières premières, notamment dans des pays tels que l'Éthiopie, le Nigeria et le Ghana. Malgré cette dynamique favorable, la croissance mondiale devrait ralentir à 2,0 pour cent en 2025, en raison de la montée des incertitudes liées aux politiques économiques, avant de reprendre progressivement. Les cours des matières premières devraient également baisser, à l'exception notable de l'or, tandis que les prix agricoles devraient rester relativement stables.
- ii. **La République démocratique du Congo (RDC) a maintenu une forte croissance en 2024, tirée principalement par le secteur minier, en particulier l'exploitation de cuivre et de cobalt.** Le PIB a progressé de 6,5 pour cent en 2024, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne de 7,9 pour cent observée entre 2021 et 2023, positionnant néanmoins le pays parmi les économies à la croissance la plus rapide en Afrique. Toutefois, cette croissance reste fragile, fortement dépendante du secteur extractif et freinée par le manque d'infrastructures, la faiblesse des institutions et un taux de fécondité élevé qui limite la progression du revenu par habitant et la réduction de la pauvreté. Malgré les progrès réalisés, environ 72,9 pour cent de la population vit toujours sous le seuil de pauvreté.
- iii. **Si le secteur minier a porté la croissance, sa nature capitaliste a limité la création d'emplois.** La croissance de l'emploi ne suit pas celle du PIB, la création moyenne d'emplois s'établissant à seulement 3 pour cent par an. L'emploi des jeunes reste majoritairement informel et précaire. Le manque d'opportunités professionnelles inclusives, en particulier pour les jeunes, freine la réduction de la pauvreté et constitue un risque pour la stabilité sociale.
- iv. **Sur le plan extérieur, les exportations, notamment de cuivre et de cobalt, ont fortement augmenté.** Elles ont atteint 57 pour cent du PIB, contribuant à réduire le déficit du compte courant à 3,4 pour cent du PIB. L'augmentation des investissements directs étrangers (IDE), en particulier dans le secteur minier, a également permis d'accroître les réserves de change et d'améliorer ainsi la position extérieure du pays.
- v. **La stabilité macroéconomique a été maintenue au cours des quatre dernières années.** Le gouvernement a mis fin au financement monétaire des déficits de l'Etat par la banque centrale en 2020 et a maintenu la discipline budgétaire, soutenue par des réformes telles que l'émission d'obligations du Trésor en monnaie nationale. Le déficit budgétaire a augmenté pour atteindre 2,0 pour cent du PIB en 2024, en raison de l'augmentation des dépenses de sécurité et des investissements publics. Les recettes se sont maintenues à 14 pour cent du PIB, soutenues par des réformes fiscales et le niveau élevé de redevances minières. La dette publique reste faible, à 22,5 pour cent du PIB, grâce à des politiques d'endettement prudentes et à des réformes en matière de transparence.
- vi. **L'inflation, bien qu'élévée, s'est modérée.** L'inflation globale est tombée à 11,7 pour cent fin 2024 et à 10,1 pour cent en mars 2025, grâce à une politique monétaire stricte et à une stabilité du taux de change. La banque centrale a maintenu un taux directeur élevé (25 pour cent) et est intervenue pour gérer la liquidité et les réserves de change. Néanmoins, l'inflation reste supérieure à l'objectif à moyen terme de 7 pour cent.
- vii. **Le secteur financier se développe, mais demeure de taille modeste et sous-développé.** Si les actifs bancaires augmentent, l'inclusion financière reste faible, et le crédit est fortement concentré dans le secteur minier. Les prêts sont coûteux et majoritairement libellés en dollars, reflétant l'effet de transmission des instruments monétaires limité dû à une forte dollarisation.

viii. **À moyen terme, la croissance devrait rester soutenue, bien qu'un léger repli soit attendu en 2025 en raison d'une baisse de la production extractive et des conflits.** Compte tenu de la détérioration de la situation sécuritaire à l'est du pays, la croissance du PIB devrait ralentir à 4,8 pour cent en 2025, en lien avec un ralentissement de la production minière. D'ici 2027, la croissance devrait rebondir à 5,3 pour cent, portée par l'expansion des activités minières et les investissements dans les infrastructures. L'inflation devrait continuer de baisser, ce qui renforcerait le pouvoir d'achat des ménages et la réduction de la pauvreté.

ix. **Cependant, des risques internes, géopolitiques et mondiaux subsistent.** Il s'agit notamment de la volatilité des cours des matières premières, du ralentissement de la croissance dans certains pays développés, de l'insécurité régionale et d'éventuelles réductions de l'aide des bailleurs. Des faiblesses structurelles, telles que l'étroitesse de l'espace budgétaire, une faible mobilisation des recettes intérieures et l'insuffisance de la création d'emplois, pourraient continuer à freiner la croissance inclusive à long terme. Néanmoins, avec la poursuite des réformes et des investissements, les perspectives économiques de la RDC restent prudemment optimistes.



Section 2 : Dépenses fiscales

- i. **Les recettes intérieures volatiles et dépendantes du secteur minier ont été amoindries par les dépenses fiscales.** L'espace budgétaire de la RDC est limité par un système fiscal peu performant et des dépenses fiscales élevées, représentant jusqu'à 5 pour cent du PIB — soit environ un tiers des recettes fiscales totales et trois fois le budget consacré au secteur de la santé. Les recettes fiscales restent inférieures à la moyenne régionale, freinées par un système complexe et fragmenté et des défaillances de l'administration. Elles sont également très volatiles, fluctuant au gré des cours mondiaux du cuivre. Le secteur minier représente à lui seul environ un tiers des recettes, exposant le système aux fluctuations des cours des matières premières. Si l'impôt sur les sociétés (IS) constitue une part importante des recettes, l'assiette fiscale reste étroite : l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), la TVA et les taxes sur le chiffre d'affaires ont une contribution aux recettes fiscales bien moindre qu'ailleurs dans la région, traduisant une forte dépendance à l'industrie extractive et un manque de diversification des sources fiscales.
- ii. **Le système de dépenses fiscales de la RDC est complexe et coûteux.** Ces dépenses proviennent principalement des exonérations d'IS et de TVA, fortement concentrées dans les secteurs industriel, minier et pétrolier qui, ensemble, représentent plus de 75 pour cent du manque à gagner en termes de recettes. Les dépenses fiscales dans ces secteurs sont mieux chiffrées et rapportées que les exonérations à vocation sociale ou à but non lucratif, qui restent mal quantifiées. Ces incitations fiscales visent avant tout à stimuler l'investissement en réduisant la charge fiscale, mais il existe peu de données sur leur efficacité. Les allègements fiscaux à finalité sociale reçoivent peu d'attention. Une meilleure compréhension et un ciblage plus rigoureux de ces mesures sont essentiels pour renforcer l'efficacité et l'équité budgétaires.
- iii. **De nouvelles estimations de l'impact des dépenses fiscales constituent des éléments d'information précieux pour les décideurs.** Le système de TVA n'est pas en adéquation avec les objectifs d'équité sociale. Alors que les taux réduits visent à soutenir les ménages à faible revenu, ce sont les ménages plus aisés qui en tirent le plus grand avantage. Plus de 38 pour cent des dépenses alimentaires des ménages sont encore soumises au taux plein de 16 pour cent, et les réductions profitent très peu aux plus pauvres. Une TVA uniforme permettrait d'accroître les recettes et de financer des programmes sociaux mieux ciblés. De même, les taux élevés d'IS sont allégés par des exonérations temporaires visant à attirer les IDE, bien qu'à long terme, ces mesures

puissent décourager les investissements. Les déductions pour amortissement sont inférieures à l'amortissement économique, réduisant la capacité des investisseurs à récupérer leur capital. La structure de l'IRPP est progressive, mais elle est minée par de nombreuses exonérations et plafonds qui en affaiblissent l'efficacité et créent des échappatoires. Par ailleurs, certaines exonérations, notamment sur le carburant, favorisent la surconsommation et profitent surtout aux ménages aisés, tandis que les taux d'imposition inégaux de l'alcool ne permettent pas de cibler efficacement les produits à forte teneur en alcool, affaiblissant ainsi le rôle de la fiscalité dans la lutte contre les externalités négatives.

- iv. **L'administration des dépenses fiscales gagnerait à être centralisée au sein du Ministère des Finances.** Bien que toutes les dépenses fiscales reposent sur des fondements juridiques, nombre d'entre elles sont influencées par des institutions extérieures au Ministère des Finances, ce qui en limite l'encadrement. Une centralisation des compétences au sein du ministère améliorerait la cohérence et la gestion budgétaire. La déclaration des dépenses fiscales s'est améliorée, mais il subsiste des lacunes dans la couverture et la méthodologie — notamment pour les exonérations d'IRPP et les estimations de TVA, qui s'appuient sur les données d'importation et ne prennent pas en compte les transactions nationales ou dans le secteur informel. Les capacités actuelles limitent la profondeur des analyses, mais il est prévu à l'avenir de développer des modèles entrées-sorties et de renforcer la collecte de données. Bien qu'il n'y ait pas de cadre formel d'évaluation coût-avantages, certaines mesures ont toutefois été supprimées, marquant un progrès vers une plus grande rigueur. L'introduction de clauses de caducité et de revues régulières des politiques permettrait d'institutionnaliser davantage la gestion des dépenses fiscales.
- v. **Les recommandations portent à la fois sur les politiques et l'administration.** Pour améliorer l'efficacité et l'équité, la RDC devrait rationaliser ses dépenses fiscales, élargir son assiette fiscale, harmoniser les taux d'imposition et renforcer ses capacités institutionnelles en matière d'analyse budgétaire. Une simplification de la politique fiscale et une meilleure évaluation des incitations permettraient d'éclairer les décisions et d'accroître leur efficacité. Ces réformes pourraient aussi créer les conditions d'une baisse future des taux d'imposition tout en garantissant des ressources suffisantes pour le développement et les dépenses sociales. L'amélioration de la qualité des données et des capacités d'analyse est essentielle pour concevoir une politique fiscale viable.



SECTION 1 : SITUATION DE L'ÉCONOMIE ET PERSPECTIVES

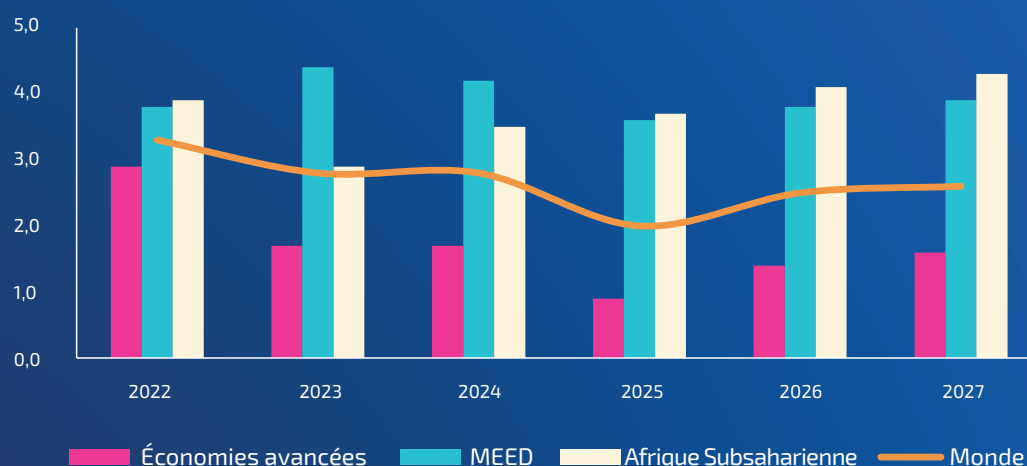
1.1 Évolutions économiques récentes

➤ 1.1.1 Tendances mondiales et régionales

1. **La croissance est restée stable à l'échelle mondiale en 2024 et elle s'est légèrement accélérée en Afrique subsaharienne.** Avec un taux de 2,8 pour cent, la croissance mondiale est restée au même niveau qu'en 2023, reflétant les effets persistants de politiques monétaires et de conditions financières restrictives et de la morosité du commerce et des investissements mondiaux (GEP, 2025). Dans les marchés émergents et économies en développement (MEED) à croissance plus rapide, le ralentissement a été modéré entre 2023 et 2024, la croissance étant soutenue par une amélioration des échanges commerciaux et une reprise de la demande intérieure, à mesure que l'inflation et les taux d'intérêt reculaient. En revanche, la croissance en Afrique subsaharienne s'est renforcée pour atteindre 3,5 pour cent en 2024, principalement grâce à l'augmentation des investissements publics et à une forte progression des exportations de matières premières, atténuant les déséquilibres extérieurs, dans un contexte de réformes de stabilisation macroéconomique mises en œuvre dans certains pays tels que l'Éthiopie, le Nigeria et le Ghana (Figure 1).
2. **Alors que la croissance mondiale ralentit, l'Afrique subsaharienne devrait continuer d'enregistrer une progression continue, quoique modeste, au cours des prochaines années.** Les prévisions indiquent une baisse de la croissance mondiale à 2,0 pour cent en 2025, en raison des incertitudes politiques, avant de se redresser par la suite. Dans les MEED, la croissance du PIB devrait également ralentir en 2025 (à 3,6 pour cent), avant de remonter légèrement entre 2026 et 2027, sous l'effet de l'affaiblissement de l'investissement et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, qui devraient largement contrebalancer les éventuels avantages à court terme liés à la réorientation des échanges. En Afrique subsaharienne, la croissance devrait continuer de se renforcer, à condition que l'inflation recule comme prévu et que les conflits s'apaisent. Malgré cette amélioration, l'expansion économique de la région devrait rester inférieure à sa moyenne de long terme observée au cours des deux décennies précédant la COVID-19, ainsi qu'au rythme nécessaire pour réduire sensiblement l'extrême pauvreté (Figure 1).

La croissance mondiale ralentit et les marchés émergents ainsi que l'Afrique subsaharienne suivent la même tendance.

Figure 1 : Croissance du PIB mondial et régional (en %), 2022–2027



Source : Base de données des Perspectives économiques mondiales, juin 2025

3. Les cours mondiaux des matières premières sont en nette baisse, dans un contexte de tensions commerciales croissantes et d'incertitude politique, après les pics observés en 2022.

Les cours devraient diminuer de 12 pour cent en 2025 par rapport à l'année précédente, puis encore de 5 pour cent en 2026, en raison d'une demande industrielle et d'une consommation modestes, sur fond d'augmentation de l'offre. Bien que les cours du cuivre et de l'aluminium aient été en hausse en début d'année, les cours des métaux devraient reculer en 2025 et continuer de baisser en 2026-2027, en raison d'un affaiblissement de la demande qui reste l'un des principaux consommateurs de métaux à l'échelle mondiale. En revanche, les cours de l'or devraient atteindre des niveaux records en 2025, portés par l'incertitude politique et la recherche de valeurs refuges, avant de baisser légèrement en 2026-2027. Les prix des produits agricoles devraient rester relativement stables en 2025, puis reculer légèrement entre 2026 et 2027. Des chocs de l'offre du café et du cacao, liés aux conditions météorologiques, devraient entraîner une hausse temporaire des prix des boissons en 2025, tandis que les prix des denrées alimentaires pourraient reculer en raison d'une augmentation des stocks de riz et d'une baisse de la demande de soja.

1.1.2 La croissance en République démocratique du Congo (RDC)

4. La solide performance économique de la RDC amorcée en 2021 s'est maintenue en 2024, portée par le secteur minier. La croissance annuelle du PIB a plus que doublé entre 2021 et 2023 par rapport à la période 2016-2020, atteignant en moyenne un taux de 7,9 pour cent, avant de reculer légèrement à 6,5 pour cent en 2024. Cette performance place la RDC parmi les économies à la croissance la plus rapide du continent africain, le Cabo Verde et le Rwanda étant les seuls pays à avoir enregistré une croissance plus forte entre 2022 et 2024. Tirée par le secteur minier, la croissance de la RDC a dépassé celle d'autres pays riches en ressources naturelles tels que le

Botswana, la Zambie, l'Afrique du Sud, la Mauritanie, le Libéria et le Niger (Figure 2 et Figure 3). La croissance hors secteur minier demeure modeste, mais elle s'aligne progressivement sur celle observée dans les pays d'Afrique subsaharienne (ASS) peu riches en ressources naturelles (Figure 4). Cependant, la forte dépendance de la RDC à l'égard de l'extraction minière accentue la volatilité de l'économie, et la croissance continue d'être freinée par des facteurs structurels tels que le déficit en capital humain, l'insuffisance d'infrastructures, la faiblesse des institutions et un environnement des affaires peu favorable.

5. Malgré la croissance récente, le revenu par habitant en RDC reste largement inférieur aux niveaux observés à l'aube de l'indépendance en 1960, et le taux de pauvreté demeure extrêmement élevé.

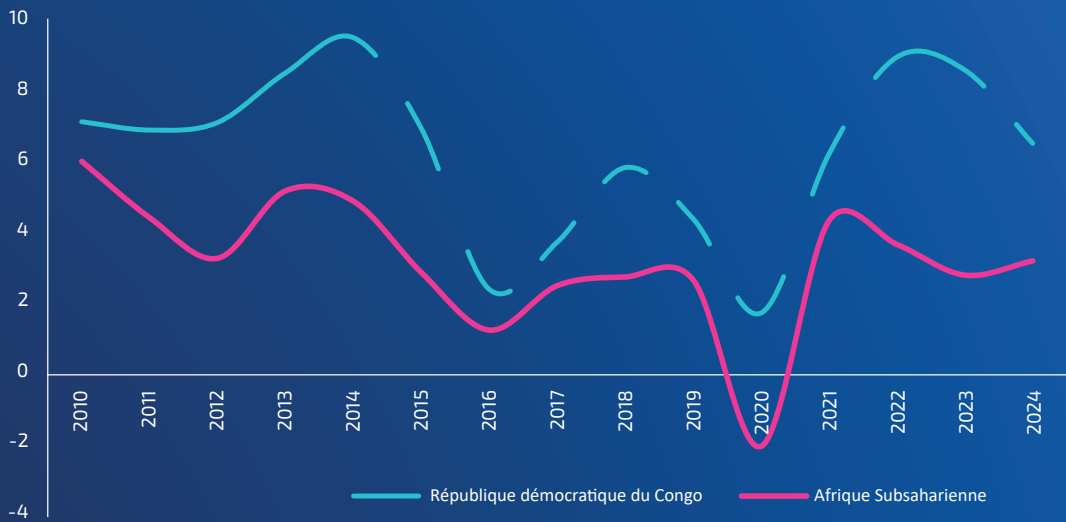
La RDC fait partie des rares pays en développement qui n'ont pas connu de progression significative du revenu par habitant depuis leur indépendance dans les années 1960. L'effondrement du PIB par habitant, qui a atteint son point le plus bas en 2002, s'explique par l'instabilité politique et les conflits, une mauvaise gestion économique et une corruption généralisée. En outre, la forte dépendance du pays à l'exploitation minière l'a exposé à des cycles économiques de boom et de récession. Enfin, le taux de fécondité élevé se traduit par une croissance démographique supérieure à la moyenne de l'ASS, ce qui complique les efforts visant à relever le revenu par habitant et à réduire la pauvreté. Par exemple, la croissance soutenue (mais variable) du PIB entre 2020 et 2024 (à une moyenne supérieure à 6,4 pour cent) n'a pas permis de réaliser d'améliorations notables en termes de revenu par habitant. De même, si le taux de pauvreté (calculé selon le seuil international de 2,15 USD par jour¹) a effectivement baissé, passant de 78,9 pour cent en 2020 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles) à une estimation de 72,9 pour cent en 2024, il reste extrêmement élevé. Ce constat illustre la difficulté à transformer une croissance portée par l'exploitation des ressources naturelles en progrès généralisés des conditions de vie (Figure 3 et Figure 5).



1 En utilisant les taux de change PPA de 2017.

La croissance de la RDC a systématiquement dépassé la moyenne régionale de l'Afrique subsaharienne.

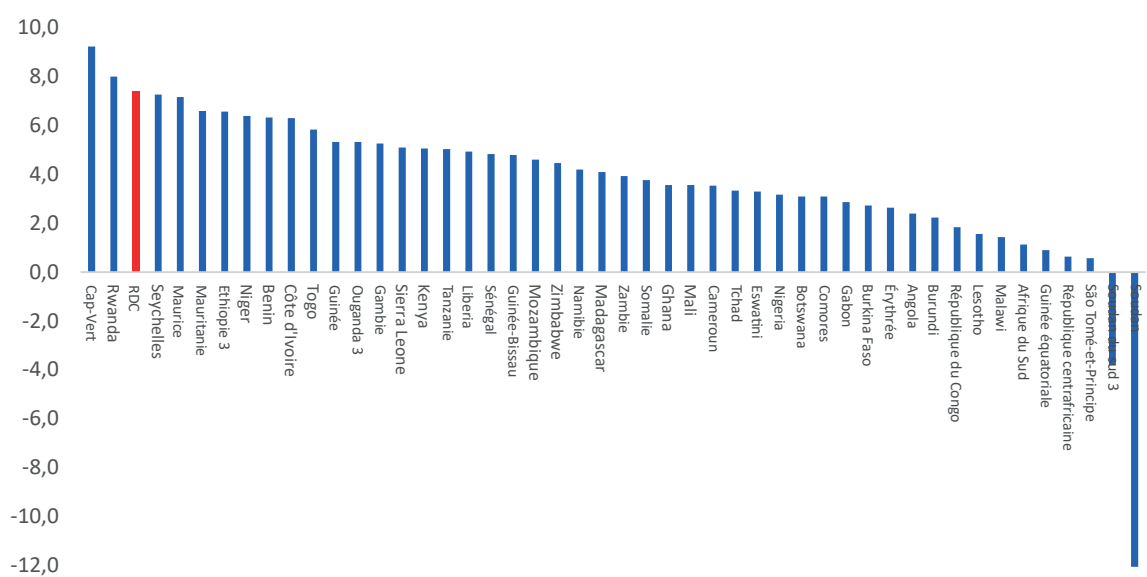
Figure 2 : Croissance du PIB réel (en %), RDC et Afrique subsaharienne, 2010-2024



Source : Banque mondiale, Perspectives économiques mondiales, 2025

La RDC a été l'une des économies où la croissance a été la plus forte en Afrique subsaharienne l'année dernière.

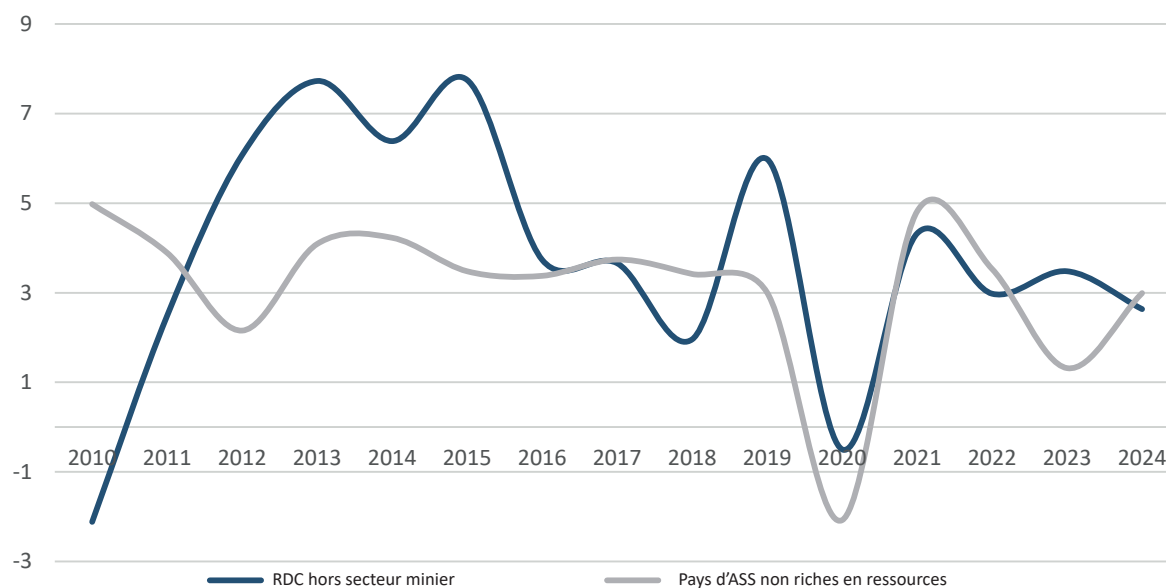
Figure 3 : Croissance du PIB réel (en %), divers pays d'Afrique subsaharienne, 2022-2024



Source : Banque mondiale, Perspectives économiques mondiales, 2025

La croissance hors secteur minier en RDC reflète les tendances observées dans les pays d'Afrique subsaharienne peu riches en ressources.

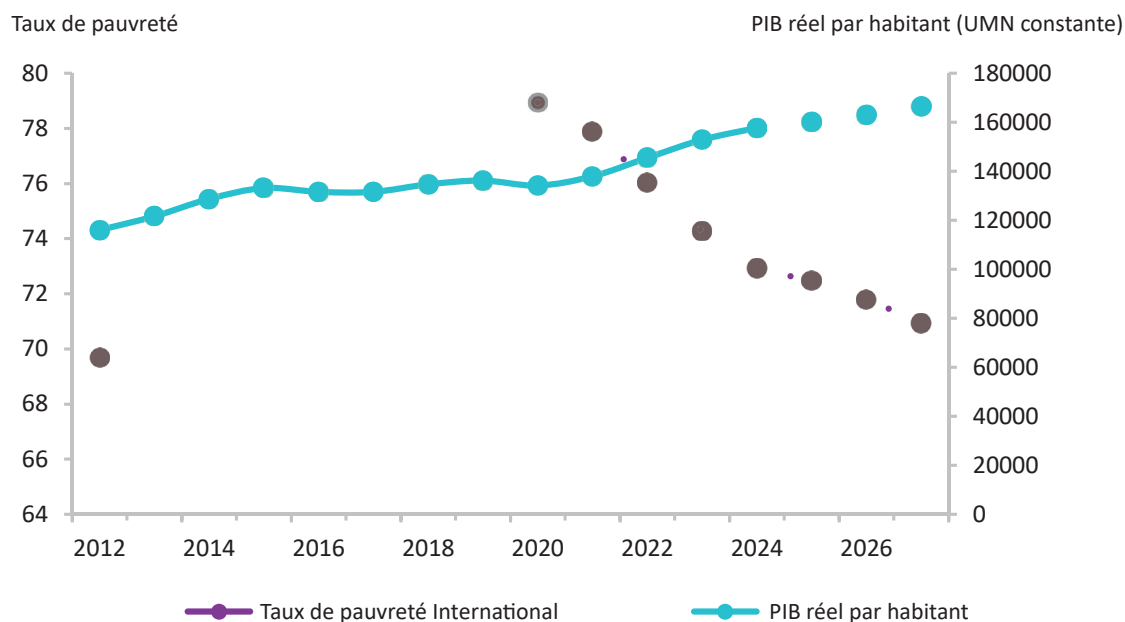
Figure 4 : Croissance du PIB hors ressources naturelles (en %), RDC et Afrique subsaharienne, 2010-2024



Source : Banque mondiale, Perspectives économiques mondiales, 2025

En conséquence, l'incidence de la pauvreté reste élevée.

Figure 5 : Taux de pauvreté et PIB par habitant (en % et en unités monétaires nationales constantes), 2012-2027



Remarques : Le seuil international de pauvreté est fixé à 2,15 USD par jour (en parité de pouvoir d'achat de 2017). Ce seuil représente le seuil d'extrême pauvreté, ce qui signifie que les personnes vivant en dessous de ce seuil sont considérées comme étant dans l'extrême pauvreté. L'écart dans la figure sur la pauvreté est dû aux changements de méthodologie entre les dernières enquêtes auprès des ménages réalisées en 2012 et 2020.

Source : Calculs des services de la Banque mondiale

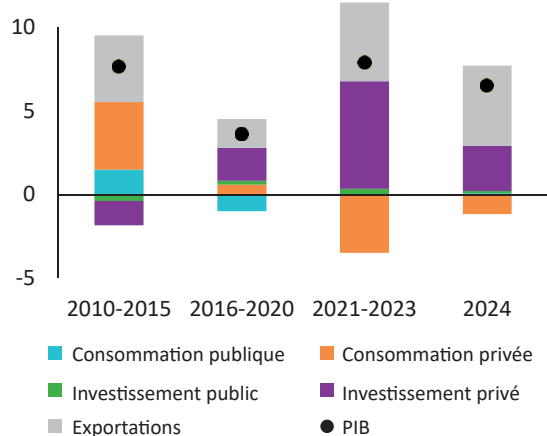
6. Les autorités ont démontré un engagement fort en faveur de la stabilité macroéconomique en dépit de chocs multiples subis. Au cours de la dernière décennie, la stabilité macroéconomique a été rétablie en RDC. Le financement monétaire du déficit budgétaire par la Banque centrale du Congo (BCC), qui avait repris en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, a été interrompue. Un « Pacte de stabilité » interdisant ce financement monétaire du déficit par la BCC a été officiellement signé en août 2020 entre la BCC, le Ministère du Budget et le Ministère des Finances. Par ailleurs, afin de renforcer le marché de la dette publique intérieure, d'élargir les options de financement du déficit et d'assouplir la gestion budgétaire fondée sur la trésorerie, les autorités de la RDC ont lancé, fin 2019, des bons et obligations du Trésor libellées en monnaie nationale. Enfin, le déficit budgétaire a été maintenu à un niveau soutenable, n'excédant pas 3,0 pour cent du PIB depuis 2021, malgré quelques récents dérapages dus à des dépenses exceptionnelles liées à la sécurité. La BCC a mené une politique monétaire appropriée, contribuant à ancrer les anticipations

d'inflation, à stabiliser la monnaie et à assurer une stabilité macroéconomique globale.

7. L'investissement privé et les exportations ont fortement contribué à la croissance globale du côté de la demande, grâce à une demande extérieure plus forte. L'investissement privé — concentré dans le secteur minier à vocation d'exportation — reste le principal moteur de la croissance du côté de la demande, alors que les conditions financières, tant internes qu'internationales, se sont assouplies. En outre, en 2024, le gouvernement a mis en œuvre une série de réformes visant à améliorer le climat des affaires, à protéger les droits de propriété et à développer les marchés financiers et du travail. Les exportations ont été le deuxième contributeur à la croissance en 2024. Cette bonne performance s'explique par une augmentation significative de la production minière et des cours internationaux favorables. Ainsi, la contribution relative de la demande extérieure à la croissance globale a augmenté en 2024 (Figure 6 et Figure 7).

Du côté de la demande, l'investissement privé et les exportations ont été les principaux moteurs de la croissance ...

Figure 6 : Contribution de la demande à la croissance du PIB (en points de pourcentage du PIB), 2010-2024



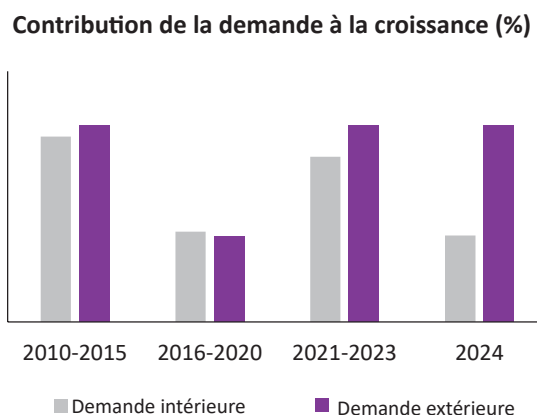
Remarques : Chaque composante de la demande est nette de sa teneur en importations, de sorte que les composantes de la demande à forte teneur en importations (par exemple, l'investissement privé) ont un impact moindre sur la croissance, et celles à faible teneur en importations (par exemple, les exportations) ont un impact plus important.

Source : Autorités statistiques et calculs des services de la Banque mondiale.

8. Du côté de l'offre, la croissance en 2024 a été portée par le secteur extractif, stimulé par des investissements étrangers dans le cuivre et le cobalt. Le secteur minier a été le principal moteur du PIB, enregistrant une croissance de 12,8 pour cent en 2024 et représentant les trois quarts de la croissance globale. La production de cuivre est restée dominante, représentant 80 pour cent du PIB extractif. L'extraction de cobalt, essentielle

... et la part de la demande extérieure a augmenté.

Figure 7 : Contribution de la demande à la croissance (en %), 2010-2024



Source : Autorités statistiques et calculs des services de la Banque mondiale.

pour la production mondiale de batteries, a augmenté de près de moitié par rapport à l'année précédente.² En revanche, la croissance du PIB hors secteur extractif a ralenti à 2,6 pour cent en 2024, en raison d'un ralentissement généralisé dans l'ensemble des secteurs. Le secteur du bâtiment, notamment, est revenu à ses niveaux de croissance historiques après une forte expansion en 2023 (Figure 8 et Figure 9).

2 Malgré son important potentiel, le secteur des hydrocarbures reste modeste : on tourne en moyenne à 25 000 barils de brut par jour dans le bassin côtier.

Du côté de l'offre, la production du secteur minier a connu une croissance rapide en 2024...

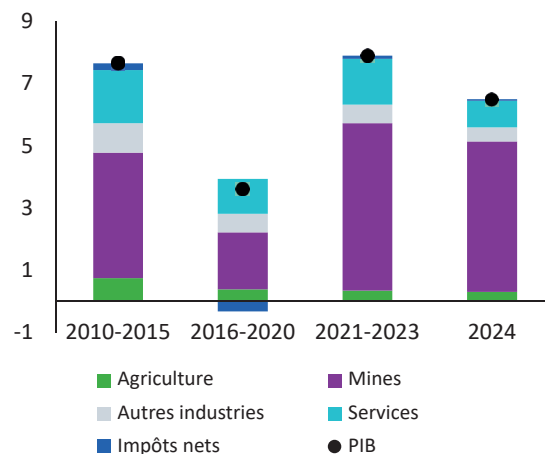
Figure 8 : Croissance de la valeur ajoutée par secteur (en %), 2024



Source : Autorités statistiques et calculs des services de la Banque mondiale

... et a le plus contribué à la croissance.

Figure 9 : Contribution de l'offre à la croissance (en points de pourcentage du PIB), 2010-2024



Source : Autorités statistiques et calculs des services de la Banque mondiale

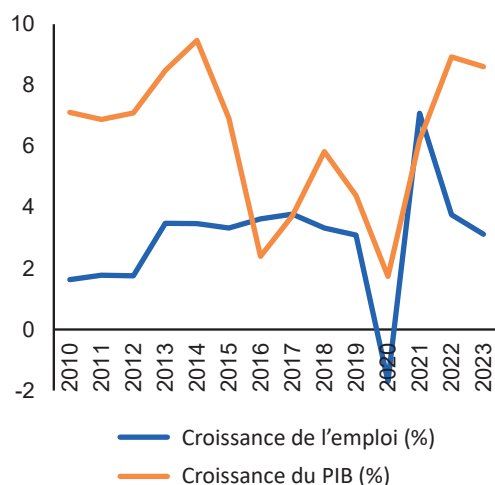
1.1.3 Impact d'une croissance déséquilibrée sur la création d'emplois

9. **Malgré une expansion économique globale soutenue, la création d'emplois reste limitée, la croissance étant concentrée dans le secteur minier qui est de nature capitaliste.** Entre 2010 et 2023, la création d'emplois a progressé plus lentement que la croissance économique globale : le taux moyen de création d'emplois s'est établi à 3 pour cent, soit environ la moitié

du taux moyen de croissance économique sur la même période. L'élasticité emploi-croissance en RDC (estimée à 0,5) est faible, en particulier pour un pays en développement. Ce phénomène s'explique par la concentration récente de la croissance dans le secteur minier, un secteur caractérisé par une forte productivité du travail, ce qui se traduit par une élasticité sectorielle de l'emploi de seulement 0,21. À l'inverse, les secteurs des services, du commerce et des transports, plus intensifs en main-d'œuvre, ont montré un potentiel beaucoup plus élevé en matière d'absorption de la main-d'œuvre (Figure 10 et Figure 11).

La création d'emplois dans l'ensemble a été à la traîne par rapport à la croissance du PIB ces dernières années...

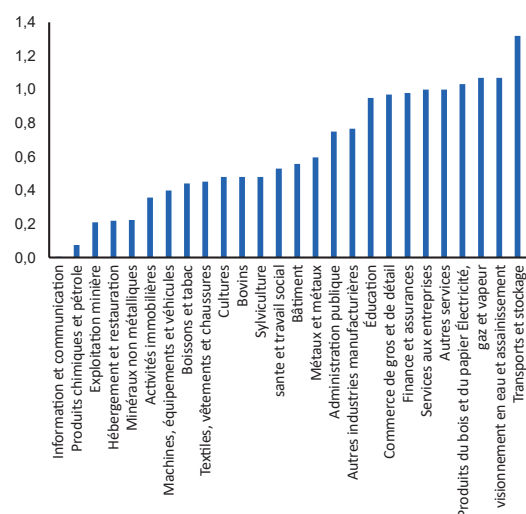
Figure 10 : Croissance du PIB et croissance de l'emploi (en %), 2010-2023



Source : Calculs des services de la Banque mondiale

... depuis que les secteurs à faible élasticité de l'emploi dominent la croissance.

Figure 11 : Élasticité de l'emploi par rapport à la croissance de la production, par sous-secteur, 2010-2023



Source : Calculs des services de la Banque mondiale

10. L'impressionnante croissance économique ne s'est pas traduite par des avantages pour les pauvres en raison de la lenteur de la croissance de l'emploi.

L'incidence de la pauvreté³ (c'est-à-dire la part de la population vivant dans la pauvreté) est en baisse, mais reste élevée, atteignant 72,9 pour cent en 2024. La forte croissance démographique, alimentée par un taux de fécondité élevé (6,1 naissances par femme en 2022), a entraîné une augmentation du nombre de personnes pauvres et accentué la pression sur le développement humain, déjà à un faible niveau en RDC. Si les tendances démographiques et économiques actuelles se maintiennent, le nombre de personnes pauvres pourrait augmenter de 8 millions d'ici 2030. Le manque d'opportunités d'emploi dans le secteur formel, en particulier pour les jeunes, est l'un des facteurs qui ralentissent la réduction de la pauvreté et compromettent le caractère inclusif de la croissance en RDC. Par ailleurs, l'absence de perspectives professionnelles pour les jeunes pourrait favoriser l'instabilité sociale, en particulier dans un contexte de fragilité et de conflits. Selon les estimations de la Banque mondiale, la RDC devrait créer entre 2 et 4 millions d'emplois par an pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail et réduire la pauvreté.

11. L'emploi des jeunes est de mauvaise qualité. Il est presque exclusivement informel, généralement mal rémunéré, et presque toujours précaire

(avec un accès limité aux avantages sociaux et à la protection sociale). Les emplois occupés par les jeunes se concentrent dans le secteur primaire et dans le secteur privé. Près de 7 travailleurs sur 10 effectuent des horaires supérieurs à une semaine de travail normale.

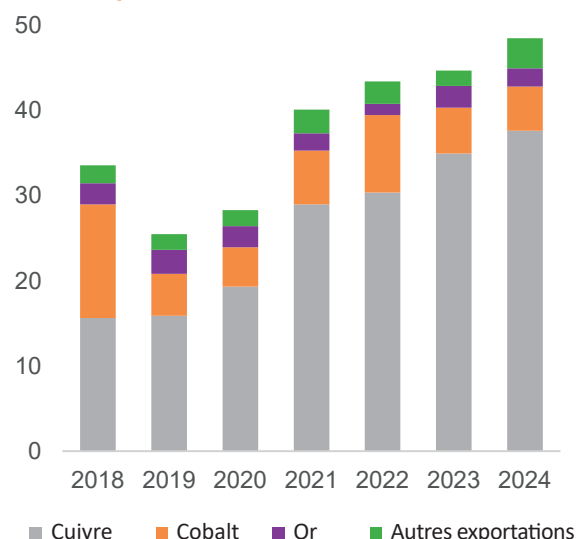
➤ 1.1.4 Balance extérieure de la RDC

12. Les exportations de cuivre, en forte hausse, dominent le commerce extérieur de la RDC et demeurent un moteur essentiel de l'économie.

En 2024, elles ont atteint 38 pour cent du PIB et près de 80 pour cent du total des exportations de biens, sous l'effet simultané de la hausse des cours mondiaux et de l'augmentation de la production. Le volume de production minière en 2024 est presque deux fois supérieur à celui de 2020, la capacité de production nationale n'ayant cessé de croître depuis le lancement du projet minier de Kamoja-Kakula (le troisième plus grand complexe minier de cuivre au monde) à la mi-2021. Les exportations d'autres métaux, en particulier le cobalt, connaissent également une croissance rapide, portant le total des exportations de biens à 57 pour cent du PIB en 2024. En conséquence, la tendance à la baisse de la part des exportations congolaises dans le commerce mondial s'est récemment inversée (Figure 12, Figure 13 et Figure 14).

Les exportations sont dominées par le cuivre...

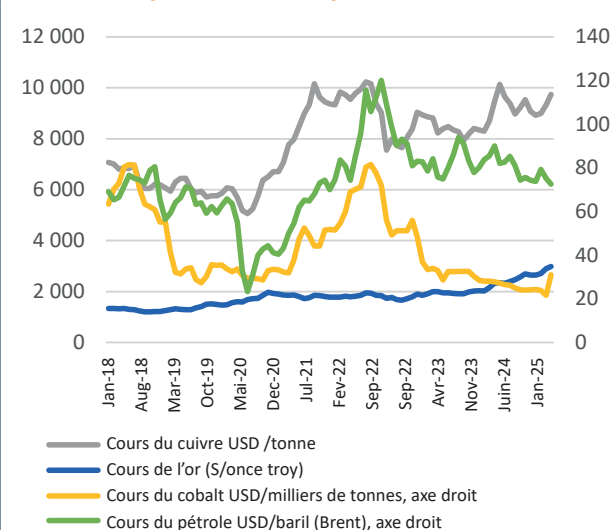
Figure 12 : Exportations de cuivre, de cobalt, d'or et autres exportations (en % du PIB), 2018-2023



Source : BCC

... dans un contexte de cours favorables des matières premières...

Figure 13 : Cours internationaux du cuivre, de l'or, du cobalt et du pétrole (en USD par unité)



Source : BCC

13. La croissance des exportations a permis de réduire sensiblement le déficit du compte courant en 2024.

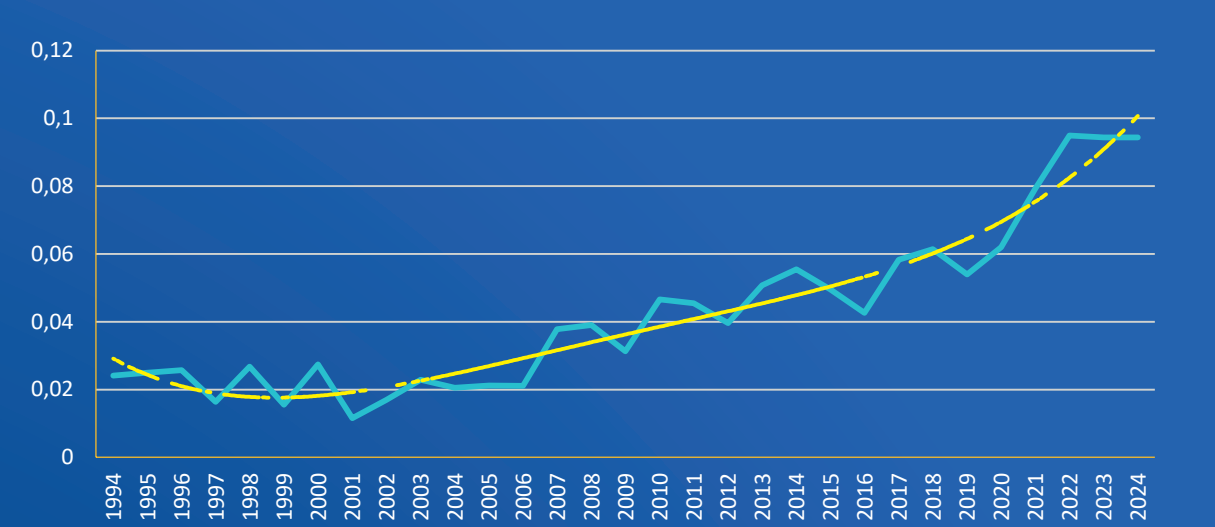
La forte hausse des exportations de biens en 2024 a largement compensé l'augmentation de la facture des importations, ramenant le déficit du compte courant à 3,4 pour cent du PIB. La valeur des biens importés a fortement

progressé, atteignant 42 pour cent du PIB en 2024, contre 24 pour cent en 2020. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des importations de biens d'équipement, nécessaires pour soutenir les investissements miniers, ainsi qu'aux biens de consommation, notamment les produits alimentaires (Figure 15 et Figure 16).

3 Sur la base du seuil de pauvreté international de 2,15 USD par jour.

...contribuant à l'augmentation de la part des exportations de la RDC dans le commerce mondial ces dernières années.

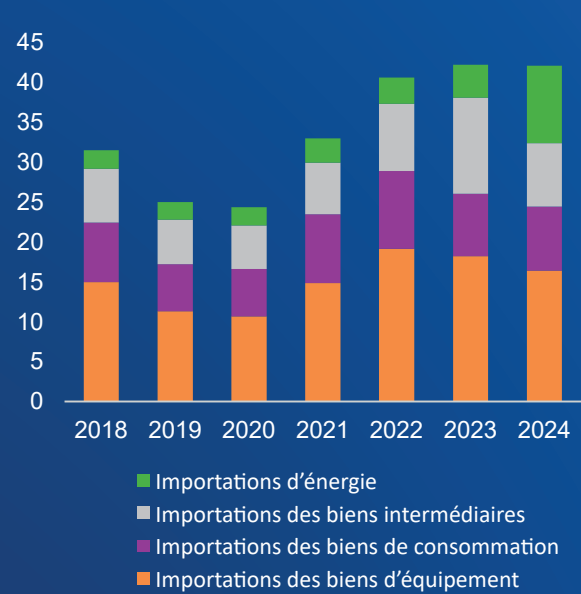
Figure 14 : Part des exportations de la RDC dans les exportations mondiales (en %), 1994-2024



Source : WDI

... compensée par une forte croissance des importations.

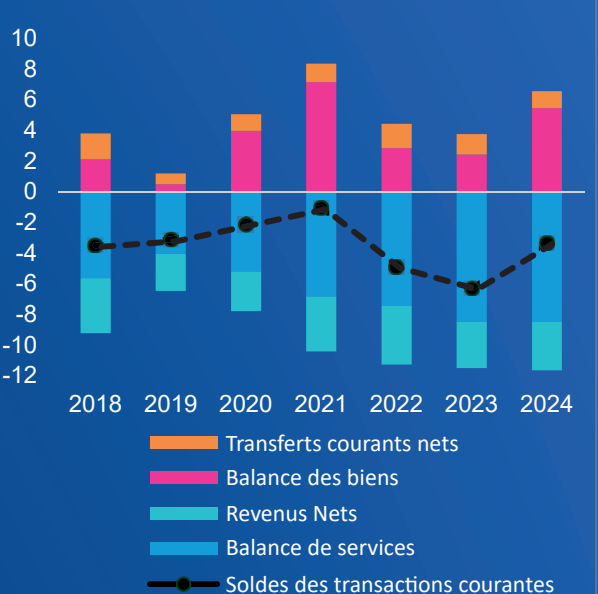
Figure 15 : Importations d'énergie, de biens intermédiaires et de biens de consommation (en % du PIB), 2018-2024



Source : BCC

Cependant, le déficit du compte courant s'est encore réduit.

Figure 16 : Déficit du compte courant et ses composantes (en % du PIB), 2018-2024



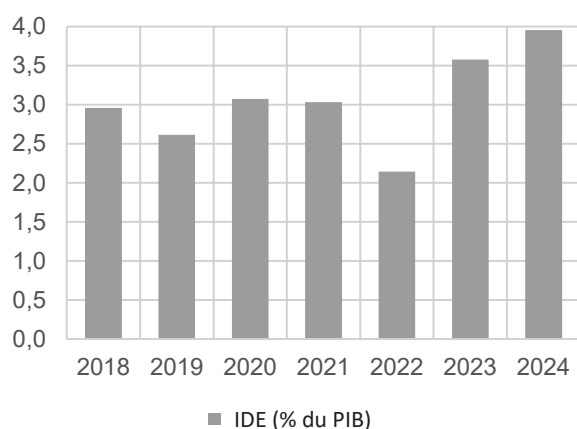
Source : BCC

- 14. Le déficit du compte courant a été financé par les investissements directs étrangers (IDE) et les financements extérieurs, ce qui a permis d'accroître les réserves de change.** Après un recul en 2022, les IDE ont atteint 4,1 pour cent du PIB en 2024, reflétant la forte dynamique de croissance du secteur minier. Parmi les investissements notables, figurent les initiatives du groupe canadien Ivanhoe Mines, visant à agrandir les mines de cuivre de Kamoakakula et à re-

lancer l'exploitation de la mine de zinc de Kipushi. Parallèlement, les financements extérieurs, tels que les décaissements au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI4, ont joué un rôle déterminant dans le renforcement des réserves de change, qui ont augmenté pour couvrir 10 semaines d'importations à fin 2024. Cette augmentation témoigne d'une plus grande stabilité budgétaire et d'une meilleure capacité de gestion des chocs extérieurs (Figure 17 et Figure 18).

L'augmentation des IDE continue d'être la principale source de financement du déficit du compte courant...

Figure 17 : Investissements directs étrangers (% du PIB), 2018-2024



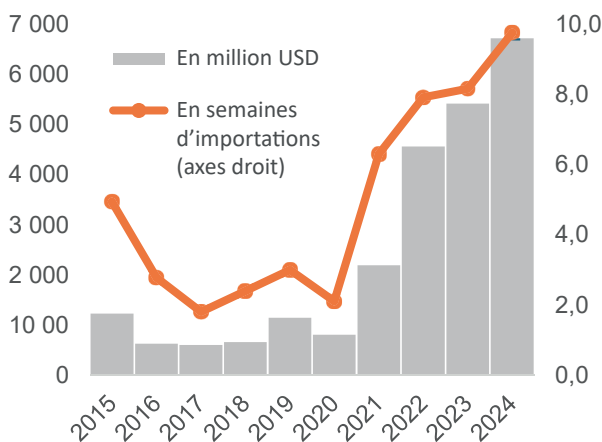
Source : BCC

➤ 1.1.5 Solde budgétaire et dette publique

- 15. L'augmentation des exportations de cuivre et de cobalt a permis de maintenir un niveau de recettes stable tout au long de l'année, mais les réformes fiscales n'ont pas encore produit de gains budgétaires tangibles.** En 2024, les recettes intérieures sont restées stables à 14 pour cent du PIB, soutenues par les cours favorables des matières premières. Les principales sources de recettes en 2024 ont été les impôts directs (impôts sur les sociétés et impôt sur le revenu des personnes physiques), les recettes non fiscales telles que les redevances minières, ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (Figure 19). Le dynamisme du secteur minier a permis aux recettes totales issues du secteur extractif⁵ d'atteindre près de 6 pour cent du PIB. Parmi les réformes visant à améliorer la conformité figurent la mise en œuvre du système standardisé de facturation de la TVA pour les entreprises et l'instauration du Système de traçabilité des droits d'accise (STDA) sur le tabac, les télécommunications et les boissons. La modernisation de la collecte des recettes se poursuit avec le déploiement du

... permettant une augmentation des réserves officielles.

Figure 18 : Réserves officielles (millions USD et semaines d'importations), 2015-2024



Source : BCC

logiciel intégré de gestion des finances publiques (LOGIRAD) dans certains services clés de l'administration. Toutefois, les réformes en cours en matière de politique et d'administration fiscale n'ont pas encore conduit à une hausse substantielle des recettes.

- 16. Le système de recettes intérieures demeure peu performant, et sa faiblesse est accentuée par d'importantes dépenses fiscales.** Les recettes fiscales restent inférieures aux moyennes régionales, freinées par un système complexe et fragmenté et par l'insuffisance des capacités administratives. En outre, l'espace budgétaire de la RDC est contraint par des dépenses fiscales élevées, qui ont représenté jusqu'à 5 pour cent du PIB — soit environ un tiers des recettes fiscales totales et l'équivalent de trois fois le budget du secteur de la santé. Si l'objectif principal des exonérations fiscales est d'alléger la charge fiscale pour encourager l'investissement, il existe peu de données complètes pour en évaluer l'efficacité. De plus, les allègements fiscaux à vocation sociale sont peu pris en compte, ce qui souligne la nécessité d'une meilleure compréhension et d'un ciblage plus rigoureux de ces mesures afin d'améliorer l'efficacité et l'équité budgétaires.

⁴ Le programme du FMI 2021-2024 s'est achevé en juillet 2024.

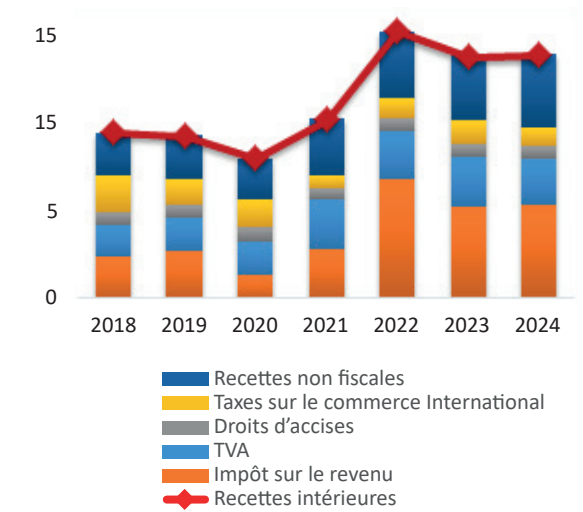
⁵ Les recettes extractives regroupent les impôts sur le revenu et les sociétés du secteur minier et pétrolier, la taxe sur les profits exceptionnels, les redevances, les droits d'accise, la TVA, les dividendes des entreprises publiques et autres taxes et redevances.

17. Les dépenses publiques ont globalement augmenté dans la plupart des catégories, mais les dépenses sécuritaires exécutées via des procédures exceptionnelles ont fragilisé les processus standards, affaiblissant ainsi la crédibilité de la politique budgétaire. Les dépenses militaires, exécutées dans le cadre de procédures exceptionnelles en réponse à l'instabilité persistante dans l'est du pays, sont restées élevées, dépassant 2 pour cent du PIB en 2024. Les procédures d'urgence (appliquées pour près de 15 pour cent des dépenses totales en 2024) ont contourné les étapes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement de la chaîne des dépenses, permettant aux ministres des Finances et du Budget d'autoriser directement les paiements. Parallèlement, la masse salariale, qui avait augmenté en raison des ajustements salariaux des

enseignants et des militaires, a légèrement diminué depuis 2022. Les transferts et subventions ont augmenté, en partie du fait de l'augmentation des subventions accordées aux producteurs de pétrole, le gouvernement s'efforçant de réduire ses arriérés envers les compagnies pétrolières et de rationaliser les subventions dans ce secteur (Encadré 1). Les dépenses d'investissement plus élevées ont permis de soutenir le programme d'investissement public, comprenant notamment la réhabilitation de routes⁶, l'acquisition d'équipements médicaux pour les hôpitaux généraux de Kalemie, l'achat d'engrais chimiques et la réhabilitation des aéroports de Kavumu, Kananga et Goma. Certaines dépenses ont été financées par des ressources extérieures, notamment du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (Figure 20).

Les recettes sont restées stables...

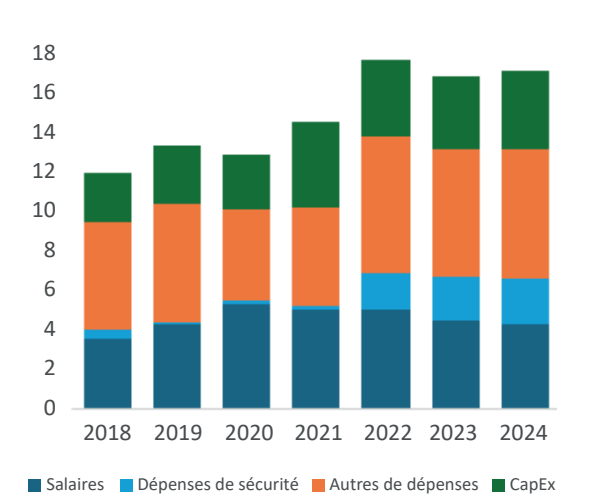
Figure 19 : Recettes, totales et par composante (en % du PIB), 2018-2024



Source : Ministère des Finances de la RDC

... mais les dépenses ont légèrement augmenté.

Figure 20 : Composition des dépenses publiques (en % du PIB), 2018-2024



Source : Ministère des Finances de la RDC



6 Réhabilitation et modernisation de la route provinciale Kalamba Mbuji-Kananga, des routes nationales et des contournements de Kinshasa.

Encadré 1 : Les subventions sur les prix du carburant pèsent lourdement sur les finances publiques, mais le rythme des réformes est inégal.

Les subventions aux carburants, dont l'objectif est de maintenir les carburants à un prix bas pour les consommateurs, ont un coût budgétaire important, et font l'objet d'efforts de réforme en vue de les éliminer progressivement. La RDC dispose d'un cadre réglementaire pour la tarification du carburant, qui comprend une formule permettant d'ajuster les prix de détail des produits pétroliers en fonction des coûts d'importation et de production nationale. Le ministère de l'Économie fixe les prix du carburant, sur proposition du Comité de Suivi des Prix des Carburants Terrestres. Les prix doivent être révisés dès qu'un des paramètres suivants varie de plus de 5 pour cent : (i) le taux de change CDF/USD, (ii) le Prix Moyen Frontière (PMF), et/ou (iii) le volume de vente de carburant. Cependant, ce cadre n'est pas pleinement appliqué, ce qui fait que les prix de détail restent à un niveau bas et entraîne des coûts budgétaires élevés.

Le coût budgétaire des subventions aux carburants est élevé. En 2024, les subventions directes se sont élevées à environ 305,3 millions USD (soit 0,4 pour cent du PIB), y compris les paiements d'arriérés aux compagnies pétrolières. En outre, selon les estimations des autorités, le manque à gagner fiscal serait de 86,8 millions USD par an, soit 0,1 pour cent du PIB. Par ailleurs, le processus de fixation des subventions aux carburants manque de transparence : les discussions du comité ne sont pas publiées et le traitement des créances envers les compagnies pétrolières reste long et incertain.

Une feuille de route adoptée en novembre 2023 définit le plan du gouvernement pour réduire les subventions et les arriérés. Parmi les réformes mises en œuvre figurent l'exclusion des compagnies aériennes internationales et des entreprises minières de l'accès aux prix subventionnés. Cependant, la mise en œuvre a été inégale au cours de l'année 2024 : les prix du carburant ont été relevés en avril, réduisant le coût des subventions, avant d'être révisés à la baisse en mai puis en octobre, en réaction à une forte inflation et à la hausse des cours mondiaux du pétrole. Ces ajustements ont entraîné une augmentation des transferts directs et une nouvelle accumulation d'arriérés envers les fournisseurs de pétrole.

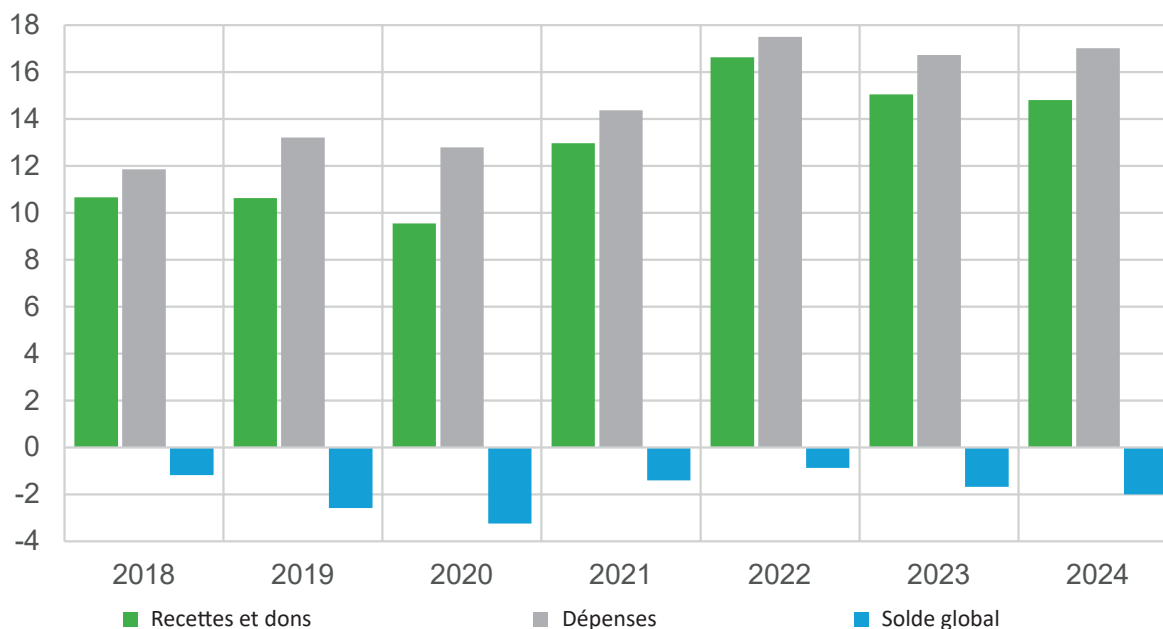
- 18. En 2024, le solde budgétaire du gouvernement central s'est détérioré.** Malgré des efforts soutenus en matière de mobilisation des recettes, le déficit budgétaire s'est creusé pour atteindre 2,0 pour cent du PIB en 2024. Ce déficit a été financé principalement par l'émission des titres publics sous forme de bons et obligations du Trésor, représentant près de 1 pour cent du PIB, ainsi que par des emprunts extérieurs concessionnels auprès de bailleurs, notamment le FMI et la Banque mondiale, à hauteur de 1,7 pour cent du PIB. Malgré cette détérioration de la position budgétaire, le gouvernement a maintenu la discipline en matière de financement, conformément au « Pacte

de stabilité » signé avec la BCC en 2020, qui interdit le financement monétaire du déficit par la banque centrale (Figure 21). Néanmoins, la gestion des finances publiques en RDC est confrontée à d'importants défis, notamment une gestion inefficace de la trésorerie, une mauvaise exécution budgétaire, la faiblesse des dispositifs de contrôle et un espace budgétaire limité (Encadré 2). Il est important de noter que cet espace budgétaire restreint, qui freine la prestation de services publics et les investissements, est en partie lié au niveau élevé des dépenses fiscales (ou exonérations), un sujet examiné en détail dans la Section 2.



Le déficit budgétaire s'est creusé.

Figure 21 : Recettes, dépenses et solde budgétaire (% du PIB), 2018-2024



Source : Ministère des Finances de la RDC.

Encadré 2 : Défis et réformes en matière de gestion des finances publiques

La gestion des finances publiques en RDC est confrontée à d'importants défis, parmi lesquels une gestion inefficace de la trésorerie, une mauvaise exécution budgétaire, la faiblesse des dispositifs de contrôle, la faiblesse des institutions de surveillance et de conformité, ainsi que des dysfonctionnements dans l'administration publique au niveau local. Ces problèmes sont aggravés par l'absence d'un mécanisme centralisé et transparent de gestion des fonds publics. L'exécution budgétaire est marquée par un recours excessif aux procédures d'urgence, qui permettent aux ministres des Finances et du Budget d'autoriser directement les paiements, en contournant les étapes d'engagement, de vérification et d'ordonnancement de la chaîne de dépense, ce qui compromet donc l'intégrité du processus budgétaire. En 2024, les dépenses exécutées par procédures d'urgence ont représenté près de 15 pour cent des dépenses totales. L'excessive centralisation des pouvoirs d'engagement budgétaire au sein des ministères des Finances et du Budget engendre également des inefficiences et des retards.

Il est essentiel de mener des réformes de la gestion des finances publiques en RDC pour renforcer la stabilité budgétaire et la gouvernance. Parmi les initiatives clés figurent l'opérationnalisation de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, créée en mars 2022, ainsi que la mise en œuvre du Compte unique du Trésor. Le renforcement des capacités des institutions de contrôle, telles que l'Inspection générale des finances et la Cour des comptes, est essentiel pour garantir l'exercice effectif de leurs fonctions de contrôle. Par ailleurs, l'amélioration de la mobilisation des recettes au niveau provincial et la décentralisation de la gestion financière des entités territoriales, notamment par le biais de budgets participatifs, devraient également contribuer à une meilleure gestion budgétaire. Ces réformes, axées sur l'amélioration de l'exécution budgétaire, la transparence et la redevabilité, visent à accroître les ressources disponibles pour les dépenses au niveau sectoriel et provincial, soutenant ainsi une décentralisation budgétaire plus large et un renforcement global de la gestion des finances publiques. L'amélioration de la gestion de la trésorerie constitue également un volet crucial de ces réformes dans la mesure où elle assure une allocation efficace des ressources financières.

- 19. Le poids de la dette de la RDC continue de s'alléger.** Le pays affiche un niveau relativement faible de dette publique, estimé à 22,5 pour cent du PIB en 2024 (Tableau 1). Ce total comprend environ 10,7 milliards USD (soit 14,5 pour cent du PIB) de dette publique extérieure, constituée principalement d'obligations envers le FMI, la

Banque mondiale et la Chine. Le service de cette dette reste très modeste lorsqu'il est rapporté aux exportations, aux recettes ou aux réserves. Le stock plus limité de dette publique intérieure, essentiellement composé d'arriérés domestiques et de bons du Trésor à court terme, a diminué pour atteindre 8 pour cent du PIB en 2024. Le

gouvernement a fait preuve d'une grande rigueur dans le contrôle de l'endettement et dans l'adoption d'une stratégie de gestion prudente de la dette. Depuis 2021, les réformes soutenues par la Politique de financement durable du développement (en sigle anglais SDFP : *Sustainable development financing policy*) de la Banque mondiale ont permis des avancées notables en matière de gestion et de transparence de la dette. Le remboursement des arriérés intérieurs s'appuie sur la stratégie d'apurement du gouvernement, dont la feuille de route a été actualisée en décembre 2024. La dette publique commerciale se compose en grande partie d'un prêt garanti signé en 2008 pour le financement d'infrastructures.⁷

20. Le coût des titres publics a fortement augmenté en 2024. Au cours des deux dernières années, le volume des titres publics intérieurs en circulation a nettement progressé, en raison d'une demande plus forte de liquidité. Initialement libellés en francs congolais (CDF) puis indexés sur le dollar américain, des titres libellés directement en dollars ont commencé à être émis en 2023 pour en accroître l'attractivité et répondre aux besoins de financement du déficit public. En conséquence, le taux d'intérêt moyen pondéré des bons du Trésor en RDC s'est établi à 26,9 pour cent en 2024, soit environ 850 points de base de plus qu'en 2023, reflétant un taux directeur élevé (25 pour cent) et une baisse de l'attractivité des titres.

Tableau 1 : Dette publique et service de la dette (% du PIB, sauf indication contraire), 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024
	Est.	Est.	Est.	Est.	Prél.
Dette publique	23,7	25,3	23,8	27,0	22,5
Dette extérieure	15,8	16,5	14,9	17,8	14,5
Dette intérieure	7,9	8,8	8,9	9,1	8,0
Service de la dette extérieure publique					
En % des exportations	4,0	2,3	2,4	2,4	1,8
En % des recettes	13,1	8,1	6,5	7,6	6,1
En % des réserves	49,7	20,9	15,2	13,0	9,4

Source : Analyse de viabilité de la dette, juin 2025 (préliminaire)

1.1.6 Politique monétaire et inflation

21. La BCC a maintenu une politique monétaire restrictive afin d'ancrer les anticipations d'inflation à un niveau plus bas. Elle a resserré sa position monétaire en maintenant le taux directeur élevé à 25,0 pour cent et cette mesure s'est accompagnée d'importantes interventions sur le marché afin de contenir l'inflation (Figure 22). Ce taux directeur qui sert de référence aux opérations des banques commerciales est resté inchangé depuis août 2023, dans le cadre d'une stratégie visant à ancrer les anticipations d'inflation sur fond d'inflation encore élevée et d'incertitude économique inédite, jusqu'à ce que l'inflation atteigne l'objectif à moyen terme de

7 pour cent. Toutefois, l'efficacité de la politique monétaire reste limitée en raison du taux élevé de dollarisation dans le pays, un phénomène qui affaiblit les mécanismes de transmission des instruments de la politique monétaire (Encadré 3). Parallèlement, la BCC a poursuivi ses efforts d'absorption de l'excès de liquidité en francs congolais (CDF) en émettant ses propres bons (bons BCC) en monnaie nationale. En conséquence, la base monétaire et la masse monétaire au sens large (M2) ont respectivement augmenté de 32 pour cent et 22 pour cent en glissement annuel à la fin de 2024, cette croissance étant en grande partie tirée par l'augmentation des avoirs extérieurs nets.

⁷ Ce prêt finance SICOMINES (Sino-Congolaise des Mines SA), coentreprise mines-infrastructures entre l'État congolais et des investisseurs chinois ; les décaissements ont atteint 888 millions USD en 2022. La garantie de l'État n'est mobilisable qu'après 2050. La dette, remboursable d'ici 2027, est gagée sur les revenus de SICOMINES.

Encadré 3 : Progrès en matière de dédollarisation en RDC

En 2012, la République démocratique du Congo (RDC) a lancé une stratégie visant à réduire sa dépendance au dollar américain, dans le but de stimuler l'utilisation du franc congolais (CDF). Cette stratégie repose sur une approche fondée sur le marché, favorisant l'utilisation du CDF dans l'économie. La stratégie comprenait : (1) la suppression des plafonds administratifs sur les taux d'intérêt pour les dépôts et crédits en monnaie nationale ; (2) la réduction du taux de réserves obligatoires –la part des dépôts des clients dans les banques que les banques doivent obligatoirement conserver dans à la banque centrale, et ne peuvent pas prêter– non rémunérées sur les dépôts en CDF ; (3) l'adoption d'un régime de ciblage de l'inflation et d'un régime de change plus flexible ; (4) le développement du marché monétaire pour les titres publics libellés en monnaie nationale ; et (5) l'amélioration de l'efficacité du système national de paiement. Cependant, la mise en œuvre de cette stratégie n'a eu qu'un impact marginal et la dollarisation reste très élevée. Ce n'est qu'en 2021 que le pays a commencé à émettre des titres publics intérieurs en monnaie nationale. Le Pacte de stabilité, signé entre le gouvernement et la BCC en août 2020, a effectivement mis fin à la monétisation du déficit budgétaire par la banque centrale. Depuis janvier 2022, le coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts en devises est libellé en devises pour les dépôts dépassant leur niveau de fin 2021, réduisant donc l'avantage de détenir les dépôts en monnaie étrangère.

Plusieurs pays se sont engagés dans un processus de dédollarisation avec des résultats variables, illustrant une diversité de stratégies et d'enseignements. Le Pérou, par exemple, est souvent cité comme modèle pour la mise en œuvre d'un ciblage de l'inflation et l'instauration de politiques monétaires solides, qui ont ensemble réduit sa dépendance au dollar américain, de 82 pour cent des crédits libellés en monnaie étrangère en 1999 à 24 pour cent en 2024 (Articles IV du FMI). Cette approche a permis une baisse marquée de la dollarisation financière, tant interne qu'externe, renforçant ainsi la résilience économique du pays. De même, la Bolivie a enregistré des avancées notables en adoptant des politiques favorisant l'utilisation de la monnaie nationale, limitant ainsi la prédominance du dollar dans son économie. Ainsi, la part des crédits libellés en monnaie étrangère dans le total a chuté de 96,3 pour cent en 1999 à 0,6 pour cent en 2024 (Articles IV du FMI). En Afrique subsaharienne, des pays tels que l'Angola, le Mozambique et São Tomé-et-Príncipe ont également réussi à restreindre l'usage des devises étrangères grâce à des initiatives politiques cohérentes, démontrant ainsi que des réformes économiques adaptées peuvent aboutir à une réduction significative de la dollarisation.

22. Le taux de change officiel est resté relativement stable, enregistrant une dépréciation modérée et un écart minimal avec le taux du marché parallèle.

Dans une économie dollarisée exposée aux fortes fluctuations des cours mondiaux des matières premières, la politique de change a joué un rôle clé dans la dynamique inflationniste. Le taux de change officiel CDF/USD est resté relativement stable en 2024, avec une dépréciation plus lente sur le marché officiel, soutenue par des mesures coordonnées visant à absorber l'excès de liquidité dans l'économie. Le taux de change sur le marché parallèle a suivi la même tendance, ce qui fait que l'écart entre les deux marchés s'est réduit à un niveau négligeable. La BCC est intervenue pour stériliser les devises étrangères et a géré activement les réserves obligatoires sur les passifs en dollars américains. L'augmentation des réserves obligatoires sur les dépôts collectés par les banques commerciales en devises a contribué à constituer un matelas de liquidités en devises à la BCC, atténuant les fluctuations du marché des changes.

23. Malgré les efforts du gouvernement, l'inflation reste supérieure à l'objectif à moyen terme de 7 pour cent fixé par la BCC, ce qui réduit le pouvoir d'achat des ménages.

La stabilité du franc congolais et une politique monétaire rigoureuse ont contribué à contenir l'inflation. Après une

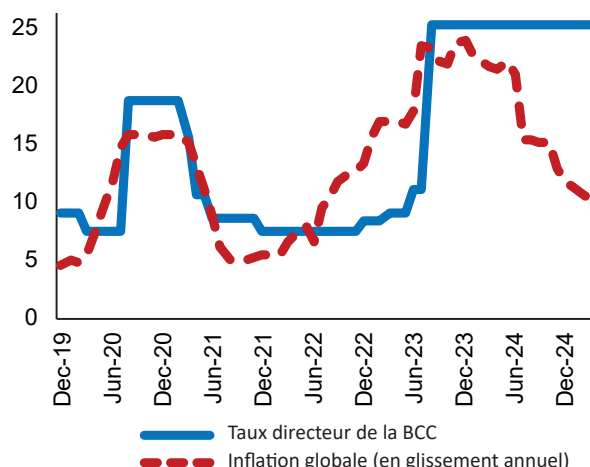
forte hausse en 2023, l'inflation est retombée à 11,7 pour cent en décembre 2024, puis à 10,1 pour cent en mars 2025, en grande partie en raison d'une baisse des prix des denrées alimentaires (Figure 22 et Figure 23), lesquels contribuent à plus des deux tiers de l'inflation globale. La baisse des prix mondiaux des denrées alimentaires et du pétrole — deux composantes majeures du panier de consommation des ménages congolais — a allégé la pression sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Malgré ces progrès, l'inflation reste bien au-dessus de l'objectif de 7 pour cent fixé par la BCC. En réponse au coût élevé de la vie, le gouvernement a exempté certains produits alimentaires de taxe pour une durée de 12 mois et a réduit les prix du carburant à la pompe en novembre 2024.

24. En 2024, les taux d'inflation au niveau infra-national se sont alignés sur la tendance à la baisse observée au niveau national.

Les grands centres urbains, notamment Kinshasa (12,5 pour cent), Lubumbashi (10,8 pour cent) et Goma (11,9 pour cent), ont tous enregistré un ralentissement de l'inflation. Cette trajectoire baissière se poursuit en 2025, malgré la détérioration de la situation sécuritaire à Goma et Bukavu. Ensemble, ces régions représentent moins de 15 pour cent du taux d'inflation national.

L'inflation s'est modérée alors que la BCC a maintenu une politique restrictive.

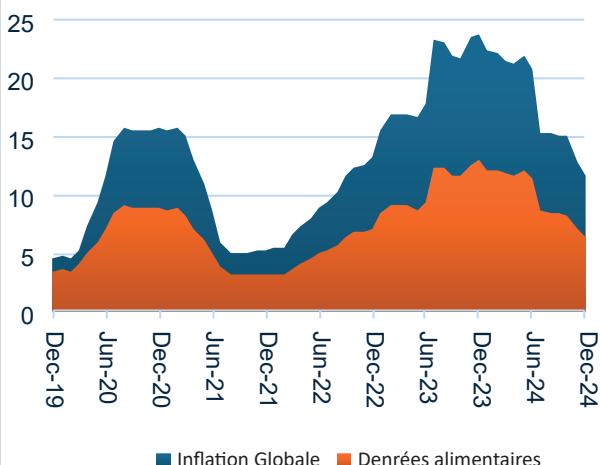
Figure 22 : Taux directeur de la banque centrale et IPC, en glissement annuel (%)



Source : BCC

Les prix des denrées alimentaires restent le principal moteur de l'inflation globale.

Figure 23 : Indice des prix à la consommation et inflation alimentaire, en glissement annuel (%)



Source : Calculs des services de la Banque mondiale à partir des données de la BCC

1.1.7 Secteur financier

25. Le système financier congolais est en croissance, mais reste de petite taille, concentré et faiblement inclusif.

En août 2024, les actifs financiers représentaient seulement un quart du PIB et étaient majoritairement aux mains de banques détenues majoritairement par des intérêts étrangers. Les trois principales banques contrôlaient environ deux tiers des actifs et des crédits, ainsi que plus de la moitié des dépôts du secteur bancaire.⁸ Le marché financier non bancaire se développe lentement. Selon la base de données Global Findex de la Banque mondiale, 27 pour cent des adultes en RDC détenaient un compte bancaire en 2022, contre 55 pour cent en moyenne en Afrique subsaharienne. Le taux d'inclusion financière en RDC s'élève à environ 6 pour cent, un niveau nettement inférieur à la moyenne régionale de 25 pour cent.

26. Malgré des vulnérabilités structurelles, le secteur bancaire a enregistré des progrès en 2024.

Bien que le secteur bancaire congolais reste sous-capitalisé, il a renforcé de manière significative sa base de capital. À la suite de la décision de la BCC de relever le capital minimum exigé pour les banques en RDC à 50 millions USD d'ici juillet 2025, le capital agrégé est en hausse. Cependant, le ratio d'adéquation des

fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés par les risques) est tombé sous la barre des 15 pour cent en décembre 2024. Les dépôts et les crédits sont presque entièrement dollarisés, les devises étrangères représentant respectivement 91,6 pour cent et 91,9 pour cent du total. La qualité des actifs s'est améliorée, le taux de prêts non productifs étant tombé à 6,3 pour cent fin 2024.

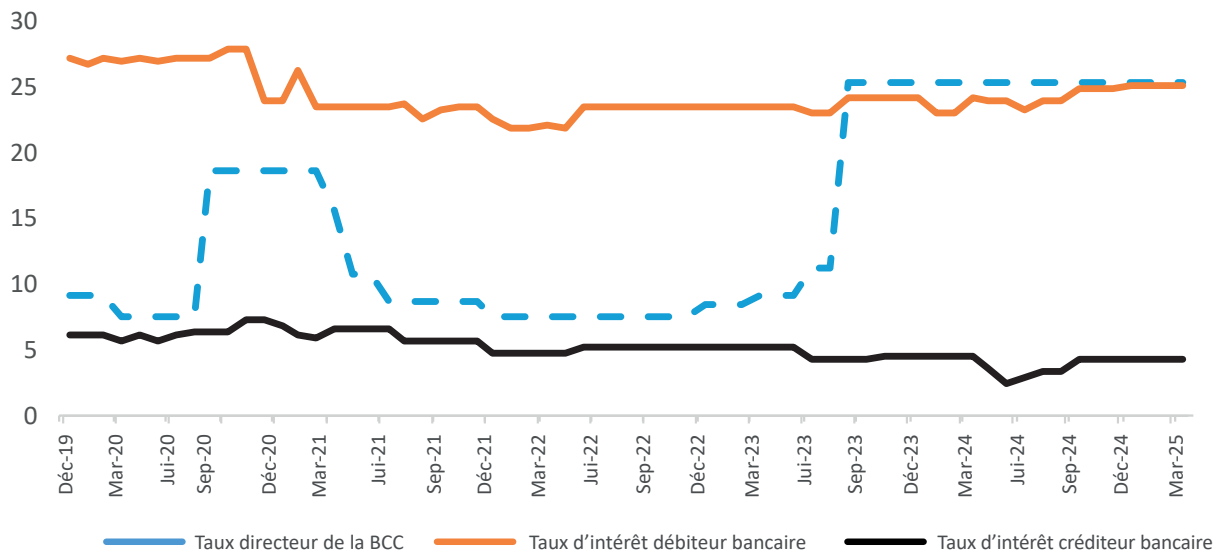
27. Le crédit a augmenté, mais il reste rare, coûteux et fortement concentré.

Le secteur bancaire intervient de façon marginale dans le financement de l'économie congolaise : en 2024, le crédit au secteur privé représentait environ 12 pour cent du PIB, soit à peine la moitié de la moyenne d'Afrique subsaharienne (Figure 26), tandis que les dépôts atteignaient seulement 20 pour cent du PIB. Selon les estimations, le crédit au secteur privé en RDC était principalement alloué au secteur extractif, représentant le tiers du total des crédits en 2024, suivi par le commerce et d'autres services. Par ailleurs, le coût du crédit en RDC demeure l'un des plus élevés en Afrique (Figure 25). L'écart entre le taux de crédit et le taux de dépôt pour les prêts libellés en monnaie nationale dépassait en moyenne 20 pour cent en 2024, tandis que cet écart était supérieur à 8 pour cent pour les prêts en dollars américains (Figure 24).

⁸ Il y a 15 banques en RDC : quatre nationales, neuf panafricaines régionales et deux filiales de groupes bancaires internationaux

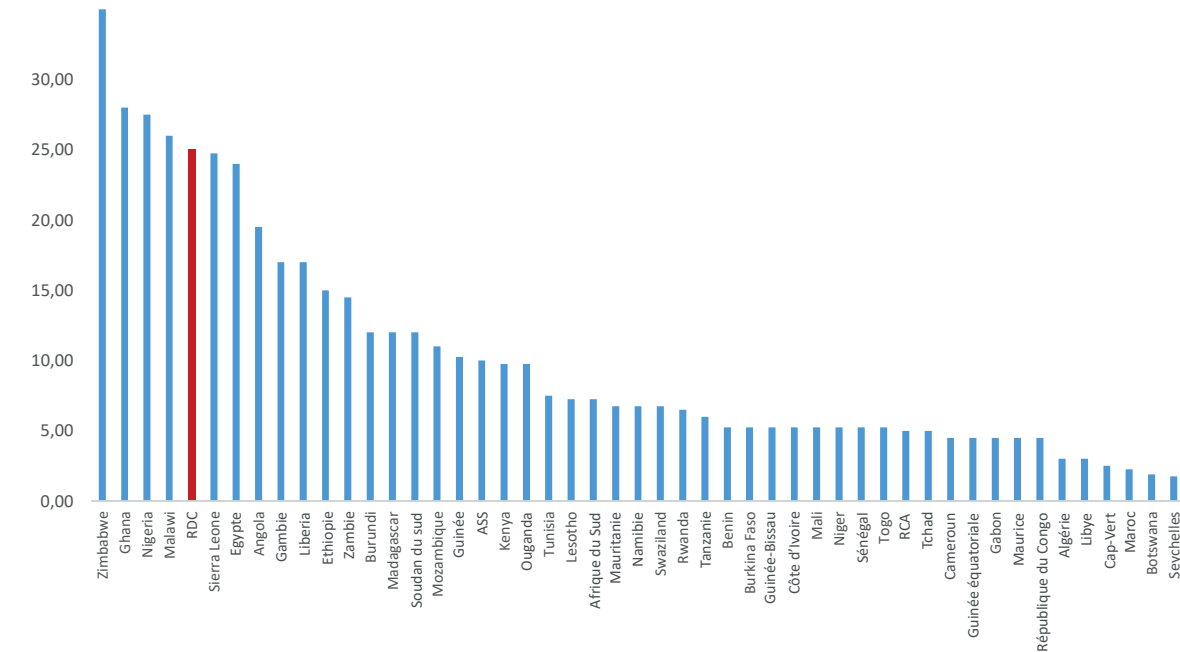
Le taux d'intérêt reste élevé...

Figure 24 : Taux directeur de la BCC, taux débiteur bancaire et taux créditeur bancaire (en %)



Source : BCC

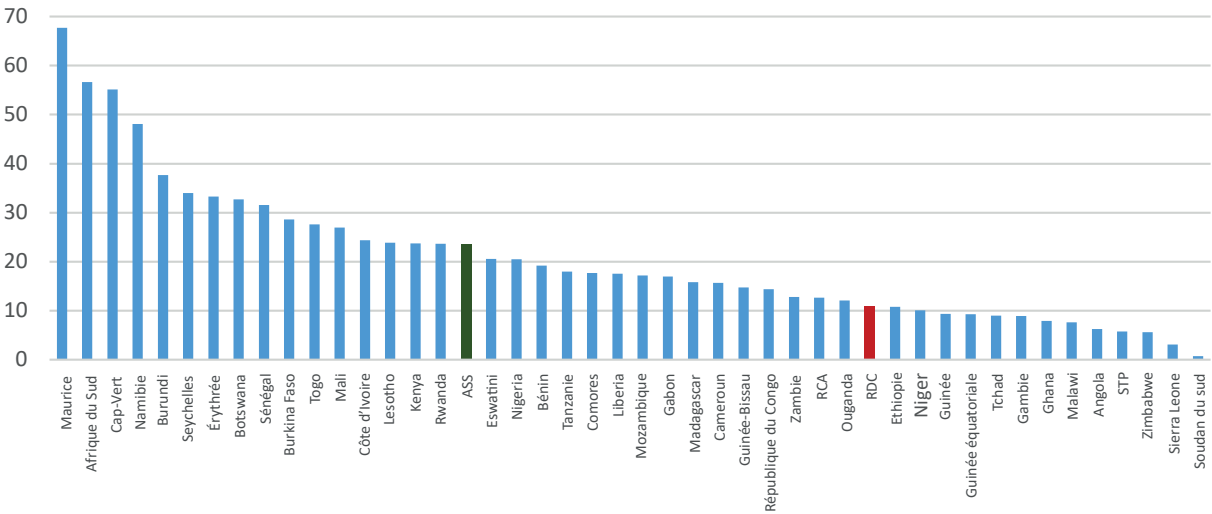
Figure 25 : Taux directeur (en pourcentage, décembre 2024-mai 2025)



Source : Trading Economics

... et le crédit au secteur privé est faible.

Figure 26 : Crédit au secteur privé en Afrique subsaharienne (en % du PIB), divers pays, 2024



Source : PEM du FMI, avril 2025



1.2 Perspectives de croissance

28. Les perspectives économiques sont mitigées et tributaires de la poursuite des réformes ainsi que de l'évolution du contexte extérieur.

La croissance économique devrait rester soutenue, atteignant 5,3 pour cent d'ici 2027, malgré un ralentissement prévu à 4,8 pour cent en 2025 après une période de forte croissance (7,6 pour cent en moyenne entre 2021 et 2024), en raison d'une baisse de la production extractive et de perturbations liées aux conflits. La croissance sera principalement portée par le secteur minier, avec l'expansion de la production dans les mines de cuivre et de cobalt de Kamo-a-Kakula, Tenke Fungurume et KFM. Une suspension temporaire des exportations de cobalt en début 2025 pourrait entraîner des problèmes de stockage et de coûts — les entreprises minières poursuivant leur production —, mais ceux-ci pourraient être compensés par une probable hausse des prix à l'avenir. La production de zinc augmentera avec la réouverture de la mine de Kipushi. Les secteurs non extractifs tels que les services, l'industrie manufacturière et la construction soutiendront également la croissance, grâce notamment au programme de développement Inga 3 appuyé par la Banque mondiale. Les secteurs du bâtiment et des infrastructures (notamment les routes et l'électricité) devraient bénéficier d'un nouvel élan, alors que le pays se prépare à une expansion majeure de l'hydroélectricité sur le fleuve Congo visant à améliorer l'accès à l'électricité et à favoriser le développement économique.

29. Les exportations, en particulier issues du secteur extractif, devraient rester un moteur essentiel de la croissance à moyen terme, soutenues par d'importants investissements.

Du côté de la demande, la croissance serait tirée par l'investissement privé et les exportations. Les perspectives favorables en ce qui concerne les cours des matières premières devraient continuer à stimuler les investissements dans le secteur minier, principalement à travers l'expansion

des capacités dans les projets existants, à mesure que les conditions financières mondiales s'améliorent à la suite de l'assouplissement des politiques monétaires dans les économies avancées. Parallèlement, les activités minières continueront de soutenir les exportations à moyen terme.

30. L'inflation intérieure devrait progressivement se modérer à mesure que les pressions inflationnistes mondiales s'atténuent et que le franc congolais reste stable.

À moyen terme, l'inflation devrait reculer à mesure que les prix se stabilisent à l'échelle mondiale et que le franc congolais s'apprécie. Une position extérieure solide et l'absence de financement du déficit par la BCC favoriseront la stabilité de la monnaie et permettront de contenir l'inflation dans les limites de l'objectif à moyen terme fixé à 7 pour cent. L'évolution des prix des matières premières à l'échelle mondiale, notamment ceux des denrées alimentaires et de l'énergie, continuera d'avoir un impact important sur l'inflation globale intérieure.

31. L'assainissement des finances publiques devrait se poursuivre en RDC, bien que la mobilisation des recettes et le contrôle de dépenses restent un enjeu majeur.

En 2025, le déficit budgétaire devrait se creuser pour atteindre 3,7 pour cent du PIB, en raison de la hausse des dépenses de sécurité et de la masse salariale dans le secteur public. Les dépenses sécuritaires pourraient dépasser 2,4 pour cent du PIB, sous l'effet des conflits et du retrait des forces régionales, ce qui pourrait limiter les dépenses sociales (Encadré 4). Par ailleurs, la RDC est confrontée à des charges financières importantes liées à l'escalade sécuritaire, les pertes de recettes publiques étant estimées à environ 320 millions USD (soit 0,4 pour cent du PIB) en 2025. Cependant, le déficit devrait repasser sous la barre de 2 pour cent



du PIB d'ici 2027, grâce aux réformes fiscales basées sur la numérisation et à un contrôle plus strict des dépenses. La stratégie budgétaire met l'accent sur l'évitement du financement monétaire et le respect des plafonds légaux. En complément des réformes menées dans le cadre de l'appui budgétaire de la Banque mondiale, le FMI accompagne également la RDC dans le cadre d'une Facilité élargie de crédit (FEC) de 38 mois et d'une Facilité pour la résilience et la durabilité. La

suspension soudaine des programmes de l'USAID viendra aggraver les pressions en matière de ressources, l'aide annuelle étant amputée de plus d'un milliard USD. La dette publique devrait se modérer à 22 pour cent du PIB à moyen terme et le risque global de surendettement devrait rester modéré. Néanmoins, malgré un endettement public global relativement bas, la faible capacité de remboursement demeure une vulnérabilité significative.⁹



⁹ L'analyse de la viabilité de la dette la plus récente, en date de décembre 2024, prévoit que les risques externes et globaux de surendettement resteront modérés, mais la sensibilité de la RDC aux chocs de cours des matières premières se traduit par le dépassement de seuils pour deux ratios d'endettement externe dans le scénario extrême d'une baisse des exportations nominales. Les ratios valeur actuelle de la dette/PIB et dette/exportations, ainsi que deux indicateurs de service de la dette, franchissent leurs seuils si les exportations chutent de 16,5 pour cent en 2025 et 2026.

Encadré 4 : Amendement du budget 2025

La situation sécuritaire dans l'est de la RDC s'est fortement détériorée en janvier 2025, exerçant une pression supplémentaire sur les finances publiques. En réponse, le gouvernement a modifié le budget pour l'exercice 2025. Les dépenses totales, en pourcentage du PIB, ont baissé, sous l'effet d'un ajustement à la hausse du PIB (effet de dénominateur) et d'une réduction significative des dépenses d'investissement. Toutefois, la masse salariale devrait augmenter de 0,5 pour cent du PIB, en raison de la décision des autorités de doubler les salaires dans l'armée et la police. Les paiements d'intérêts devraient augmenter de 0,4 pour cent du PIB, ce qui permettrait de corriger une sous-estimation antérieure. Par ailleurs, les dépenses sécuritaires exceptionnelles devraient augmenter de 0,6 pour cent du PIB, compte tenu des dynamiques observées depuis l'intensification du conflit.

Du côté des recettes, les prévisions de recettes fiscales ont été révisées à la baisse, en raison de la fermeture des bureaux de l'administration fiscale dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi que de l'impact plus large du conflit sur les recettes issues des entreprises basées à Kinshasa et des institutions financières opérant à l'Est. En conséquence, le déficit budgétaire global devrait se creuser pour atteindre 2,6 pour cent du PIB en 2025, contre une estimation initiale de 2,3 pour cent.

	En millions USD		En pourcentage du PIB		Variation en ppt du PIB
	Initial	Révisé	Initial	Révisé	
Dépenses totales	16 982,7	17 201,4	21,3	20,5	-0,8
Dépenses courantes	8 807,5	9 181,9	11,1	11,0	-0,1
Salaires et traitements	3 429,6	4 014,7	4,3	4,8	0,5
Intérêts échus	112,2	411,1	0,1	0,5	0,4
Externe	37,0	57,0	0,0	0,1	0,0
Domestique	75,2	354,1	0,1	0,4	0,3
Biens et services	1 727,8	1 787,9	2,2	2,1	0,0
Subventions et transferts courants	3 538,0	2 968,3	4,4	3,5	-0,9
Dépenses d'investissement	7 669,8	5 983,9	9,6	7,1	-2,5
Financement externe	4 107,9	4 244,6	5,2	5,1	-0,1
Financement interne	3 561,9	1 739,3	4,5	2,1	-2,4
Dépenses exceptionnelles	505,3	2 035,5	0,6	2,4	1,8
Recettes et dons	15 500,9	15 350,7	19,5	18,3	-1,1
Recettes	12 513,4	12 206,2	15,7	14,6	-1,1
Recettes fiscales	8 230,8	8 079,5	10,3	9,6	-0,7
Impôt sur le revenu et TVA	5 601,1	5 738,5	7,0	6,9	-0,2
Douanes et droits d'accise	2 629,7	2 340,9	3,3	2,8	-0,5
Recettes non fiscales	4 282,5	4 126,8	5,4	4,9	-0,4
Dons	2 987,5	3 144,5	3,8	3,8	0,0
Solde global (base engagement)	-1 481,8	-1 850,7	-1,9	-2,2	-0,3
Variation des arriérés intérieurs	-331,6	-351,3	-0,4	-0,4	0,0
Solde global (base caisse)	-1 813,3	-2 202,0	-2,3	-2,6	-0,4
Financement	1 813,3	2 202,0	2,3	2,6	0,4
Financement externe (net)	1 499,8	1 960,7	1,9	2,3	0,5
Prêts de projets/crédits budgétaires	1 635,4	2 137,3	2,1	2,6	0,5
Amortissement de la dette extérieure	-135,5	-176,6	-0,2	-0,2	0,0
Financement intérieur (net)*	313,5	241,3	0,4	0,3	-0,1
Déficit de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB en milliards de CDF	235 338,9	239 489,7			
Taux de change (CDF/USD, moyenne)	2 954,4	2 859,2			

* Bons et obligations du Trésor

Note : Le budget révisé est relatif à la version soumise au Parlement par le gouvernement.

32. La position extérieure de la RDC devrait s'améliorer à court et moyen terme, sous l'effet de l'augmentation des recettes d'exportation et des flux d'investissements directs étrangers (IDE), ce qui renforcera les réserves de change. Les réformes dans le secteur minier ainsi que l'expansion des mines de Kamao-Kakula et de Kipushi devraient soutenir de bonnes performances à l'export. Les termes de l'échange continueront de s'améliorer, mais à un rythme plus lent, en raison de l'incertitude entourant le maintien des cours élevés du cuivre. La baisse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie ainsi qu'une augmentation de la production nationale devraient alléger la facture des importations. Cependant, le ralentissement de la croissance dans les économies avancées pourrait limiter la demande à l'exportation. Le déficit du compte courant devrait se réduire pour atteindre 2,7 pour cent du PIB d'ici 2027. Les IDE et les financements de projets contribueront en outre à renforcer les réserves, qui devraient couvrir trois mois d'importations à l'horizon 2027. Ce niveau demeure néanmoins inférieur au seuil de quatre mois, ce qui fait que la position extérieure reste vulnérable aux chocs.

33. Le rythme de réduction de la pauvreté devrait s'accélérer à mesure que l'inflation se modère à moyen terme. Bien que l'inflation persistante ait affaibli le pouvoir d'achat des ménages, les estimations suggèrent une baisse progressive de la pauvreté à mesure que l'inflation se modère. Le taux de pauvreté, mesuré selon le seuil international de 2,15 USD par personne et par jour (en PPA 2017), devrait passer à 70,7 pour cent d'ici 2027. Le repli de l'inflation contribuera à réduire l'insécurité alimentaire et à restaurer le pouvoir d'achat des ménages. Le renforcement des liens entre le secteur minier et les autres secteurs, notamment les services, pourrait également favoriser des retombées positives plus larges au bénéfice des ménages.

34. L'incertitude qui entoure le commerce mondial a des effets contrastés pour la RDC. Le ralentissement économique des principaux partenaires commerciaux pourrait réduire la demande pour les exportations de minerais, entraînant ainsi une baisse des recettes et une plus forte volatilité. Par ailleurs, la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et des produits pétroliers pourrait entraîner une détérioration de la balance commerciale, accentuer l'inflation et peser sur la consommation des ménages. La forte dépendance de la RDC vis-à-vis des importations de biens essentiels l'expose à des pénuries et à la hausse des prix au niveau national, affectant de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables.

35. Les perspectives de croissance sont confrontées à des risques importants de baisse, liés à la volatilité des cours des matières premières, au ralentissement de la croissance des principaux partenaires commerciaux et à la persistance des conflits à l'est du pays. Une baisse des cours du cuivre pourrait entraîner une diminution des recettes d'exportation et compromettre la stabilité économique. Un ralentissement brutal de la croissance des principaux partenaires commerciaux de la RDC, combiné à des perturbations économiques plus importantes que prévu dues à la montée des tensions géopolitiques, pourrait davantage nuire à l'investissement et à la confiance. Par ailleurs, une réduction du financement des bailleurs de fonds, en raison de contraintes budgétaires dans les pays partenaires, conjuguée à l'insécurité intérieure, risquerait d'aggraver la situation. Les pressions inflationnistes, les chocs climatiques, les crises sanitaires et les troubles politiques pourraient également mettre à rude épreuve les ressources, perturber la mise en œuvre des politiques publiques et freiner la croissance, tandis qu'un resserrement de la politique monétaire pourrait limiter le soutien à l'économie.



1.3 Recommandations d'ordre macroéconomique

36. La RDC doit prioriser des actions sur différents horizons temporels pour relever les défis actuels et renforcer sa résilience future. À court terme, l'accélération de politiques macroéconomiques et des réformes structurelles sont indispensables pour préserver un cadre macroéconomique résilient et crédible. Il est essentiel de renforcer la stabilité et la viabilité de ce cadre macroéconomique pour réduire les risques et encourager l'investissement et la croissance. Pour y parvenir, la RDC doit : i) prioriser les dépenses en faveur des services essentiels et les investissements dans les infrastructures ; ii) élargir l'assiette fiscale et améliorer l'efficacité de la collecte des impôts grâce à la mise en place de systèmes modernes d'administration fiscale et à la réduction des exonérations ; iii) promouvoir la décentralisation budgétaire ; iv) renforcer la crédibilité de la BCC, introduire une plus grande flexibilité du taux de change et poursuivre les efforts de dédollarisation de l'économie afin d'assurer la stabilité des prix et de restaurer la confiance dans la monnaie locale ; et v) adopter des poli-

tiques macroprudentielles (dans le but d'assurer la stabilité et limiter le risque de perturbations généralisées dans le système financier du pays) et contracycliques en période favorable (en vue d'atténuer les fluctuations du cycle économique), tout en consolidant continuellement le système financier national. À moyen terme, les politiques doivent favoriser la diversification économique, une croissance durable et une meilleure gestion des finances publiques. Le Mémorandum économique pays (CEM, 2023) a présenté des réformes économiques ambitieuses, indispensables pour orienter le pays vers une croissance diversifiée propice à l'accession au statut de pays à revenu intermédiaire. Ces réformes comprennent : i) l'amélioration de la réglementation des entreprises ; ii) le renforcement de l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises ; iii) l'investissement dans le développement du capital humain pour accroître la productivité et l'innovation ; et iv) l'attraction du développement des chaînes de valeur, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire et des mines.



SECTION 2 : ANALYSE DES DÉPENSES FISCALES DE LA RDC

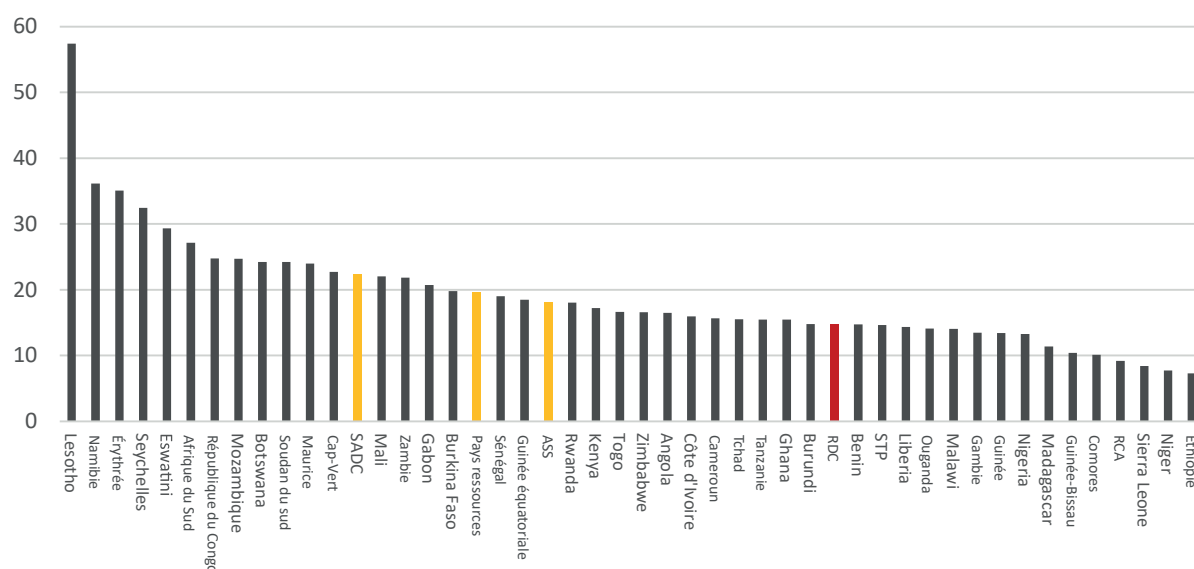
2.1 Évolution et composition des recettes fiscales

37. La capacité du gouvernement à investir et à porter l'économie à son plein potentiel est limitée par l'étroitesse de l'espace budgétaire de la RDC, en partie à cause du manque à gagner en recettes résultant des dépenses fiscales. Malgré des progrès récents, la RDC reste largement à la traîne par rapport à ses pairs régionaux en matière de mobilisation des recettes. Les recettes intérieures – tant fiscales que non fiscales – demeurent bien en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, qui s'élève à 18 pour cent du PIB (Figure 27). Le système de recettes publiques est peu performant en raison d'un système fiscal qui est complexe, fragmenté et peu favorable aux en-

treprises, ainsi que d'une administration fiscale défaillante. En particulier, les « dépenses fiscales » ont coûté à l'État jusqu'à 5,0 pour cent du PIB ces dernières années (soit l'équivalent d'un tiers des recettes fiscales). Ces pertes de recettes résultent de dispositions légales spécifiques telles que les exonérations, déductions, crédits d'impôt et taux d'imposition préférentiels. Bien que leur impact soit difficile à mesurer et à suivre, comprendre leur finalité et leurs effets pourrait aider à apporter une réponse aux lacunes du système de recettes et à mieux soutenir la fourniture des services publics ainsi que les besoins d'investissement de la RDC.

Les recettes de la RDC restent inférieures à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Figure 27 : Recettes en Afrique subsaharienne par pays (en % du PIB), 2024



Remarque : recettes hors dons. La SADC est la Communauté de développement de l'Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Eswatini, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe).

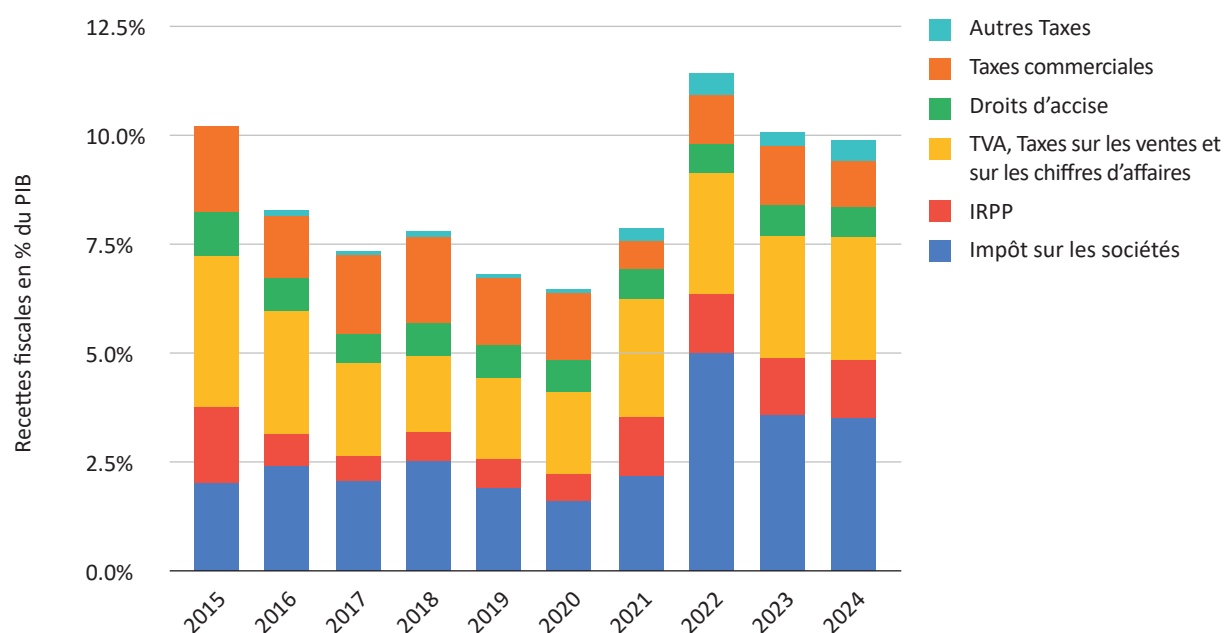
Source : PEM du FMI, avril 2025

38. La mobilisation des recettes fiscales de la RDC au cours de la dernière décennie a été marquée par une forte variabilité, liée à la volatilité des cours mondiaux du cuivre. Le ratio impôts/PIB de la RDC a fortement chuté entre 2015 et 2020, avant de se redresser par la suite, son évolution étant étroitement corrélée aux cours internationaux du cuivre.¹⁰ Cette fluctuation a impacté toutes les grandes catégories de recettes : taxe sur la valeur ajoutée (TVA), taxes sur les ventes

et sur le chiffre d'affaires ; impôt sur les sociétés (IS) ; droits de douane ; impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et droits d'accise. Une partie de la reprise observée ces dernières années s'explique par une meilleure mobilisation fiscale dans le secteur minier, qui contribue à environ un tiers des recettes (Figure 28). La répartition des recettes fiscales met en lumière l'importance de l'industrie minière, laquelle représente 40 pour cent du PIB.

Le niveau de recettes fiscales a été variable, mais les recettes ont augmenté ces dernières années.

Figure 28 : Recettes fiscales par type (en % du PIB), 2015-2024



Source : Calculs de la Banque mondiale à partir des données sur les recettes du ministère des Finances et des données sur le PIB et des prévisions des Perspectives de l'économie mondiale (FMI, 2024)

39. Au cours de la dernière décennie, les recettes fiscales de la RDC ont été volatiles et systématiquement inférieures à 15 pour cent du PIB, le seuil critique¹¹ à atteindre pour permettre à une économie d'accélérer sa croissance et son développement. Le ratio global impôts/PIB de la RDC s'établissait à 12,5 pour cent en 2022, ce qui rapproche le pays de son groupe de pairs aspirationnels, mais reste en deçà de la moyenne des pairs structurels (Figure 29)¹². Les recettes fiscales de la RDC se distinguent par leur dépendance croissante à l'impôt sur les sociétés (IS) depuis 2022, le niveau de cet impôt dépassant largement celui observé tant chez les pairs as-

pirationnels que structurels. Cette évolution récente s'explique principalement par le montant élevé de recettes d'IS dans le secteur extractif, reflète des cours internationaux élevés du cuivre et du cobalt plutôt que d'une large assise fiscale. En revanche, les contributions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) restent notablement faibles, soulignant l'étroitesse de l'assiette hors secteur extractif. Sans le récent coup de pouce du secteur minier, la performance fiscale globale de la RDC se situerait encore plus loin derrière celle des pays comparateurs. Au total, les recettes fiscales sont constamment restées

¹⁰ FMI, 2024

¹¹ Selon une étude du FMI (Gaspar, Jaramillo & Wingender, 2016) basée sur les données historiques de 139 pays, sur dix ans, le PIB par habitant est supérieur de 7,5 pour cent à ce qu'il serait si les recettes fiscales dépassaient le « seuil critique » de 15 pour cent.

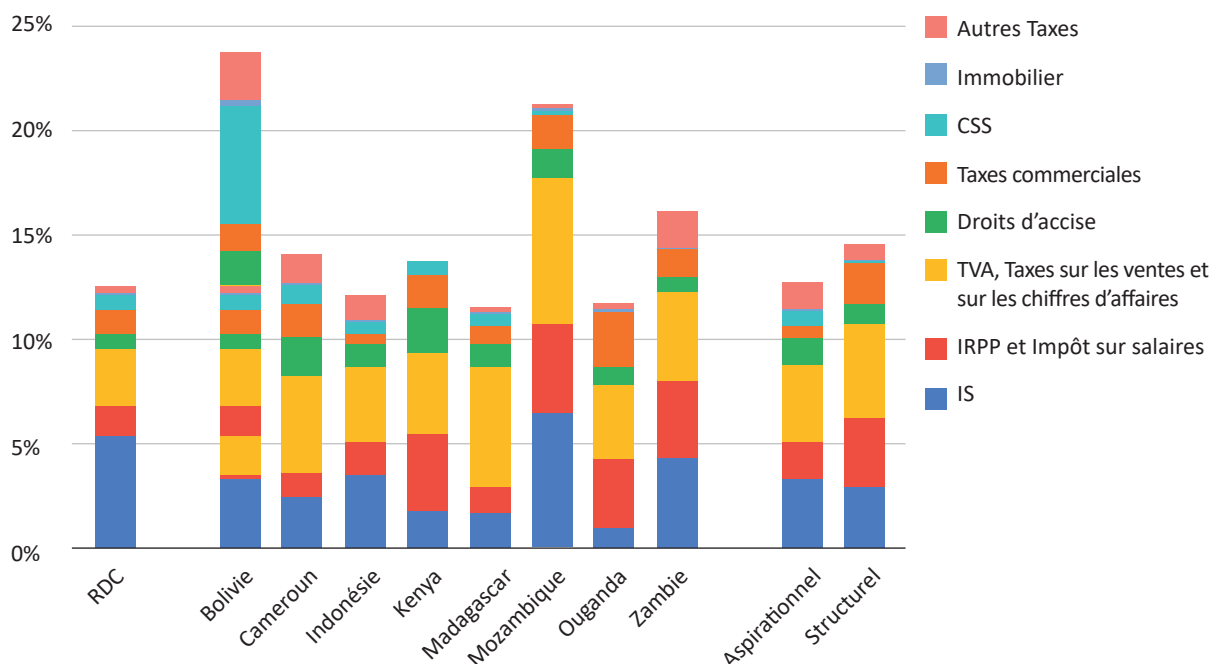
¹² Les pairs structurels servent de référence pour des économies comparables car présentant des conditions économiques similaires, tandis que les pairs aspirationnels montrent des exemples de réussite face à des défis analogues. Dans le cadre de ce rapport, les pairs aspirationnels de la RDC retenus sont la Bolivie, le Cameroun, l'Indonésie et le Kenya alors que les pairs structurels choisis sont Madagascar, le Mozambique, l'Ouganda et la Zambie.

en dessous du seuil de 15 pour cent du PIB qui est largement reconnu comme indispensable pour

soutenir la croissance économique et le développement.¹³

La RDC perçoit à peu près autant de recettes fiscales que ses pairs.

Figure 29 : Recettes fiscales et composantes des recettes, RDC et pays pairs (en % du PIB), 2022



Remarque : Les pairs aspirationnels de la RDC sont la Bolivie, le Cameroun, l'Indonésie et le Kenya. Son groupe structurel pair regroupe Madagascar, le Mozambique, l'Ouganda et la Zambie.

Source : Calculs de la Banque mondiale à partir des données de l'OCDE, (2024)

40. Le faible niveau et la volatilité du recouvrement des impôts sont aggravés par des niveaux élevés de dépenses fiscales procycliques¹⁴, qui menacent la stabilité macro-budgétaire de la RDC. Les dépenses fiscales suivent l'évolution des recettes : lorsque celles-ci augmentent en pourcentage du PIB, les dépenses fiscales augmentent également (Figure 30). En 2022, la hausse des dépenses fiscales a suivi l'embellie des recettes globales tirées du secteur minier, les exonérations de TVA et de droits d'accise représentant une part importante de cette progression. Les pertes se sont creusées entre 2017 et 2019, période durant laquelle le nombre de dispositions relatives aux dépenses fiscales inscrites dans la loi a augmenté. De plus, certaines dépenses fiscales paraissent résolument procycliques, absorbant une part plus importante des recettes fiscales sous-jacentes lorsque ces dernières sont élevées. Parallèlement, la RDC a amé-

lioré sa méthodologie d'évaluation des dépenses fiscales, intégrant un nombre croissant de dispositions fiscales dans ses estimations. Entre 2017 et 2019, le nombre d'éléments de dépenses fiscales distincts pour lesquels les manques à gagner ont été calculés (ligne bleue de la Figure 30) a fortement augmenté, le cadre de déclaration ayant été élargi de manière à couvrir un éventail plus large de mesures.¹⁵ À mesure que l'analyse gagnait en exhaustivité, le total des recettes comptabilisées comme donnant lieu à un manque à gagner a augmenté — passant d'un peu moins de 2 pour cent du PIB en 2017 à environ 5 pour cent en 2022. En 2021, le nombre de mesures de dépenses fiscales recensées a diminué, principalement parmi celles non estimées (ligne rouge de la Figure 30), suite à une consolidation méthodologique dans laquelle des exonérations et déductions similaires ont été regroupées en catégories moins nombreuses et mieux définies.

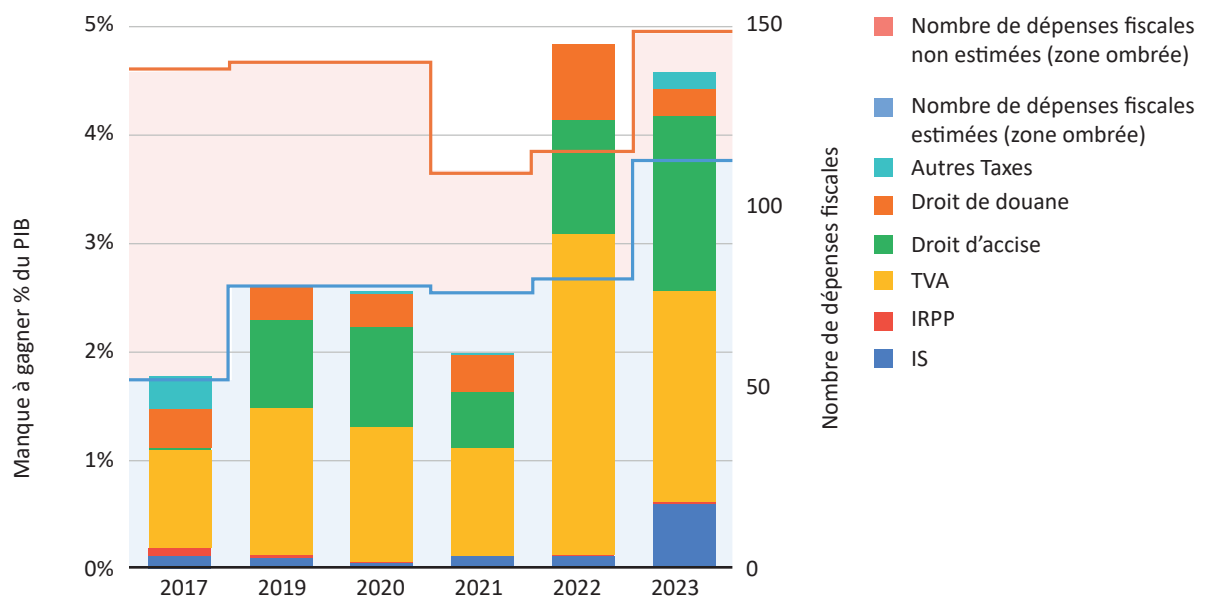
¹³ Selon une étude du FMI (Gaspar, Jaramillo & Wingender, 2016) basée sur les données historiques de 139 pays, sur dix ans, le PIB par habitant est supérieur de 7,5 pour cent à ce qu'il serait si les recettes fiscales dépassaient le « seuil critique » de 15 pour cent.

¹⁴ Procyclicité des dépenses publiques : les dépenses augmentent plus vite que les recettes en période de croissance, et chutent plus vivement en récession.

¹⁵ La distinction entre « dépenses fiscales estimées » et « non estimées » est fixée par l'équipe chargée de l'analyse. Chaque nouvelle dépense estimée passe généralement de « non estimée » à « estimée », mais l'équipe révisé aussi régulièrement les regroupements et définitions (fusion de dispositions, redéfinition de catégories), ce qui peut faire varier les totaux sans modifier la couverture réelle des estimations.

Les manques à gagner liés aux dépenses fiscales augmentent.

Figure 30 : Manques à gagner imputables aux dépenses fiscales, par type d'impôt (en % du PIB), 2017-2023



Remarques : Le nombre de mesures de dépenses fiscales (comptabilisation des dépenses fiscales) varie en fonction de l'identification des mesures et de leur consolidation et du fait que les mesures passent de « non estimé » à « estimé ».

Source : Calculs de la Banque mondiale à partir des données des rapports sur les dépenses fiscales.

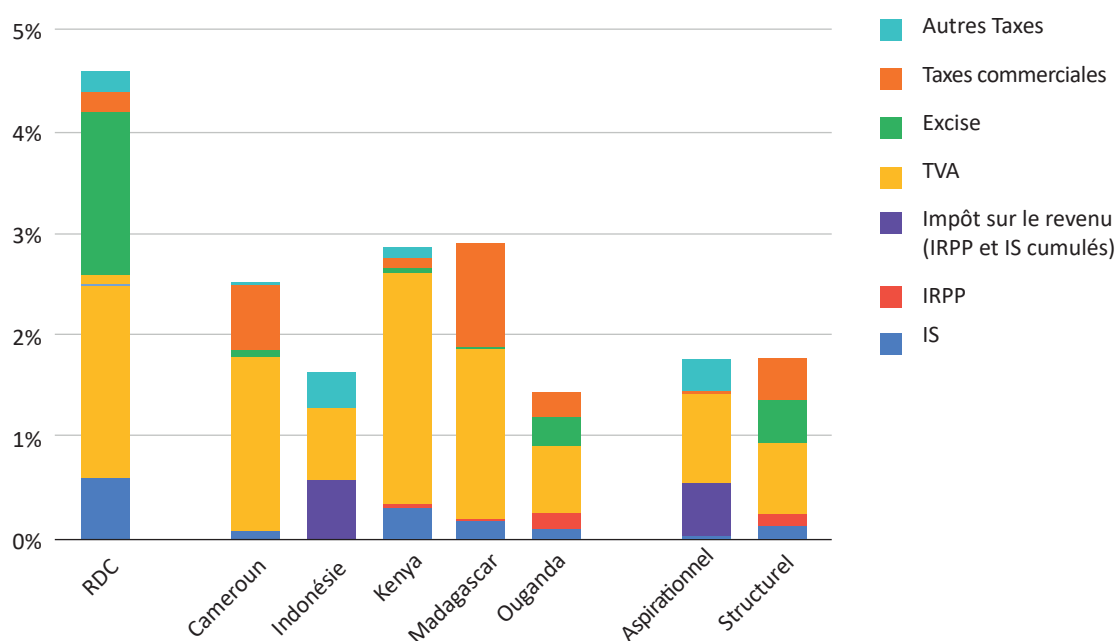


41. Bien qu'il soit difficile de faire des comparaisons internationales, la RDC, avec son taux de 4,5 pour cent, a déclaré des dépenses fiscales d'un niveau nettement supérieur à celui de la plupart des économies de comparaison. Les dépenses fiscales déclarées sont inférieures à 2 pour cent du PIB tant chez le groupe de pairs « aspirationnels » que chez le groupe de pairs « structurels » (Figure 31). Par rapport à ces autres économies, la RDC présente des niveaux de dépenses fiscales plus élevés au titre de l'IS, des droits d'accise et de la TVA. En revanche, les dépenses fiscales au titre de l'IRPP, qui sont régulièrement mobilisées par les pays pour soute-

nir leurs politiques de protection sociale, restent très faibles. Cependant, ces comparaisons entre pays doivent être interprétées avec prudence : une grande partie de la variation tient aux différences dans la manière dont les exonérations et les déductions sont recensées, dans les méthodologies utilisées pour quantifier les manques à gagner et dans le choix du régime fiscal de référence. En d'autres termes, les différences dans les charges liées aux dépenses fiscales peuvent être autant dues aux choix de définition et au périmètre de déclaration qu'aux véritables différences dans l'écart de politique fiscale.¹⁶

Les coûts estimés des dépenses fiscales de la RDC semblent plus élevés que ceux de ses pairs.

Figure 31 : Coût des dépenses fiscales, RDC et pays pairs (en % du PIB), 2022



Source : Calculs de la Banque mondiale à partir des données du GTED (2024) pour 2019 (Cameroun), 2021 (Madagascar), 2022 (Indonésie, Kenya et Ouganda) et 2023 (RDC)



¹⁶ Abbott, 2013.

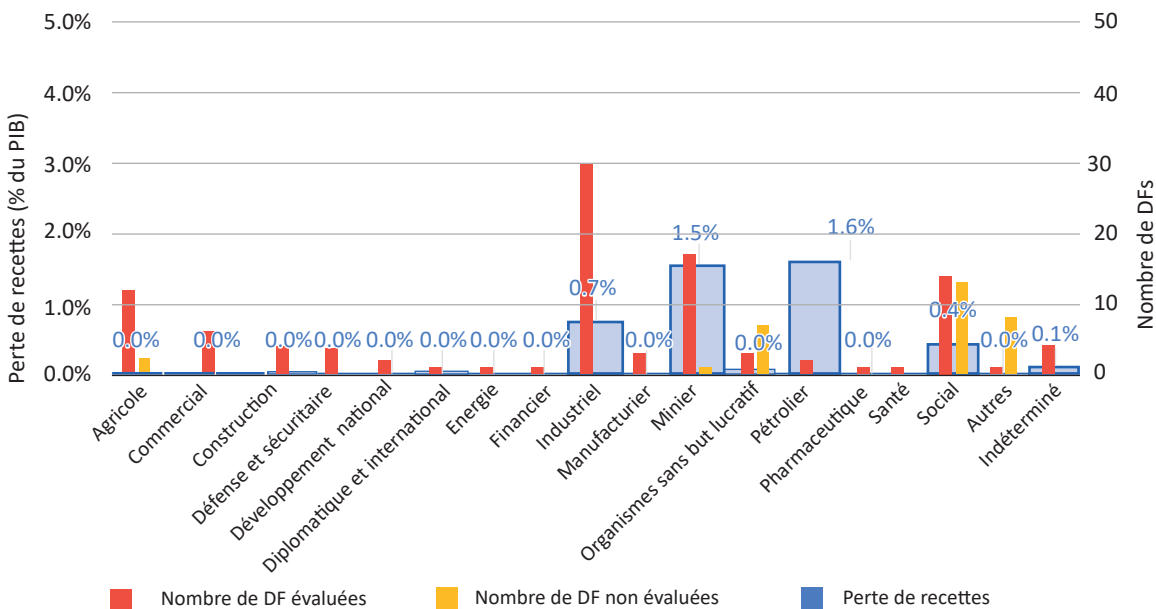
2.2 Composition sectorielle et objectifs de la politique fiscale

42. Les dépenses fiscales de la RDC sont concentrées dans quelques secteurs clés, principalement l'industrie, les mines et le pétrole. Ces trois secteurs représentent ensemble plus des trois quarts du manque à gagner total au titre des dépenses fiscales (Figure 32). De plus, quasiment toutes les mesures recensées dans ces secteurs ont été entièrement chiffrées, ce qui témoigne à la fois de leur ampleur et de la capacité des au-

torités à quantifier les avantages accordés dans les secteurs industriel et extractif. En revanche, les exonérations octroyées au titre des rubriques sociales et à but non lucratif — et dans les catégories diverses « autres » — sont nombreuses, mais beaucoup moins bien quantifiées, reflétant des lacunes persistantes en matière de données et des défis méthodologiques dans l'évaluation de ces incitations.

Les secteurs pétrolier, minier et industriel sont à l'origine de la majeure partie des dépenses fiscales.

Figure 32 : Estimations des dépenses fiscales par secteur (en % du PIB et nombre de mesures), 2023



Source : Calculs de la Banque mondiale à partir des données des rapports sur les dépenses fiscales

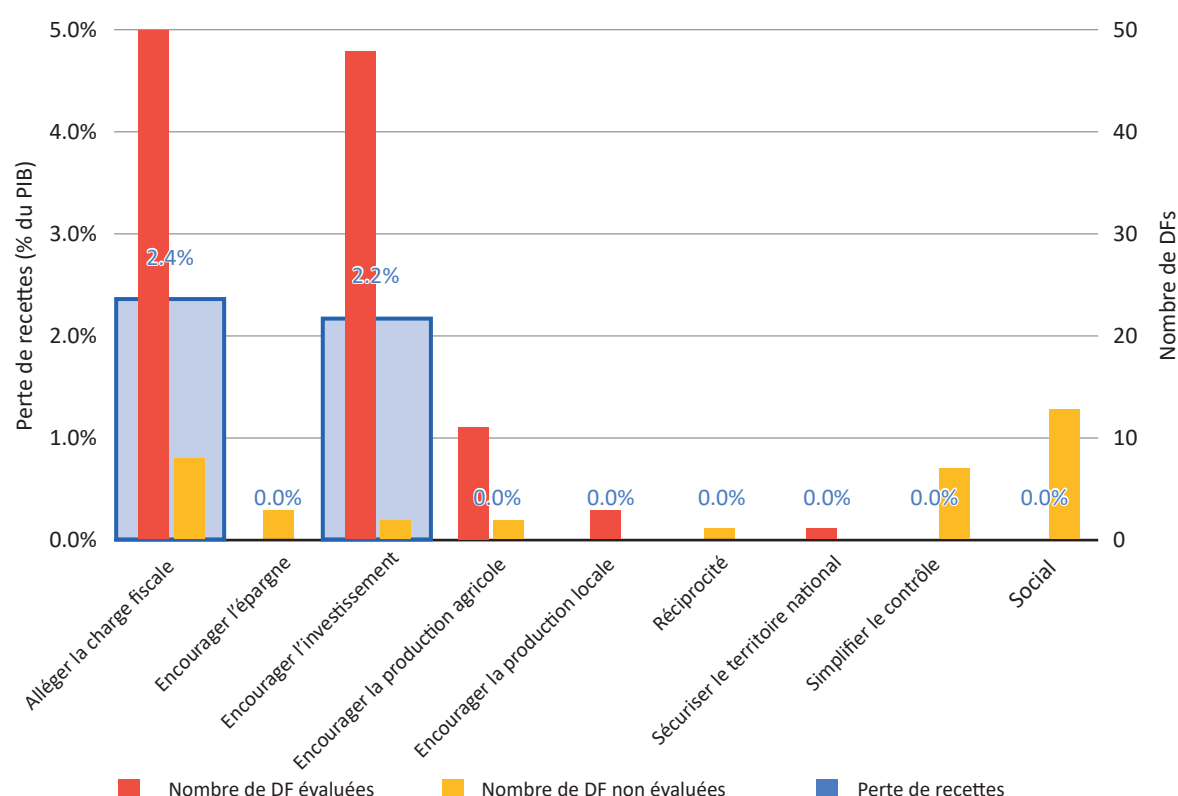


43. À travers les dépenses fiscales, la RDC cherche à stimuler l'investissement et à alléger la charge fiscale des secteurs ciblés. Les recettes auxquelles le pays renonce sont essentiellement concentrées dans les mesures visant à « réduire les impôts » et à « encourager l'investissement » (Figure 33). En revanche, les dépenses fiscales accordées à des fins sociales, la facilitation des inspections, la promotion locale et

d'autres finalités politiques produisent des estimations négligeables des manques à gagner des recettes, en raison de lacunes persistantes dans les données qui empêchent toute évaluation fiable. Les six dépenses fiscales les plus importantes de la RDC (telles que rapportées dans l'annexe 2 du budget 2023) sont décrites en Annexe 2.

Les dépenses fiscales de la RDC visent à stimuler l'investissement et à réduire les impôts.

Figure 33 : Estimations des dépenses fiscales par objectif de politique (en % du PIB et nombre de mesures), 2023



Encadré 5 : Incitations fiscales dans la loi de finances rectificative de 2025

La structure des incitations reste essentiellement inchangée dans la loi de finances rectificative de 2025 mais celle-ci prévoit deux modifications spécifiques de la politique. Premièrement, l'article 12 de la loi de finances de 2025 supprime les dispositions préliminaires de franchise tarifaire liées à l'exemption de TVA sur les biens destinés à l'usage officiel des missions diplomatiques et consulaires étrangères ainsi que le régime d'assemblage CKD (Completely Knocked Down) - MKD (Medium Knocked Down) pour les biens importés sous forme de pièces détachées qui étaient précédemment en place. Deuxièmement, l'article 13 comble une lacune en interdisant le cumul des incitations prévues par le Code des investissements, la loi-cadre sur l'agriculture ou tout autre régime comportant des exonérations douanières ou fiscales supplémentaires. L'article 4 réaffirme que toute nouvelle exonération doit impérativement être établie par voie législative, maintenant ainsi l'interdiction des incitations ad hoc. En dehors de ces changements, toutes les dispositions relatives aux dépenses fiscales prévues par la loi de finances de 2024 restent en vigueur.

Source : Illustration élaborée par les services de la Banque mondiale

2.3 Estimations de l'impact des dépenses fiscales

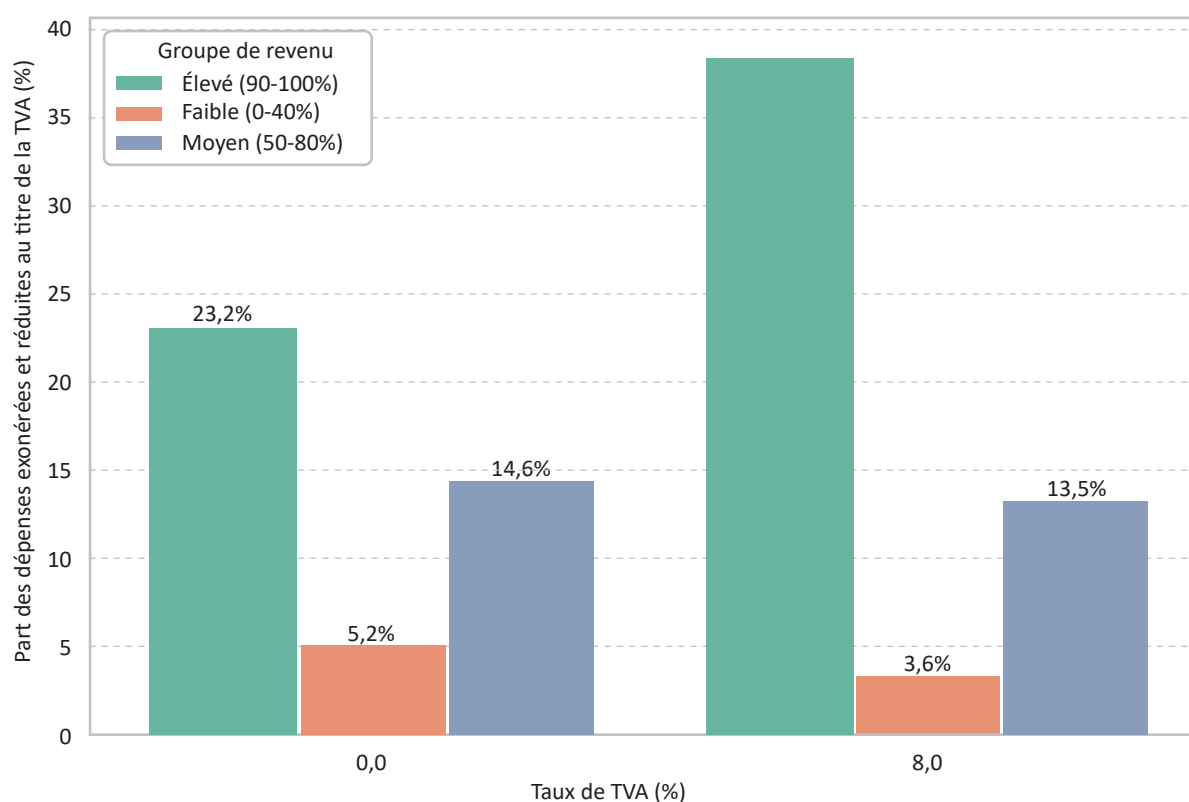
2.3.1 Effet redistributif des dépenses fiscales au titre de la TVA

44. Bien que destinées à protéger les ménages à faible revenu, les réductions de taux de TVA profitent de manière disproportionnée aux ménages à revenu élevé. Dans bien des cas, les gouvernements appliquent des taux réduits pour des raisons d'équité — essentiellement pour soutenir les ménages à faible revenu — et acceptent de renoncer aux recettes correspondantes. La RDC applique un taux normal de TVA de 16 pour cent sur la plupart des biens et services, un taux réduit de 8 pour cent pour les produits essentiels tels que la viande, le poisson, le sel, le riz local et les produits laitiers, et un taux de 0 pour cent

pour certains biens. Pour cette dernière catégorie (au taux de 0 pour cent), il y a l'huile de palme, le maïs et la farine de maïs qui, d'après l'analyse de l'Enquête auprès des ménages de 2020, sont surtout consommés par les ménages à faible revenu, de même que la farine de manioc et le riz local. Les autres denrées alimentaires de première nécessité restent soumises au taux normal de 16 pour cent. Les ménages à faible revenu (c'est-à-dire les quatre derniers déciles) ne captent qu'environ 9 pour cent des avantages liés aux réductions de taux, alors que les ménages à revenu élevé en bénéficient à hauteur d'environ 62 pour cent (Figure 34). Cette distribution régressive des avantages révèle que le mauvais calibrage des dépenses fiscales liées à la TVA compromet les objectifs d'équité du système fiscal.

La plupart des dépenses fiscales liées à la TVA profitent aux ménages à revenu élevé.

Figure 34 : Dépenses sur produits alimentaires et boissons soumis à un taux réduit de TVA, par groupe de revenu (en % des dépenses fiscales liées à la TVA), 2020



Source : Calculs des services de la Banque à partir des données de l'Enquête auprès des ménages de 2020

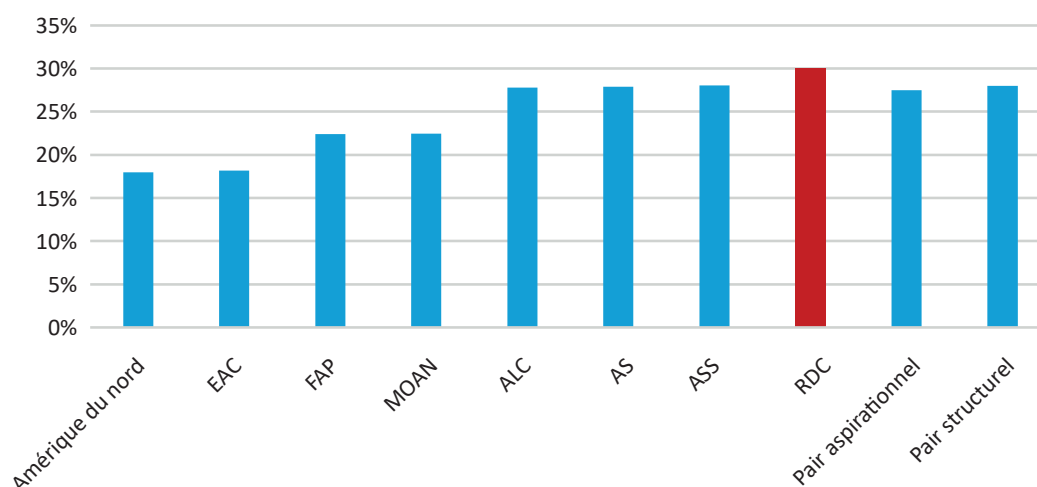
45. Les variations des taux de TVA selon les catégories de consommation entraînent d'importantes pertes de recettes, estimées à environ 0,82 pour cent du PIB. Étant donné l'impact régressif du dispositif actuel, une approche uniforme de la TVA permettrait au gouvernement de maximiser les recettes tout en minimisant les distorsions du système fiscal. Cela impliquerait de passer à un régime de TVA à taux unique et à assiette large, en limitant au maximum les exonérations. La Revue des dépenses publiques (2024) a également recommandé de se conformer à l'engagement de zéro exonération de TVA énoncé dans la Facilité élargie de crédit. L'élargissement de l'assiette pourrait entraîner une augmentation des recettes, qui, à travers la redistribution, pourrait jouer un rôle important dans le soutien aux ménages à faible revenu. En réaffectant ces fonds aux services publics, notamment aux filets sociaux et aux transferts monétaires directs aux ménages plus vulnérables, le gouvernement renforcerait le bien-être social et favoriserait le développement. Une approche fondée sur les données en matière de politique de la TVA peut améliorer l'allocation des ressources, renforcer la viabilité économique et contribuer aux efforts de réduction des inégalités de revenus.

2.3.2 Exonération fiscale temporaire et imposition effective des sociétés

46. La RDC applique un taux normal d'impôt sur les sociétés de 30 pour cent, l'un des plus élevés au monde, mais offre des exonérations pour attirer les IDE. Ce taux dépasse le taux moyen de 28 pour cent en Afrique subsaharienne, ainsi que la moyenne des pairs structurels et aspirationnels du pays. Dans cette lignée, les entreprises jugent le système fiscal congolais peu propice au développement des affaires (voir Encadré 6). Toutefois, le Code des investissements prévoit des exonérations douanières et fiscales pour encourager les IDE dans divers secteurs (à l'exception des mines et des hydrocarbures, dotés de leurs propres codes, ainsi que du secteur bancaire et commercial). Les investisseurs doivent obtenir l'agrément du gouvernement pour leurs projets, et peuvent ensuite bénéficier d'une exonération d'IS de trois, quatre ou cinq ans selon la zone économique d'implantation : trois ans à Kinshasa (région A), quatre ans dans le Kongo Central et les villes de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi (région B), et cinq ans dans les autres provinces (région C).¹⁷

Le taux d'imposition des sociétés en RDC est élevé par rapport aux normes mondiales.

Figure 35 : Taux de l'impôt sur les sociétés, RDC et comparateurs (en %)



Source : Calculs des services de la Banque à partir des données de KPMG

¹⁷ Le secteur minier est soumis au taux normal d'IS, mais bénéficie d'avantages : taux réduit de 10 pour cent sur les dividendes, retenue à la source de 0 pour cent sur les intérêts des prêts étrangers, déduction de l'impôt exceptionnel de 10 pour cent sur les rémunérations versées aux expatriés, et amortissement accéléré.

Encadré 6 : Perceptions du système fiscal de la RDC par les entreprises (2024)

En RDC, les entreprises se heurtent à des difficultés considérables liées au système fiscal, celui-ci étant perçu comme un obstacle majeur à leurs activités. Le taux d'imposition est jugé particulièrement élevé : il constitue une contrainte sévère par 37 pour cent des firmes consultées, contre 27 pour cent en moyenne en Afrique subsaharienne. Cette charge pèse tout particulièrement sur les entreprises exportatrices, de taille moyenne et celles à capitaux étrangers. La complexité et la multiplicité des impôts, droits et redevances alourdissent les coûts de conformité et créent une forte incertitude quant au régime fiscal. Une telle complexité ouvre la voie à des pratiques abusives et à un manque de transparence. En conséquence, les opérateurs peuvent chercher à recourir aux incitations fiscales comme moyen légal d'alléger leur charge fiscale, tout en se livrant éventuellement à l'évasion fiscale.

Sur le plan administratif, 39,4 pour cent des entreprises considèrent l'administration fiscale comme un obstacle majeur. Les interactions avec les agents des impôts sont plus fréquentes en RDC qu'ailleurs : 68 pour cent des entreprises sont visitées ou tenues de traiter avec les agents du fisc, tandis que seulement 7,6 pour cent des entreprises traitent leurs impôts par voie électronique, contre 52,9 pour cent en moyenne en Afrique subsaharienne. Malgré un délai médian de remboursement de la TVA relativement court — 3 semaines en RDC contre 8,4 semaines en moyenne en Afrique subsaharienne — une proportion importante des entreprises (91 pour cent) estiment que cette procédure est trop longue ou complexe et constitue ainsi le principal facteur qui les dissuade de demander un remboursement de la TVA. Ce chiffre est considérablement plus élevé que les 65 pour cent rapportés en Afrique subsaharienne.

Le système fiscal peut entraver la déclaration sincère des revenus, les investissements, la performance des entreprises et la croissance économique. Dans l'ensemble, le régime fiscal en RDC est perçu comme trop lourd et constitue un obstacle majeur au développement des entreprises.

	RDC	ASS
Pourcentage d'entreprises indiquant que les taux d'imposition constituent une contrainte majeure ou très grave	37,1	27,4
Pourcentage d'entreprises indiquant que l'administration fiscale constitue une contrainte majeure ou très grave	39,4	22,5
Pourcentage d'entreprises visitées ou tenues de rencontrer des agents du fisc	68,2	59,9
Nombre d'heures consacrées chaque année à l'acquittement des obligations fiscales [médiane]	48,0	51,9
Pourcentage d'entreprises déclarant leurs impôts par voie électronique	7,6	52,9
Pourcentage d'entreprises payant leurs impôts par voie électronique	5,7	52,6
Semaines avant le rapport final de contrôle fiscal [médiane]	3,0	3,1
Nombre de semaines nécessaires pour recevoir le remboursement de la TVA [médiane]	3,0	8,4
Pourcentage d'entreprises indiquant que les procédures de remboursement sont trop longues ou compliquées comme principale raison de ne pas demander de remboursement de TVA, parmi celles qui fournissent une raison autre que l'absence de besoin	91,4	65
Taux effectif d'imposition sur le revenu déclaré	11,7	17,4

Source : Enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises

47. Les taux d'amortissement déductibles au titre de la loi fiscale en RDC sont inférieurs au taux réel d'usure et de remplacement, ce qui alourdit considérablement la charge fiscale liée à certains investissements en capital. En vertu du droit fiscal, l'investissement dans des actifs immobilisés peut être récupéré par le biais de déductions pour amortissement, dont les taux varient selon la nature de l'actif. En règle générale, les taux d'amortissement fiscal doivent refléter les taux d'amortissement économique, c'est-à-dire le coût annuel réel de l'usure, du rempla-

cement et de la hausse des prix. Or, en RDC, les taux d'amortissement fiscal ne compensent pas entièrement la perte de valeur économique des actifs. Ainsi, dans le cadre du régime standard d'IS, les entreprises ne peuvent pas recouvrer intégralement le coût de leur investissement en capital. En raison de l'écart entre amortissement fiscal et amortissement économique, la récupération du coût du capital varie de 70 pour cent pour les équipements et les véhicules à seulement 27 pour cent pour les bâtiments.

48. **Pour pallier ce retard de récupération du coût du capital, la RDC propose l'exonération fiscale temporaire et autres incitations similaires dans certains secteurs, mais ces mesures faussent les décisions d'investissement.** L'exonération fiscale temporaire basée sur les bénéfices, est mal ciblée et n'incite pas nécessairement à des investissements supplémentaires (voir Encadré 7). L'exonération fiscale temporaire

visé à attirer les investissements en diminuant le taux effectif d'imposition (voir Encadré 7). La RDC peut réduire les taux d'imposition effectifs, soit en abaissant le taux global de l'IS, soit en offrant des incitations fondées sur les coûts, telles que l'amortissement accéléré, qui permet une récupération plus rapide du capital investi. De telles incitations sont mieux ciblées et donc plus efficaces pour stimuler l'investissement.

Encadré 7 : Mesures relatives aux taux d'imposition effectifs

Les calculs des taux d'imposition effectifs montrent que les charges fiscales sont très différentes en fonction des types d'investissements en capital. Le taux d'imposition moyen effectif (TIME) quantifie la rente économique avant impôt pour un projet, tandis que le taux d'imposition effectif marginal (TIEM) mesure l'écart entre le taux de rendement avant impôt et le taux de rendement après impôt (voir les détails techniques en Annexe 4). Lorsque le TIME dépasse le taux légal d'impôt sur les sociétés de 30 pour cent, un projet, qui a alors un rendement avant impôt de 20 pour cent, doit supporter une charge fiscale supplémentaire. Les niveaux de TIME élevés découragent tant les investissements directs étrangers que les nouveaux investissements domestiques dans les secteurs soumis au régime standard d'IS. En revanche, le TIME et le TIEM des investissements financés par emprunt sont plus faibles, grâce à la déductibilité des intérêts payés sur les prêts (Tableau 2).

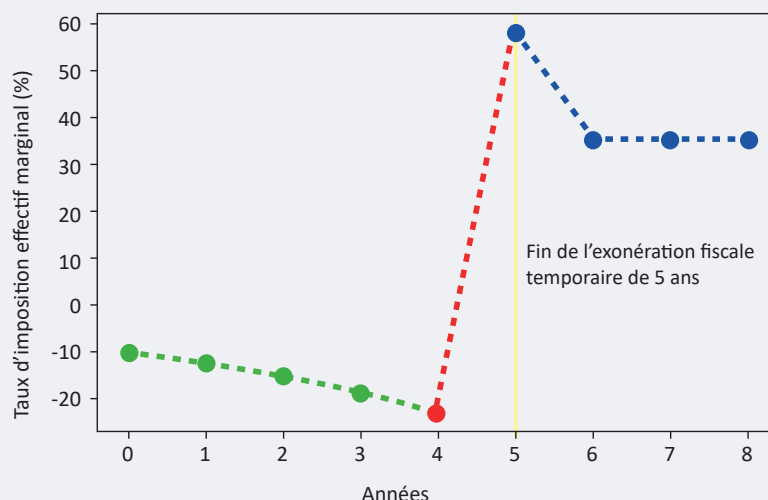
Tableau 2 : TIME et TIEM pour l'investissement dans divers actifs selon différents scénarios de financement (%)

Immobilisation	TIME		TIEM	
	Bénéfices non distribués	Dettes	Bénéfices non distribués	Dettes
Bâtiments	31	21	33	-11
Équipements, véhicules	33	22	37	0
Ordinateurs, logiciels	28	18	24	-40
Fonds de commerce (actifs incorporels)	53	42	63	53

Source : Calculs des services de la Banque mondiale

Les exonérations fiscales temporaires contribuent à abaisser les taux d'imposition effectifs, mais peuvent fausser les décisions d'investissement et décourager les investissements additionnels à l'approche de la fin de la période d'exonération. Dans le cadre du régime préférentiel, les entreprises bénéficient d'une exonération fiscale en fonction du secteur d'activité, de l'importance de l'investissement et de leur lieu d'implantation. À l'issue de la période de l'exonération fiscale temporaire, elles basculent dans le régime standard. Pendant la durée d'exonération fiscale temporaire, le TIME est nul, rendant ce régime particulièrement attractif pour des IDE très rentables. Toutefois, les déductions pour amortissement sur les investissements réalisés pendant la période de l'exonération fiscale temporaire ne sont pas reportées et restent définitivement perdues pour les entreprises. En conséquence, pour une entreprise bénéficiant de l'exonération fiscale temporaire de cinq ans, le TIEM devient très élevé la cinquième année, juste avant la fin de l'exonération, en raison du coût d'opportunité important lié à la perte de l'amortissement non utilisé (Figure 36).

Figure 36 : TIEM pour l'investissement pendant et à la fin de l'exonération fiscale temporaire en RDC



Source : Calculs des services de la Banque mondiale

2.3.3 Déductions et exonérations au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)

- 49. Les revenus des personnes physiques sont soumis à un barème progressif, assorti de diverses déductions.** Les revenus salariaux ainsi que les revenus d'activité commerciale ou indépendante sont imposés entre 3 et 40 pour cent. Le code des impôts prévoit des allocations familiales, de logement et de transport déductibles du revenu imposable. Les particuliers sont exonérés d'impôt sur les plus-values, qui ne sont taxées qu'au niveau des sociétés à 30 pour cent. Les dividendes sont imposés à 20 pour cent et sont prélevés à la source par la société distributrice. La charge fiscale des salaires est plafonnée à 30 pour cent du revenu salarial imposable (contrairement aux revenus d'entreprises). En revanche, aucun allègement majeur ni incitation n'est prévu pour les travailleurs indépendants.
- 50. L'exonération des plus-values des particuliers réduit la progressivité de l'impôt sur le revenu.** En général, la plupart des revenus du capital sont perçus par des contribuables à revenu élevé. L'exonération sur ce type de revenu profite donc de manière disproportionnée aux plus riches et réduit la progressivité du système fiscal. Ce manque d'équité devient encore plus frappant en raison de la faiblesse de la fiscalité foncière ou patrimoniale.

- 51. Les multiples exceptions du régime de l'IRPP génèrent des distorsions qui pourraient être corrigées en les remplaçant par une exemption de base.** Le plafonnement du taux maximum à 30 pour cent sur les salaires, en dessous du taux marginal le plus élevé, incite à camoufler des revenus d'entreprises en revenus salariaux. De même, le taux préférentiel de 15 pour cent accordé aux travailleurs occasionnels peut inciter les employeurs à classer abusivement des travailleurs réguliers comme employés occasionnels. L'objectif de réduire la charge fiscale des travailleurs vulnérables risque ainsi d'aller à l'encontre des intérêts des employés. Une meilleure solution consisterait à instaurer un seuil d'exonération de base suffisamment élevé, en-dessous duquel le taux marginal serait nul. Cependant, la RDC ne prévoit pas un tel seuil : le taux marginal minimal de 3 pour cent s'applique dès lors que le revenu annuel dépasse 1 944 000 CDF (670 USD).
- 52. L'imposition des dividendes à 20 pour cent crée un biais défavorable à la transformation en société.** Puisque les dividendes sont distribués à partir de bénéfices déjà soumis à l'impôt sur les sociétés à 30 pour cent (en supposant que la société est soumise au régime fiscal normal), l'imposition globale effective supportée par l'actionnaire individuel atteint 44 pour cent¹⁸, ce qui peut décourager la création ou la transformation en sociétés.

¹⁸ Supposons un résultat avant impôt de 100 dont 30 sont payés au titre de l'IS (30 pour cent). Sur les 70 restants, on prélève 14 de taxe sur les dividendes (20 pour cent) soit un total d'impôts de 30 + 14 = 44.

2.3.4 Dépenses fiscales liées aux droits d'accise et externalités négatives

53. L'exonération des droits d'accise sur les carburants représente l'une des dépenses fiscales les plus importantes en RDC. Le secteur minier, premier consommateur de carburants dans le pays, bénéficie d'exonérations substantielles. Ces mesures réduisent le prix de l'essence et du diesel sans internaliser le coût social des émissions de carbone, de la pollution locale et de la congestion routière. De plus, elles sont régressives, étant donné que les ménages plus aisés

consomment en valeur absolue beaucoup plus d'essence et de diesel.

54. Les taux d'accise ad valorem appliqués aux différents produits alcoolisés n'imposent pas une charge uniforme selon la teneur en alcool. Ainsi, la bière de malt, dont la teneur moyenne en alcool est de 3 pour cent, est taxée à 30 pour cent, tandis que le whisky et autres spiritueux, dont la teneur moyenne atteint 40 pour cent, sont soumis à un taux de 80 pour cent. Une unité d'alcool pur dans la bière de malt est donc taxée cinq fois plus qu'une unité équivalente dans le whisky. En conséquence, les externalités négatives liées à la consommation de whisky sont implicitement sous-taxées (Tableau 3).

Tableau 3 : Taux des droits d'accise implicites sur la consommation de certains produits alcoolisés en RDC (en %)

Produit alcoolisé	Unité	Prix (CDF)	Droits d'accise par unité	Alcool pur par unité	Droit d'accise par unité d'alcool pur
Bière de malt	Kg	2 500	30 %	3 %	10 %
Whisky	Kg	28 000	80 %	40 %	2 %

Source : Loi de finances 2025, annexe XVIII.



2.4 Administration des dépenses fiscales : défis et opportunités

55. Bien que les dépenses fiscales en RDC reposent sur une base juridique claire, le Ministère des Finances (MinFin) n'exerce pas un contrôle total sur leur conception et leur approbation.

Ces incitations sont généralement intégrées dans des textes de loi visant à encourager l'investissement en général ou dans des secteurs spécifiques. Dans certains cas, elles sont définies par décrets, conventions ou autres instruments réglementaires. Les mesures discrétionnaires ou ad hoc sont théoriquement proscrites, étant donné que toute exonération doit s'appuyer sur un instrument juridique formel. Cependant, le MinFin n'exerce pas de contrôle sur toutes les dépenses fiscales : le ministère des Mines, l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), les autorités des zones économiques spéciales et leurs ministères de tutelle interviennent également de manière prépondérante. Bien qu'il puisse être associé aux projets financés sur ressources extérieures, le Ministère du Plan n'est pas pour autant le principal responsable de la prolifération des incitations. Conférer au MinFin la compétence exclusive d'introduire ou de rationaliser les dépenses fiscales améliorerait la supervision de leur impact budgétaire et permettrait au gouvernement de mieux mobiliser ces instruments pour atteindre ses objectifs de redistribution tout en prenant en compte les contraintes budgétaires.

56. La RDC a fait un grand pas en avant en publiant désormais de manière régulière et exhaustive les dépenses fiscales en annexe de la loi de finances.

Toutefois, il subsiste des lacunes en matière de couverture et de méthodologie dans ces rapports. Si l'analyse des exonérations recensées est globalement rigoureuse, plusieurs postes importants restent non chiffrés du fait de l'absence de données. Par exemple, l'exonération de l'IRPP sur les allocations familiales et les pensions n'apparaît pas, car ces versements ne sont pas déclarés à l'administration fiscale. Pour combler ces lacunes, il faudra, à court terme, explorer des sources de données alternatives et, à moyen terme, modifier les exigences déclaratives de manière à ce que les paiements exonérés soient déclarés à l'administration fiscale.

57. Les pratiques méthodologiques varient selon les types d'impôt, mais s'appuient généralement sur les données administratives disponibles et tiennent compte des capacités d'analyse locales.

Les dépenses au titre de l'IRPP et de l'IS sont évaluées à partir de micro-données administratives, en conformité avec les standards internationaux. En revanche, les estimations pour la TVA reposent aujourd'hui exclusivement sur les déclarations d'importation. Si cette méthode limite le périmètre d'analyse, son efficacité est fonction des données à disposition et des capacités d'analyse du MinFin. Dans cette approche, les pertes de recettes peuvent être surestimées dans la mesure où les crédits de TVA

obtenus par les entreprises en aval ne sont pas pris en compte et les effets en cascade propres au secteur informel sont sous-estimés. Cependant, elle offre un point de départ pragmatique à mesure que la capacité d'analyse du MinFin se développe.

58. À plus long terme, le développement parallèle d'un modèle entrées-sorties pourrait enrichir l'estimation des dépenses de TVA et renforcer les capacités institutionnelles.

S'appuyant, par exemple, sur la matrice de comptabilité sociale de l'IFPRI (2018), un tel modèle appréhenderait les interactions en amont et en aval et permettrait une analyse plus fine de l'incidence et des exonérations de TVA. Sans se substituer à court terme à la méthode existante, ce cadre d'entrées-sorties offrirait une seconde lecture pour valider les résultats, élargir le périmètre et évoluer vers des modélisations plus complètes sans perturber les processus en place. La Banque mondiale a déjà appuyé une analyse de l'écart de TVA selon cette approche en 2017, laquelle pourrait être reproduite et institutionnalisée pour un suivi régulier de l'impact des politiques en matière de TVA et des écarts de conformité.

59. Si l'analyse coûts-avantages formelle des incitations fiscales n'est pas encore une pratique systématique, des efforts sont en cours pour renforcer les mécanismes d'évaluation.

La RDC continue de renoncer à des montants substantiels, notamment via les taux réduits de TVA et certaines exonérations d'IS. Cependant, aucun cadre exhaustif de suivi et d'évaluation de l'impact économique de ces mesures n'a encore été adopté. Les autorités ont néanmoins amorcé une rationalisation : un plan ciblé a été élaboré et plusieurs dépenses fiscales ont déjà été supprimées, signe d'une prise de conscience croissante de la nécessité d'un contrôle approfondi, même si les évaluations systématiques en sont encore au stade initial (voir l'Encadré 8 sur l'expérience internationale en matière de mesure et de réforme des incitations fiscales).

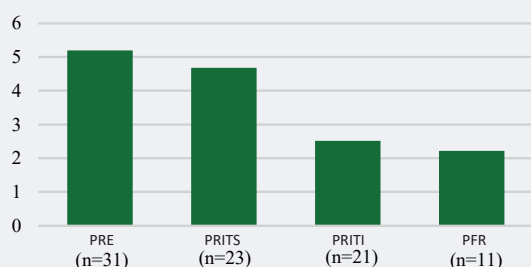
60. Le cadre juridique actuel ne prévoit pas de clauses de caducité automatique et n'exige pas d'évaluations a priori ou a posteriori, si ce n'est des estimations de coûts annuels.

À mesure que la capacité d'analyse s'améliore, l'introduction de processus de revue plus structurés permettrait d'instaurer une politique fiscale plus transparente, ciblée et soutenable. Il s'agirait notamment de prévoir un chiffrage préalable pour toute nouvelle mesure et des clauses d'expiration incitant à des évaluations ciblées. Plutôt que chercher à parvenir à des revues généralisées dans l'immédiat, il faudrait plutôt envisager une transition progressive vers des analyses coûts-avantages sélectives et une réflexion annuelle sur la politique fiscale comme voie plus réaliste et soutenable.

Encadré 8 : Expérience internationale en matière d'incitations fiscales

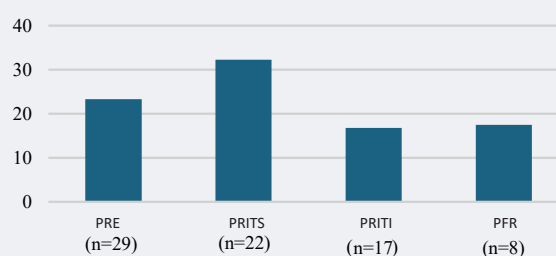
Les pays recourent aux incitations fiscales pour attirer les investissements, stimuler la croissance économique et promouvoir certains secteurs ou activités. Ces incitations peuvent prendre diverses formes telles que les exonérations fiscales temporaires, les taux réduits, les abattements à l'investissement ou l'amortissement accéléré. Malgré leurs avantages potentiels, ces mesures présentent plusieurs limites et effets indésirables : pertes de recettes significatives, distorsions économiques, manque de transparence et de redevabilité. Des dispositifs mal conçus peuvent en outre ne pas susciter les investissements escomptés ou n'avantager qu'un petit nombre d'entreprises, entraînant des inégalités. Les données récentes du GTED* montrent que les manques à gagner au titre des dépenses fiscales s'élèvent en moyenne à 3,8 pour cent du PIB et représentent 23 pour cent des recettes fiscales dans le monde. Dans les économies en développement, les dépenses fiscales dépassent généralement 2 pour cent du PIB et 15 pour cent des recettes fiscales (voir figures ci-dessous).

Dépenses fiscales moyennes, % du PIB (2021)



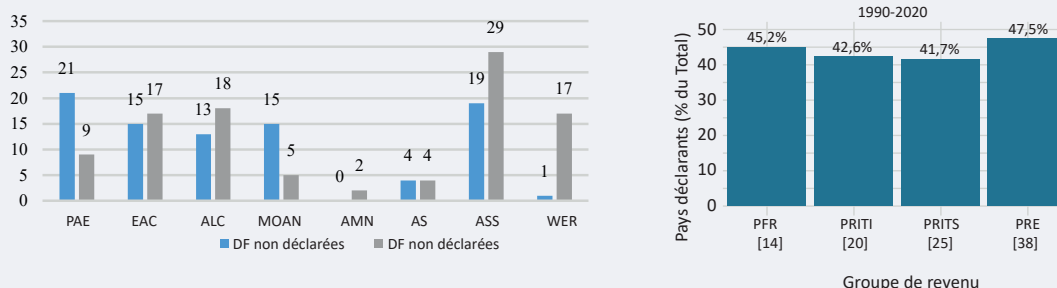
Source : Redonda, von Haldenwang et al. (2024)

Dépenses fiscales moyennes, % des recettes collectées (2021)



Au cours de la dernière décennie, plus d'une centaine de pays ont entrepris, sous une forme ou une autre, de mesurer leurs dépenses fiscales et ont rendu compte de l'impact budgétaire dans des rapports annexés à leur budget annuel afin d'éclairer les débats publics. La portée et la régularité de ces exercices varient toutefois considérablement d'un pays à l'autre. En Amérique latine, plusieurs États — notamment le Chili, le Pérou et le Mexique — ont institutionnalisé la publication de leurs rapports sur les dépenses fiscales, souvent avec l'appui de partenaires régionaux tels que la CEPAL et la GIZ. La Banque mondiale et d'autres partenaires au développement soutiennent activement le renforcement des capacités en Afrique subsaharienne pour améliorer la qualité et la fréquence des rapports sur les dépenses fiscales.

Figure 37 : Rapports sur les dépenses fiscales par région sur la période 1990-2020



Source : GTED (2024)

Moins de 30 pays réalisent des évaluations systématiques de l'efficacité et de l'efficience de leurs incitations fiscales. Ces exercices sont davantage répandus dans les économies développées telles que l'Irlande, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Dans les pays en développement, la surveillance et l'évaluation des dépenses fiscales suscitent moins d'intérêt. Par conséquent, les décisions politiques sont souvent dépourvues de preuves liées à l'efficacité et à l'impact économique des dépenses fiscales.

Plusieurs pays ont néanmoins mené à bien d'importantes réformes de leurs dépenses fiscales au cours de la dernière décennie. Ces réformes vont de la rationalisation des incitations fiscales à l'amélioration du cadre de gouvernance de leur gestion. En Afrique subsaharienne, plusieurs pays ont mis en place des cadres complets de déclaration et d'évaluation des dépenses fiscales avec l'appui d'initiatives régionales telles que la CEDEAO et l'ACA. Cependant, seuls quelques pays (par exemple, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Rwanda et la RDC) ont avancé vers la communication et la publication régulières, conduisant à une utilisation plus transparente et responsable des incitations fiscales. Le Rwanda a réussi à augmenter son ratio impôts/PIB de 8,1 pour cent en 2000 à 16,4 pour cent en 2019 grâce à une série de réformes, notamment la refonte de son code des investissements pour rationaliser plusieurs exonérations fiscales. De même, l'Ouganda a entrepris une réforme de la TVA axée sur l'élimination de nombreuses exonérations, ce qui lui a permis de porter son ratio impôts/PIB de 7,67 pour cent en 2000 à 11,85 pour cent en 2019. La RDC intègre désormais de façon systématique des rapports détaillés sur les dépenses fiscales en annexe du budget.

**Le GTED collecte depuis 1990 toutes les données publiques sur les dépenses fiscales publiées par les gouvernements des pays à travers le monde, couvrant au total 218 juridictions.*

Source : Illustrations élaborées par les services de la Banque mondiale.

2.5 Recommandations en matière de politiques

- 61. L'une des réformes clés pour renforcer le contrôle des dépenses fiscales consisterait à extraire tous les volets fiscaux des codes sectoriels et du Code des investissements pour les regrouper dans un Code général des impôts.** Par ailleurs, la RDC pourrait mettre en œuvre des réformes destinées à améliorer l'efficacité et l'équité de son système fiscal à court et moyen terme. À partir de l'analyse des principales dépenses fiscales (TVA, IS, IRPP et droits d'accise), ces réformes permettraient d'aligner les politiques de dépenses fiscales sur les meilleures pratiques internationales. La rationalisation des dépenses fiscales contribuerait à élargir l'as-

siette, ouvrant la voie à une réduction des taux d'imposition. Dans le cadre de la troisième revue de la FEC (2021-2024) menée par le FMI, un plan de rationalisation progressive des dépenses fiscales a été adopté par la RDC en octobre 2022. Ce plan vise à modifier ou supprimer les régimes fiscaux dérogatoires ainsi que toutes conventions, accords, lettres ou tout autre document accordant des exonérations, à l'exception de ceux prévus par les codes administratifs en vigueur. La Revue des dépenses publiques (2024) a par ailleurs souligné l'importance d'achever ce plan de rationalisation et d'assurer un suivi et une déclaration réguliers des dépenses fiscales.



Réformes des politiques publiques

	Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)
TVA	Renforcer les services publics et le système de transferts monétaires directs pour protéger les ménages à faible revenu contre les chocs de prix, notamment en supprimant progressivement les exonérations de TVA.	Conformément à l'engagement pris au titre de la FEC d'éliminer les exonérations de TVA, éliminer progressivement l'exonération ou le taux réduit selon un calendrier précis sur la base d'un examen des articles qui sont soit exonérés (tels que les carburants) soit taxés à un taux réduit (tels que le riz local).
IS	- Éliminer les exonérations fiscales temporaire ou autres exonérations similaires pour élargir l'assiette de l'IS. - Accompagner l'élargissement de la base d'imposition d'une baisse du taux de l'impôt légal.	Remplacer les exonérations fiscales par des incitations fiscales basées sur les coûts, telles que la déduction intégrale des investissements ou réduction d'impôts liées aux investissements.
IRPP	- Supprimer le plafond (de 30 pour cent) de l'IRPP du salaire. - Introduire un impôt sur les plus-values. - Éliminer le tarif préférentiel pour les employés occasionnels. - Introduire un seuil en dessous duquel les revenus ne sont pas imposables.	Harmoniser le taux maximal de l'IRPP avec le taux de l'IS et le taux imposable aux dividendes afin d'éliminer les biais contre la transformation en société.
Droit d'accise	Harmoniser le taux des droits d'accise par unité d'externalité pour les boissons alcoolisées, le tabac et les boissons sucrées.	Éliminer progressivement l'exonération des droits d'accise sur les carburants, y compris dans le secteur minier.

62. En outre, il est recommandé que la RDC renforce ses capacités institutionnelles et la coordination entre les acteurs pour évaluer à la fois l'impact fiscal et économique des dépenses fiscales. Bien que le pays publie désormais ré-

gulièrement ses données, il pourrait encore améliorer la qualité de ses rapports et consolider les méthodologies employées pour estimer précisément les coûts budgétaires.

Réformes administratives

	Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)
Suivi et évaluation	Mettre en place un programme de suivi et d'évaluation réguliers de l'impact budgétaire des dépenses fiscales.	Entreprendre une analyse coûts-avantages des principales incitations fiscales tous les deux à trois ans et publier les résultats pour éclairer les parties prenantes et les décideurs.
Environnement des données	Identifier les données requises pour soutenir le suivi et l'évaluation des dépenses fiscales et mettre en place des processus institutionnels pour la collecte des données.	Examiner et renforcer régulièrement l'environnement des données en élargissant le périmètre des sources de données.
Améliorations méthodologiques	Adopter les meilleures pratiques internationales en matière de mesure des coûts budgétaires. Par exemple, compléter l'estimation ascendante des dépenses de TVA par une méthodologie descendante standard qui prend en compte la consommation intermédiaire et finale de l'ensemble de l'économie.	Adopter une série de modèles informatisés qui permettent d'estimer les coûts budgétaires à partir des données micro et macro.
Qualité des rapports	Améliorer le niveau de désagrégation des rapports sur les dépenses fiscales en présentant séparément la perte de recettes associée à chaque disposition de la loi.	- Intégrer les projections de dépenses fiscales fondées sur la prévision de croissance de l'assiette fiscale, du nombre de contribuables et des facteurs économiques pertinents. - Intégrer une analyse basée sur le genre et l'impact climatique des dépenses fiscales.

ANNEXE 1 : DONNÉES

Tableau 4 : Indicateurs macroéconomiques sélectionnés, 2022-2027

	2022	2023	2024 e	2025 f	2026 f	2027 f
Croissance du PIB réel, à prix constants du marché	8,9	8,6	6,5	4,8	5,0	5,3
Consommation privée	3,1	3,5	3,7	3,8	3,9	4,0
Consommation des administrations publiques	22,2	-12,9	9,1	9,2	5,0	4,5
Formation brute de capital fixe	27,7	98,0	11,3	5,5	5,6	6,0
Exportations, biens et services	18,9	15,7	12,9	4,6	5,4	6,0
Importations, biens et services	24,9	85,6	11,6	5,2	5,2	5,6
Croissance du PIB réel, à prix constants des facteurs	8,9	8,6	6,5	4,8	5,0	5,3
Agriculture	2,4	2,2	2,3	2,5	2,5	2,5
Industries	15,7	14,6	10,2	6,0	6,1	6,0
Services	3,3	3,0	2,6	3,8	4,3	5,4
Taux d'emploi (% de la population en âge de travailler, 15 ans et +)	62,7	62,8	62,8	62,8	62,8	62,8
Inflation (indice des prix à la consommation)	9,3	19,9	17,7	8,9	7,5	7,0
Solde du compte courant (% du PIB)	-4,9	-6,3	-3,4	-4,2	-4,0	-3,5
Solde budgétaire (% du PIB)	-0,9	-1,7	-2,0	-3,8	-2,4	-1,9
Recettes (% du PIB)	16,6	15,1	15,0	14,5	15,9	16,5
Dette (% du PIB)	23,8	27,0	22,5	26,0	25,3	24,2
Solde primaire (% du PIB)	-0,5	-1,3	-1,6	-3,5	-1,8	-1,3
Taux de pauvreté internationale (2,15 USD en PPA de 2017)	76,0	74,3	72,9	72,5	71,8	70,9

Sources : Autorités de la RDC ; et estimations des services de la Banque mondiale

Notes : e = estimation, p = prévision.



ANNEXE 2 :

PRINCIPALES DÉPENSES FISCALES

1. Une description détaillée des six plus importantes dépenses fiscales en RDC (telles que rapportées dans l'annexe 2023 du budget), de leurs secteurs et des objectifs visés, ainsi que de leurs impacts probables, est donnée ci-après :

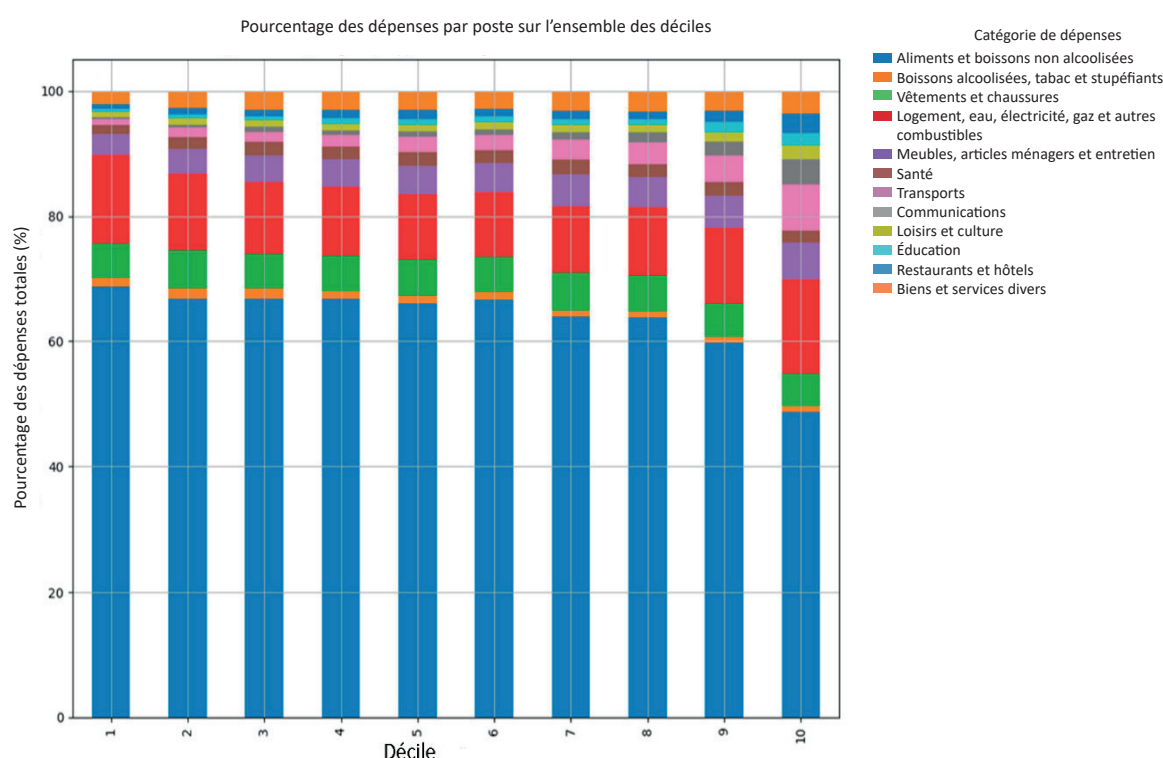
- i. **DA11 – Exonération des droits d'accise sur les carburants (CDF 2,62 Tn ≈ 900 M USD)** : Au titre de cet allègement général, le droit d'accise spécifique qui devrait internaliser les coûts de la congestion routière, de la pollution et du changement climatique est éliminé. Comme les ménages les plus aisés consomment beaucoup plus d'essence et de diesel en valeur absolue, le dispositif est très régressif : le décile supérieur capte l'essentiel des avantages, tandis que les déciles inférieurs en profitent peu. Il affaiblit également les incitations à l'efficacité énergétique et compromet toute future politique fiscale verte. Un retrait progressif de cette exonération, par de petites hausses de taux prévisibles et annoncées longtemps à l'avance, permettrait de rétablir une source de recettes dynamique et d'assurer la cohérence du système fiscal par rapport aux engagements climatiques, tout en laissant aux autorités le temps de renforcer les compensations ciblées pour les groupes vulnérables.
- ii. **TVA16 – Exonération de TVA pour les entreprises minières et pétrolières (CDF 1,42 Tn ≈ 500 M USD)** : Bien que cette exonération soit comptabilisée comme dépense fiscale, il s'agit essentiellement d'un artefact comptable. Pour les exportations, la production du secteur est taxée à 0 pour cent et toute TVA payée sur les machines et consommables importés devrait être remboursée via le crédit de TVA si le mécanisme de remboursement fonctionne correctement. Quand ces entreprises vendent sur le marché intérieur, elles représentent de gros contribuables qui facturent la TVA normale. Elles peuvent donc déduire la TVA d'amont qu'elles collectent auprès des clients au lieu de se faire rembourser. Dans les deux cas, la charge fiscale nette devrait être nulle, à condition que le mécanisme de remboursement fonctionne efficacement. La priorité budgétaire consiste donc à moderniser l'administration des remboursements – délais légaux clairs, télédéclaration et contrôles fondés sur les risques – plutôt qu'à supprimer l'exonération.
- iii. **IBP11 – Avantages fiscaux prévus par la convention sino- congolaise « infrastructures contre minerais » de 2008 (CDF 0,73 Tn ≈ 250 M USD)** : Au titre de cette convention, un large éventail d'allègements fiscaux (exonérations fiscales temporaires, exonérations douanières, etc.) est accordé à la joint-venture établie dans le cadre de l'accord « infrastructures contre minerais » conclu entre la RDC et la Chine. Une analyse coûts-avantages approfondie permettrait d'évaluer si l'ampleur des avantages reste proportionnée aux contreparties reçues et pourrait éclairer d'éventuels ajustements visant à garantir que l'accord reste dans le sens des objectifs de développement de la RDC.
- iv. **TVA31 – Exonération de TVA sur les carburants (CDF 0,43 Tn ≈ 150 M USD)** : À l'instar de l'exonération d'accise, cette mesure permet d'abaisser le prix des carburants de manière généralisée, favorisant surtout les automobilistes urbains aisés et subventionnant les émissions de carbone. Le retrait de cette exonération et la mise en œuvre simultanée de la réforme des droits d'accise (DA11) rétabliraient un signal-prix cohérent et permettraient de dégager des ressources pour des mesures de soutien mieux ciblées.
- v. **TVA19 – Taux réduit de la TVA à 5 pour cent pour les équipements miniers en phase d'exploitation (CDF 0,42 Tn ≈ 145 M USD)** : Comme pour TVA16, ce taux préférentiel ne fait qu'accélérer le recouvrement de la TVA d'amont qui serait finalement remboursée. Une fois le processus de remboursement optimisé, le taux préférentiel pourrait être supprimé sans alourdir la charge fiscale effective des exploitants, simplifiant l'administration et préservant l'intégrité du taux normal de 16 pour cent.
- vi. **TVA27 – Exonération de TVA sur les produits de première nécessité (CDF 0,20 Tn ≈ 70 M USD)** : La suppression de la TVA sur ces biens fait baisser leur prix de vente au consommateur, mais cette mesure reste un outil grossier : le quintile le plus riche capture en général une part plus importante de l'avantage total étant donné qu'il consomme davantage. À court terme, l'exonération pallie les limites de capacité institutionnelle. À terme, il conviendrait de réduire la liste des produits exonérés et de la remplacer par des transferts monétaires ciblés, à mesure que les capacités administratives se renforcent, ce qui permettrait d'atteindre les mêmes objectifs d'équité à moindre coût budgétaire.

ANNEXE 3 :

DÉTAILS SUR L'EFFET REDISTRIBUTIF DES DÉPENSES DE TVA

2. L'analyse de l'Enquête auprès des ménages 2020 apporte de précieuses informations sur la structure de la TVA et les habitudes de consommation des ménages. Les ménages à faible revenu consacrent une part plus importante de leurs dépenses totales aux produits essentiels, tels que les denrées alimentaires et les biens domestiques de première nécessité. En revanche, les ménages à revenu plus élevé allouent une part moins importante de leurs revenus à ces produits essentiels taxés et davantage à l'épargne ou aux services, tels que les transports. Ainsi, au regard de leurs revenus, les ménages plus pauvres finissent par allouer une part plus élevée de leur budget pour l'alimentation et les boissons non alcoolisées que les ménages plus aisés (Figure 38).¹⁹

Figure 38 : Dépenses des ménages par catégorie



Source : Calculs des services de la Banque mondiale à partir des données de l'Enquête auprès des ménages de 2020

3. Une analyse approfondie des données sur les dépenses des ménages par poste alimentaire et boisson met en évidence qu'une part importante des achats de denrées est soumise au taux normal de TVA de 16 pour cent (Figure 39). Malgré le caractère indispensable de l'alimentation, la majorité des produits couramment consommés — notamment les céréales hors maïs, les huiles de cuisson (à l'exception de l'huile de palme) et la plupart des aliments locaux — restent taxés à ce taux plein. L'examen des cinq principales denrées consommées selon les déciles de revenu montre qu'une seule d'entre elles demeure soumise au taux normal de 16 pour cent, tandis que quatre produits — généralement des aliments de base tels que le riz local

¹⁹ Un facteur qui limite la régressivité de la TVA : les ménages à faibles revenus achètent souvent dans l'économie informelle. Dans cette version du rapport, le lieu des achats n'est pas pris en compte.

et le maïs — bénéficient d'un taux réduit de 8 pour cent ou de 0 pour cent (Figure 40). D'autres articles, tels que l'huile de palme et la farine de manioc, pèsent également lourd dans le budget des ménages et sont soumis à un taux de TVA plus élevé. Cette concentration des produits essentiels au taux normal alourdit encore la charge fiscale effective, en particulier pour les ménages à revenu faible et moyen, qui consacrent une part significative de leur budget à ces achats.

Figure 39 : Dépenses alimentaires des ménages par taux de TVA

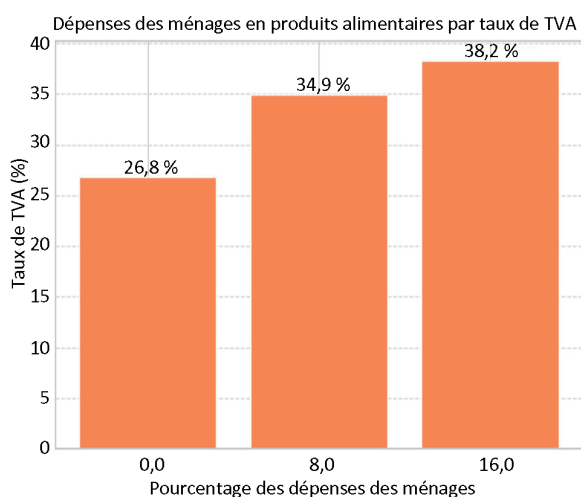
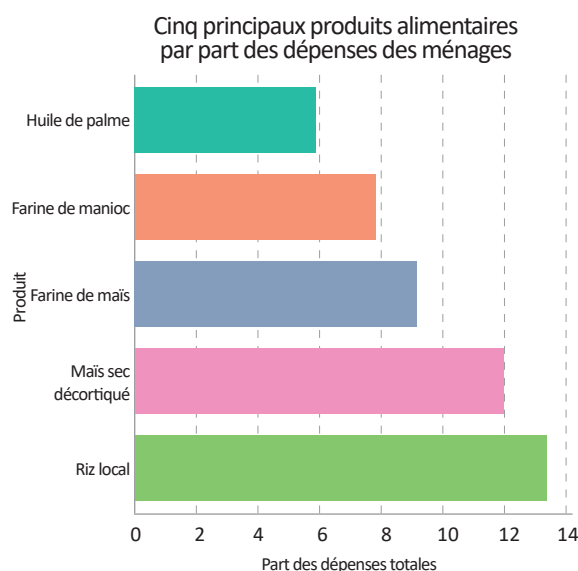


Figure 40 : Consommation des ménages (cinq principaux produits consommés par groupe de revenu)



Source : Calculs des services de la Banque à partir des données de l'Enquête auprès des ménages de 2020 sur la consommation alimentaire

- L'analyse des cinq principaux aliments consommés selon les niveaux de revenu fait apparaître des profils de consommation distincts, déterminés par le pouvoir d'achat et les préférences alimentaires.** Les ménages à faible revenu consacrent essentiellement leurs dépenses alimentaires à des produits de base peu coûteux — huile de palme, farine de manioc et farine de maïs (Figure 41). Ces aliments locaux, bon marché et facilement accessibles constituent la part principale de leur alimentation, reflétant à la fois leurs contraintes budgétaires et l'accessibilité des produits. À l'inverse, les ménages à revenu plus élevé adoptent une consommation plus diversifiée, combinant ces denrées de base avec des produits plus coûteux. Ces différences dans les tendances de consommation soulignent les disparités d'accès aux aliments et de pouvoir d'achat entre les niveaux de revenu. Du point de vue de la politique de TVA, elles sont particulièrement importantes. Les ménages à faible revenu consacrent une part importante de leurs ressources aux produits essentiels, dont certains bénéficient d'un taux réduit (tels que le riz local), tandis que d'autres restent soumis au taux normal de 16 pour cent. Quant aux ménages à revenu plus élevé, ils répartissent leurs dépenses entre produits à bas coût et produits plus chers, ce qui se traduit par une charge fiscale plus équilibrée. Ces constats soulignent l'importance d'une conception fine des politiques en matière de TVA afin d'éviter que les structures fiscales aient un impact disproportionné sur les groupes à faible revenu et de préserver l'accessibilité financière et l'équité dans l'accès à l'alimentation.

Figure 41 : Dépenses alimentaires des ménages selon les taux de TVA par groupe de revenu

Cinq principaux produits alimentaires en % des dépenses avec taux de TVA, par groupe de revenu



Source : Calculs des services de la Banque à partir des données de l'Enquête auprès des ménages de 2020 sur la consommation alimentaire

- Par ailleurs, les ménages à faible revenu consacrent environ 41 pour cent de leur consommation totale aux biens soumis au taux normal de 16 pour cent, tandis que les 59 pour cent restants sont affectés à des articles bénéficiant de taux réduits (Figure 42).** En revanche, les ménages à revenu élevé dépensent 36 pour cent de leur consommation pour des biens taxés au taux normal, mais allouent une part proportionnellement plus importante du solde à des produits à taux réduits. Cette asymétrie dans les profils de consommation indique qu'une part substantielle des avantages des taux réduits va aux ménages à revenu élevé. Il convient dès lors de s'interroger sur la possibilité de relever le taux de certains biens et services bénéficiant actuellement de taux réduits pour les aligner sur le taux normal, ce qui permettrait d'accroître les recettes publiques en vue d'une redistribution et du financement du développement.
- Fait intéressant, dès lors que l'on tient compte du lieu d'achat, la régressivité de la TVA est moins marquée (Figure 43).** Les ménages à faible revenu consacrent 40 pour cent de leur consommation totale aux biens et services taxés à 16 pour cent. Mais, une fois la consommation dans le secteur informel exclue, cette proportion chute à 11,9 pour cent. Ces résultats suggèrent que le lieu d'achat influe sur les effets distributionnels constatés, modulant les habitudes de dépense et atténuant l'impact global sur les groupes à faible revenu, éventuellement.

Figure 42 : Composition des dépenses alimentaires des ménages par groupe de revenu

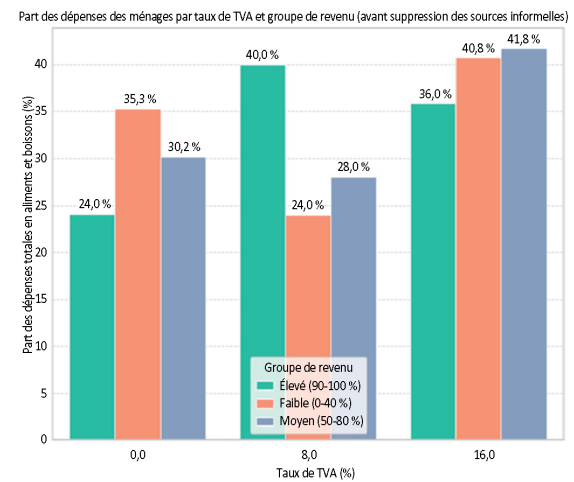
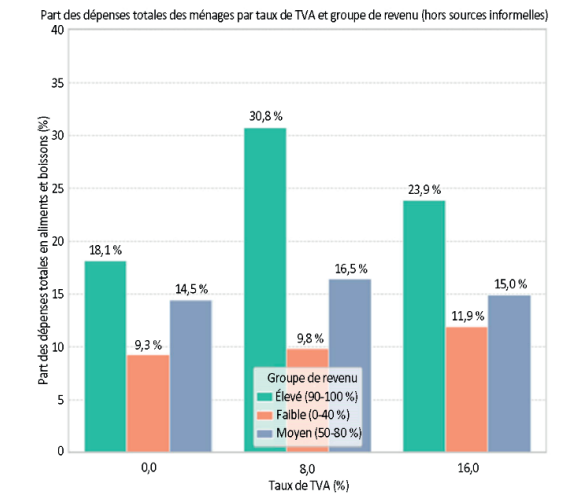


Figure 43 : Composition des dépenses alimentaires des ménages par groupe de revenu, avec prise en compte du lieu d'achat



Source : Calculs des services de la Banque à partir des données de l'Enquête auprès des ménages de 2020 sur la consommation alimentaire

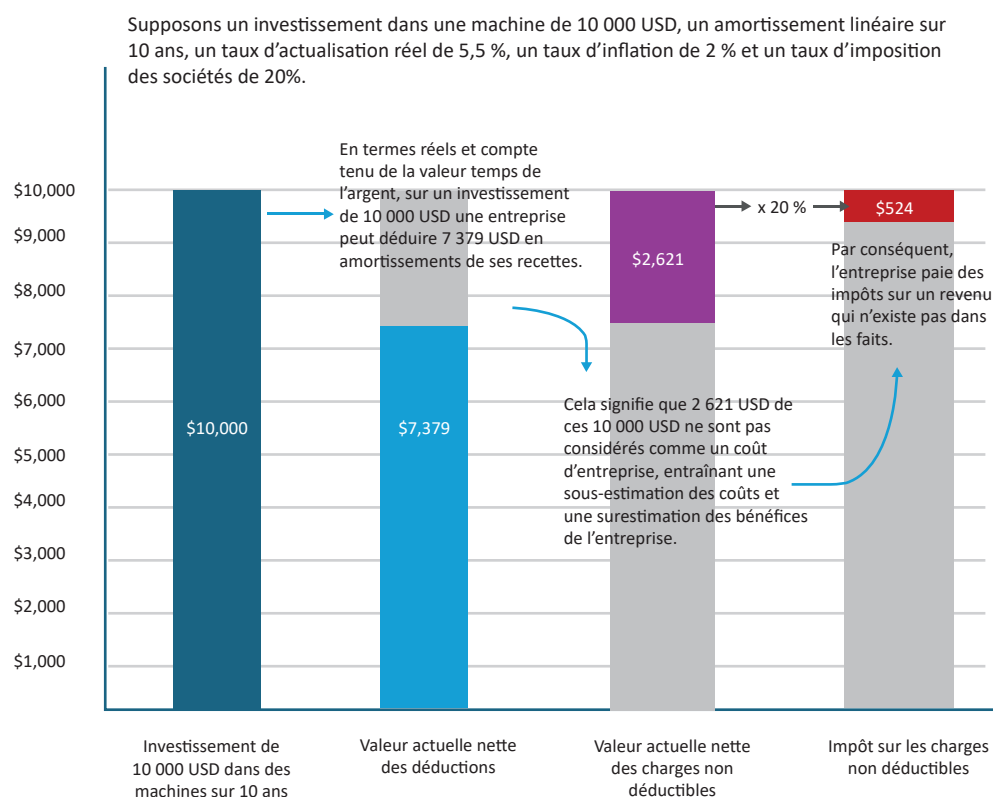


ANNEXE 4 : MÉTHODOLOGIE DU TIEM (TAUX D'IMPOSITION EFFECTIF MARGINAL)

7. **Les impôts freinent l'investissement dans les machines, les bâtiments et autres immobilisations dans la mesure où les dépenses d'investissement sont traitées différemment des charges courantes.** Plutôt que d'être déduites immédiatement, les dépenses d'investissement doivent être amorties sur plusieurs années par le biais de divers abattements pour amortissement. Cette annulation différée réduit la valeur réelle des investissements, surtout en tenant compte de l'inflation et de la valeur temporelle de l'argent, ce qui fait que les entreprises récupèrent moins que le montant initialement investi (Figure 44). Ce mécanisme crée une distorsion dans le système d'imposition des sociétés, réduisant les rendements du capital et décourageant les investissements, en particulier en période de forte inflation.

Les règles d'amortissement réduisent les rendements du capital dans un environnement inflationniste.

Figure 44 : Effet des abattements sur la charge fiscale



Source : (Tax Foundation, 2023).

8. **Il convient d'examiner les politiques de la RDC en matière d'impôt sur les sociétés, y compris les incitations fiscales, et d'évaluer leur impact probable sur la charge fiscale et le comportement des entreprises en matière d'investissement.** Les mesures traditionnelles de la charge fiscale comprennent à la fois des indicateurs rétrospectifs, tels que le taux d'imposition moyen (TIM), et des indicateurs prospectifs, notamment les taux d'imposition effectif marginal (TIEM) et les taux d'imposition moyens effectifs (TIME). Des mesures rétrospectives telles que les taux de change annuels, qui reposent sur des données agrégées, sont souvent utilisées pour évaluer l'impact de l'IS sur une économie et pour comparer les charges fiscales entre les pays. Ils reflètent le « taux d'imposition implicite des sociétés », calculé comme le ratio des impôts sur les sociétés payées par rapport à une mesure du bénéfice avant impôt. En revanche, les indicateurs prospectifs TIEM (Devereux & Griffith, 1999) (Devereux & Griffith, 2003) et TIME (King, 1984) mesurent les distorsions introduites par le système fiscal — par exemple, la réduction des investissements ou leur mauvaise répartition entre secteurs et tailles d'entreprises. Ces indicateurs intègrent les règles fiscales (taux légaux, déductions, crédits, régimes spéciaux, déductibilité des coûts de financement, etc.) dans un modèle d'investissement, sans recourir à des données déclarées par les contribuables.

Encadré 9 : TIEM et TIME comme indicateurs de la charge fiscale pesant sur l'investissement

Le TIME (taux d'imposition moyen effectif) est une mesure largement utilisée pour évaluer la charge fiscale pesant sur les investissements infra-marginaux, c'est-à-dire ceux dont la valeur actuelle nette est strictement positive (Devereux & Griffith, 1999). Il présente l'avantage d'être prospectif, reposant sur la législation fiscale, et de s'appliquer à tout niveau de bénéfice avant impôt (Klemm A., 2008). En exprimant la part de la rente économique avant impôt prélevée par l'impôt, il permet aux investisseurs de comparer des projets mutuellement exclusifs dont on prévoit qu'ils dépasseront le taux minimum de rendement requis. Considérons un investissement de 1 USD dans un actif immobilisé générant un taux de rendement avant impôt r et s'amortissant au taux δ . Les flux de trésorerie sont actualisés au taux p , correspondant au coût d'opportunité du capital. Si u désigne la valeur actuelle nette des déductions pour amortissement admises par la loi fiscale et le taux légal de l'impôt sur les sociétés, le TIME se définit ainsi :

$$TIME = \frac{u(p-r)}{p} + \frac{u(1-Z)(r+\delta)}{p}$$

Le TIEM (taux d'imposition effectif marginal) mesure l'écart entre le taux de rendement avant impôt et le taux de rendement après impôt pour les investissements marginaux, c'est-à-dire ceux dont la valeur actuelle nette est nulle. Un TIEM faible encourage davantage l'investissement, ce qui peut stimuler la croissance et compenser la baisse de recettes. Un régime fiscal peut générer des recettes positives avec un TIEM nul, soutenant ainsi tous les investissements viables. Un tel système n'impose que les rendements supérieurs à la normale, laissant les investissements marginaux non imposés. Le TIEM permet d'évaluer l'impact du système fiscal sur les décisions d'investissement réelles et sur le stock de capital optimal de l'économie. Dans l'exemple ci-dessus, pour un investissement de 1 USD qualifié de marginal, le TIEM se définit comme suit (il est nul lorsque) :

$$TIEM = u \left(\frac{1-Z}{1-uZ} \right)$$

Le TIME englobe le TIEM en tant que cas particulier lorsque la rente économique après impôt est exactement nulle. Le TIME peut s'exprimer comme une moyenne pondérée du taux légal d'imposition des sociétés et du TIEM (Devereux & Griffith, 2003). Dans le cas des investissements générant des rendements après impôt supérieurs à la normale, le TIME se rapproche du taux d'imposition des sociétés. En effet, les investissements générant des rendements supérieurs à la normale sont, par définition, rentables et donc peu susceptibles d'être découragés par le système fiscal à moins que les taux d'imposition ne soient extrêmement élevés. Dans le cas des investissements marginaux, le TIEM est égal au TIME, comme le montre l'équation suivante, où $\hat{p}$ désigne le taux de rendement avant impôt d'un investissement marginal.

$$TIME = (1-u) \left(\frac{\hat{p}}{p} \right) TIEM + \left(1 - \frac{r}{p} \right) u$$

9. **Les analyses prospectives sont fréquemment utilisées par les institutions de politique publique pour évaluer l'intensité et l'uniformité de la fiscalité pesant sur les revenus du capital, ainsi que l'impact de différents scénarios de réforme sur le régime fiscal.** De tels exercices ont été menés par l'Office du Budget du Congrès américain (CBO, 2017) (CBO, 2014), le Département du Trésor américain (US Department of the Treasury, 2018), l'Organisation de coopération et de développement économiques (Hanappi, 2018) et l'Oxford Centre for Business Taxation (Egger, 2009) (Cobham, et al., 2022). Elles ont également servi à mesurer l'effet des incitations fiscales dans le cadre de l'instauration d'un Taux d'imposition minimum mondial (OECD, 2022).

L'Encadré 9 présente les formules du TIME et du TIEM dans un scénario simplifié. On y considère un investissement de 1 USD dans un actif immobilisé générant un taux de rendement avant impôt de r et amorti au taux de δ . Il est supposé que l'investissement doit atteindre un taux de rendement minimum couvrant à la fois le coût du capital attendu par les investisseurs r_c et l'amortissement économique δ . En présence de l'IS légal, ce taux minimum s'accroît, ce qui oblige à un rendement avant impôt plus élevé pour compenser la charge fiscale. Comme l'investissement donne droit à des déductions pour amortissement prévue par la loi fiscale, la valeur actuelle nette est généralement inférieure à 1 USD (une fois prises en compte la valeur temps de l'argent et l'inflation). Pour évaluer l'impact des politiques fiscales de la RDC (en tenant compte des incitations fiscales), les méthodes de Devereux et Griffith (Devereux & Griffith, 1999) ont été appliquées. La récupération du coût du capital (en pour cent de l'investissement) est calculée selon les méthodes et taux d'amortissement prévus par la législation fiscale de la RDC pour chaque type d'actif. En faisant abstraction de l'impact de l'IRPP, le TIME et le TIEM sont ensuite estimés pour les régimes standard et préférentiel, afin de montrer comment la charge fiscale varie selon les secteurs ou les zones géographiques en fonction des incitations à l'investissement. Il est supposé que l'investissement est financé soit par des bénéfices non distribués, soit par emprunt. Les valeurs des paramètres macroéconomiques retenus pour ces estimations sont présentées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Paramètres macroéconomiques retenus pour l'estimation du TIME et du TIEM

Paramètre	Valeur
Taux de rendement avant impôt net d'amortissement	20 pour cent
Taux d'intérêt réel	5 pour cent
Taux d'inflation	2 pour cent
Taux d'amortissement économique – Équipements	17,5 pour cent
Taux d'amortissement économique – Bâtiments	3,29 pour cent
Taux d'amortissement économique – matériels informatiques	15 pour cent
Taux d'amortissement économique – Immobilisations incorporelles	15,35 pour cent

10. **Il convient de souligner que les estimations de TIME et de TIEM doivent être interprétées comme un outil permettant de comprendre les effets incitatifs du régime fiscal des entreprises, et non comme des valeurs exactes.** L'évasion fiscale, l'informalité ou les pratiques inéquitables au sein de l'administration peuvent saper les objectifs des politiques fiscales et faire en sorte que la charge fiscale des entreprises soit très différente de ce qui était voulu. De plus, ces analyses reposent sur des hypothèses simplificatrices et font abstraction de certaines subtilités du code qui sont difficiles à appréhender dans les calculs.

Tableau 6 : Taux d'imposition et d'amortissement économique des différents actifs en RDC (en %)

Actif	Taux d'amortissement fiscal (%)	Taux d'amortissement économique (%)
Bâtiments	2 à 5 (en fonction du matériau utilisé)	3,3
Machines et outillage	10	17,5
Véhicule	20 à 25 (selon son utilisation)	17,5
Appareillages et installations	10	17,5
Matériel informatique, logiciels	20 à 33 $\frac{1}{3}$	15
Fonds de commerce (actifs incorporels)	0	15,35

Tableau 7 : Recouvrement des coûts d'investissement pour divers actifs en RDC

Immobilisation	Recouvrement des capitaux
Bâtiments	27 %
Machines et outillage	70 %
Véhicule	70 %
Appareillages et installations	70 %
Matériel informatique, logiciels	82 %
Fonds de commerce (actifs incorporels)	0 %

BIBLIOGRAPHIE

- Abbott, A. a. (2013). Procyclical government spending: a public choice analysis. *Public Choice*, 154, pp.243-258.
- CBO. (2014). *Taxing Capital Income: Effective Marginal Tax Rates Under 2014 Law and Selected Policy*. Washington DC: Congressional Budget Office, Congress of the United States.
- CBO. (2017). *International Comparison of Corporate Income Tax Rates*. Washington DC: Congressional Budget Office.
- Cobham, A., Faccio, T., Garcia- Bernardo, J., J. P., Kadet, J., & Picciotto, S. (2022). A practical proposal to end corporate tax abuse: TIME, a minimum effective tax rate for multinationals. *Global Policy*, 13(1), pp.18-33.
- Devereux, M. P., & Griffith, R. (1999). *The Taxation of Discrete Investment Choices*. Institute for Fiscal Studies, Working Paper Series No. W98/16.
- Devereux, M. P., & Griffith, R. (2003). Evaluating Tax Policy Decisions for Location Decisions. *International Tax and Public Finance*, Vol. 10, 107-26.
- Egger, P. L. (2009). Firm-specific forward-looking effective tax rates. *International Tax and Public Finance*, 16, pp.850-870.
- Hanappi, T. (2018). *Corporate effective tax rates: Model description and results from 36 OECD and non-OECD countries*. Paris: OECD.
- International Monetary Fund. 2000. "Peru: 2000 Article IV Consultation; and Staff Report", IMF Staff Country Reports for 2000.
- International Monetary Fund. 2022. Annex IV: Fuel Price Subsidies. IMF Country Report No. 22/210, pages 49-51.
- International Monetary Fund. 2003. "Bolivia: 2003 Article IV Consultation; First Review Under the Stand-By Arrangement, and Request for Waiver of Performance criteria ", IMF Country Report for 2003.
- International Monetary Fund (IMF). (2024). Democratic Republic of the Congo: Selected Issues. IMF Country Report No. 24/227.
- International Monetary Fund. 2025. "Peru: 2025 Article IV Consultation; and Staff Report", IMF Staff Country Reports 2025, 125 (2025), accessed July 1, 2025.
- International Monetary Fund. 2025. "Bolivia: 2025 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Bolivia", IMF Staff Country Reports 2025, 116 (2025), accessed July 1, 2025.
- King, M. a. (1984). The theoretical framework. In *The Taxation of Income from Capital: A Comparative Study of the United States, the United Kingdom, Sweden, and Germany*. University of Chicago Press., pp. 7-30.
- Ministère du Budget. (2024). *Loi de finances n° 24/011 pour l'exercice 2025 – Volume 1 : Recettes (Annexe XVIII)*. Kinshasa.
- OECD. (2022). *Tax Incentives and the Global Minimum Corporate Tax: Reconsidering Tax Incentives after the GloBE Rules*. Paris: OECD Publishing <https://doi.org/10.1787/25d30b96-en>.
- OECD. (2024). *Global Revenue Statistics Database*. OECD.
- Tax Foundation. (2023). *Capital Cost Recovery across the OECD, 2023*. From Tax Foundation: https://taxfoundation.org/data/all/global/capital-allowances-cost-recovery-2023/#_ftn9
- US Department of the Treasury. (2018). *US effective marginal tax rates on new investment under prior law and the tax cuts and jobs act*.
- World Bank. 2023. *Democratic Republic of the Congo Country Economic Memorandum, Pathways to Economic Diversification and Regional Trade Integration*. Washington, DC: World Bank.
- World Bank. 2025. *Global Economic Prospects, janvier 2025*. Washington, DC: World Bank.



GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale
49, Boulevard Colonel Tshatshi
Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo
Tel. +243 999 94 9015 / +243 817 005 215
<http://www.banquemondiale.org/fr/country/drc>